

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

TRANSMISSION DES
SAVOIRS ET
DÉMOCRATISATION DE LA
CULTURE



PROGRAMME 224

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	12
Présentation des crédits	20
Justification au premier euro	26
Opérateurs	75

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Arnaud ROFFIGNON

Secrétaire général adjoint du ministère de la Culture et de la Communication.

Responsable du programme n° 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Le programme n° 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » porte, d'une part, les politiques culturelles transversales du ministère et, d'autre part, ses fonctions de soutien. Il s'articule autour de six grandes priorités :

- améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur Culture, son inscription dans le paysage de l'enseignement supérieur français et international et assurer l'insertion professionnelle des diplômés ;
- favoriser l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire français, notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle ;
- valoriser l'attractivité de la culture française à l'international ;
- soutenir l'emploi dans le secteur culturel (les dispositifs afférents sont transférés au programme 131 "Création" à partir de 2020) ;
- promouvoir et développer la politique linguistique de l'État par la valorisation du français, des langues et du plurilinguisme ;
- assurer l'optimisation de la gestion des fonctions de soutien du ministère.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CULTURE (ESC)

En 2019, le ministère de la Culture a poursuivi ses efforts en matière de **structuration de l'enseignement supérieur Culture (ESC)**, qui regroupe près de 37 000 étudiants dans les secteurs de l'architecture, du patrimoine, des arts plastiques, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Les établissements de l'ESC sont tous, quelle que soit leur situation statutaire, sous le contrôle pédagogique de l'État et délivrent des diplômes nationaux créés par le ministère et déjà très largement intégrés dans le schéma Licence, Master, Doctorat (LMD). Cette intégration dans le schéma LMD est réalisée en quasi-totalité pour le Master et en cours d'approfondissement pour la Licence et le Doctorat. Le Doctorat est déjà proposé dans les écoles nationales supérieures d'architecture, tandis qu'il est en cours de déploiement dans le domaine du patrimoine et dans celui de la création artistique.

En 2019, la coopération des écoles de l'enseignement supérieur Culture avec les universités a été poursuivie et encouragée par le ministère, qui a notamment soutenu le développement de partenariats avec les acteurs de la formation et de la recherche.

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a créé le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC), conçu comme un lieu d'échange et de dialogue avec les professionnels et les acteurs de la formation et de la recherche, ainsi qu'une instance stratégique et opérationnelle instruisant les questions sectorielles. Le Conseil est consulté sur les orientations générales de la politique du ministère de la Culture en matière d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) dans les domaines de la création artistique, de l'architecture et du patrimoine.

Il donne également son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires relatifs à l'ESR et sur le rapport annuel présentant l'état de l'ESC. Il est consulté sur l'accréditation des écoles de la création artistique. Il s'est réuni à trois reprises en 2019 et a délibéré sur plusieurs questions structurantes pour l'enseignement supérieur Culture : la participation des établissements et structures relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche culture aux regroupements d'établissements, les orientations stratégiques en faveur des étudiants et l'entrée des écoles de l'ESC dans le dispositif de Parcoursup. Il a également débattu pour la première fois en 2019 autour de la présentation des

emplois et des moyens financiers alloués par le ministère de la Culture aux activités d'enseignement supérieur et de recherche.

Afin de renforcer la diversité sociale, culturelle et géographique des étudiants admis dans les formations de l'enseignement supérieur Culture, le ministère de la Culture a soutenu en 2019 diverses actions, comme l'ouverture de classes préparatoires publiques pour l'ESC dans de nouveaux domaines. A ce titre, la loi LCAP a également mis en place un système d'agrément des classes préparatoires publiques en arts plastiques et en spectacle vivant ainsi que l'octroi à leurs élèves du statut d'étudiant. Les agréments octroyés sur demande des établissements créés par la loi LCAP ont été poursuivis en 2019.

Par ailleurs, le dispositif CulturePro, visant à ouvrir un accès facilité à des dispositifs tels que les ateliers de fabrication (*fablab*), les incubateurs, les couveuses d'entreprises, les pépinières, les espaces de co-travail (*coworking*) et les junior-entreprises aux étudiants et jeunes diplômés, a fait l'objet en 2019 d'une étude approfondie et d'une valorisation des projets soutenus.

Cette année 2019 a vu également la validation par le CNESERAC d'un plan stratégique de l'ESC centré sur l'étudiant. De premières mesures ont déjà été mises en place, relatives notamment à l'accompagnement des étudiants boursiers dans leur mobilité internationale.

Le ministère a aussi poursuivi l'accompagnement des établissements de l'ESC dans l'élaboration d'une charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, en y intégrant la prévention de toute forme de violence ou de harcèlement envers les femmes, comme envers les hommes. Fin 2019, ce sont 44 établissements qui ont ainsi adopté une charte.

La mise à disposition des étudiantes et des étudiants, mais aussi des personnels des écoles, d'une cellule d'écoute, d'accompagnement juridique et de suivi psychologique a permis de faire progresser la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes.

Enfin, pour permettre la valorisation des activités de recherche des enseignants, le ministère s'appuie dorénavant sur le statut d'enseignant-chercheur des écoles nationales supérieures d'architecture (février 2018), et, sur un décret portant application aux écoles nationales supérieures d'art de l'article 53 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine[1] (art. L. 759-4 du Code de l'éducation).

DEMOCRATISATION CULTURELLE ET ACCES A LA CULTURE

La démocratisation culturelle et l'accès de tous à la culture, particulièrement des enfants et des jeunes, des habitants des territoires prioritaires et des personnes en situations spécifiques, constituent la priorité de ce quinquennat, conformément aux orientations données par le président de la République. Ce dernier a en effet fixé un objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, soit 100 % des enfants bénéficiant de cette politique. Le ministère de la Culture s'est attaché à favoriser l'accès de chaque enfant aux trois dimensions de l'éducation artistique et culturelle que sont la pratique artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre avec les artistes et l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture.

En 2019, les crédits ont atteint 192,33 M€ pour l'ensemble des politiques culturelles en faveur de l'accès à la culture, dont 105,43 M€ pour l'éducation artistique et culturelle (hors pass Culture).

Les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale ont travaillé conjointement à mettre en œuvre deux priorités : le développement de la pratique artistique à l'école (notamment le chant choral) et le renforcement de la place du livre et de la lecture.

Les réseaux de lecture publique du spectacle vivant, du patrimoine et de la création ont été mobilisés pour favoriser la découverte de lieux culturels et d'œuvres *in situ*.

Le ministère a par ailleurs poursuivi la mobilisation des établissements publics culturels nationaux dans la deuxième année du Pacte républicain pour la culture. D'autres dispositifs ont été développés pour transmettre le goût de la pratique artistique, comme les résidences d'artistes (notamment *via* le dispositif Création en cours porté par les Ateliers Médicis). La reconduction du plan Education aux médias et à l'information a permis d'accompagner des jeunes dans l'identification des fausses nouvelles, de soutenir la formation des éducateurs et des enseignants, ainsi que la création d'outils et la mobilisation des bibliothèques sur ce sujet.

La prise en compte de tous les temps de vie de l'enfant s'est développée en partenariat avec les collectivités, *via* la politique de contractualisation menée par les DRAC.

Le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) s'est mobilisé afin de faire rayonner les meilleures pratiques développées dans les territoires. À ce titre, il a travaillé sur la mise en œuvre d'un label « objectif 100% EAC ».

Dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, les efforts du ministère ont également porté sur la prise en compte des enfants et des jeunes en situation spécifique : handicap, décrochage scolaire et protection judiciaire de la jeunesse.

Plusieurs protocoles interministériels contribuent à la prise en compte des populations et des situations spécifiques : Culture/Santé/Médico-social, Culture/Justice, Culture/Handicap. Pour ce dernier dispositif, la reconduction, en 2019, du fonds « accessibilité » pour le spectacle vivant a permis de renforcer le financement d'outils d'accessibilité en régions pour les structures du spectacle vivant.

Afin de favoriser l'autonomie culturelle des jeunes à leur majorité, le ministère a développé le pass Culture, en élargissant l'expérimentation à 5 départements supplémentaires.

En ce qui concerne la priorité territoriale, le ministère a renforcé le maillage culturel par la contractualisation avec les collectivités territoriales autour de deux axes forts : la jeunesse (conventionnement 100% EAC) et les actions dans les territoires de la Politique de la ville, les villes moyennes et les zones rurales. La première phase du déploiement des Micro-folies s'est par ailleurs poursuivie dans les territoires prioritaires, avec l'accompagnement des collectivités par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette.

Le ministère a renforcé ses actions dans le domaine du tourisme culturel en développant l'attractivité des territoires, avec notamment la mise en œuvre du MOOC du tourisme culturel.

L'adoption d'une stratégie numérique ministérielle a permis au ministère de s'organiser pour accompagner au mieux la transition numérique des politiques et des métiers culturels. Il a également poursuivi son soutien à la diffusion des ressources et données culturelles numériques, en priorisant les usages collaboratifs et leur réutilisation, au travers notamment de la plateforme de mise à disposition des données publiques culturelles (data.culturecommunication.gouv.fr).

Enfin, le ministère a développé une politique volontariste de soutien à l'innovation numérique, en tissant de nouveaux liens avec les acteurs du numérique, dans le secteur de l'économie numérique comme dans celui de la recherche et développement (R&D).

POLITIQUE INTERNATIONALE

L'action ministérielle a visé en 2019 à promouvoir les politiques culturelles au niveau européen et en particulier dans les enceintes communautaires et dans les enceintes multilatérales comme l'UNESCO ou l'OIF. Le ministère a ainsi prolongé son action en faveur d'une meilleure prise en compte de la culture et le plein respect de la diversité culturelle dans toutes les politiques de l'Union européenne (marché unique du numérique, aides d'État, politique commerciale, etc.), mais aussi plus largement dans le monde à travers la mise en œuvre de la convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles.

Dans la continuité des démarches entreprises lors de la Foire de Francfort 2017, le ministère s'est attaché à promouvoir l'Europe de la culture, au travers de projets concrets et en particulier la mise en place du projet pilote I Portunus visant à développer la mobilité des artistes et des professionnels de la culture en Europe. Le ministère a poursuivi son action dédiée aux professionnels pour les aider à accéder à des projets d'envergure européenne ainsi qu'au financement de programmes européens, pour l'exportation de leurs productions, de leur savoir-faire et pour soutenir des diffuseurs étrangers qui souhaiteraient accueillir des productions françaises.

L'accueil et la formation de professionnels et d'artistes étrangers a représenté encore en 2019 une action importante du ministère de la Culture au service d'un dialogue interculturel qui participe pleinement au rayonnement culturel de la France et au développement de coopérations pérennes avec nos partenaires étrangers. En 2019, le ministère de la Culture s'est de plus attaché à ouvrir le plus largement ces programmes d'accueil et à diversifier leurs publics et leurs thématiques en prévoyant désormais des offres en plusieurs langues.

Le ministère de la Culture a poursuivi en 2019 ses efforts de développement et de promotion des industries culturelles et créatives (ICC) en s'associant avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en organisant des états généraux des industries culturelles et créatives.

La création au ministère de la Culture de la mission « expertise culturelle internationale » (MECI) en octobre 2018 a permis en 2019 de lancer des actions de valorisation de l'expertise culturelle à l'international, d'affirmer la volonté marquée du ministère de se positionner sur ce champ de l'ingénierie culturelle et de structurer sa capacité et celle de ses opérateurs à exporter ses savoir-faire et ses compétences.

L'année 2019 a été marquée par l'achèvement du jumelage européen entre les ministères française et tunisien de la Culture. Par ailleurs, le jumelage européen institutionnel que le ministère de la Culture a remporté en 2018 avec le ministère de la Culture et de la Communication marocain dans le secteur audiovisuel s'est poursuivi en 2019 et se poursuivra jusqu'en 2020.

Le ministère de la Culture a poursuivi son engagement en faveur de la protection du patrimoine dans des zones de conflits en accompagnant la création de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH).

Enfin, le ministère de la Culture en étroite collaboration avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a préparé avec l'Institut français son nouveau projet de contrat d'objectifs et de moyens. Le soutien du ministère de la Culture aux saisons culturelles s'est concrétisé en 2019 par la mise en œuvre de la saison croisée France-Roumanie, à l'occasion du centenaire de la fondation de la Roumanie moderne et de la Présidence de l'Union européenne qu'elle a assurée en 2019.

SOUTIEN A L'EMPLOI DANS LE SECTEUR CULTUREL

En 2019, le ministère de la Culture a poursuivi son action en faveur des artistes et techniciens du spectacle vivant et enregistré. Ce soutien s'est traduit par une refonte du dispositif FONPEPS (cinq mesures regroupées au lieu de neuf initialement), afin de le rendre plus lisible, plus simple et mieux adapté aux besoins du secteur.

A travers ces cinq mesures, le ministère a ainsi soutenu :

- l'embauche de techniciens et artistes en CDI ou en CDD ;
- l'emploi du plateau artistique de spectacle vivant diffusé dans des salles de petites jauges (APAJ). Ce nouveau dispositif entré en vigueur à l'été 2018 concerne les artistes du spectacle vivant mais aussi le personnel technique attaché directement à la production d'un spectacle vivant, pour les représentations diffusées dans les salles d'une capacité d'accueil inférieure à 300 personnes ;
- l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique (ADEP) ;
- l'aide à la garde de jeunes enfants pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle (AGEDATI) ;

- l'emploi artistique dans les cafés, bars, hôtels, restaurants.

En 2019, le ministère de la Culture a poursuivi la mise en œuvre du fonds de professionnalisation et de solidarité, dispositif d'indemnisation des artistes et techniciens arrivant au terme de leurs droits à l'assurance chômage. Le ministère a joué également un rôle de conseil en accompagnant les artistes et techniciens dans leurs démarches de projet professionnel et de retour à l'activité professionnelle.

Enfin, le ministère a poursuivi son soutien en faveur de la compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée pour les artistes-auteurs.

POLITIQUE POUR LA LANGUE FRANÇAISE ET LE PLURILINGUISME

En 2019, le ministère de la Culture, en s'appuyant sur la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, a fait avancer plusieurs projets majeurs :

- le *Dictionnaire des francophones*, numérique et collaboratif, accessible sur téléphone portable, a été mis au point, en collaboration avec un grand nombre de partenaires institutionnels et scientifiques. Ce dictionnaire unique sera lancé officiellement par le Président de la République courant 2020.
- un colloque international « Pour des sciences en français et en d'autres langues » s'est tenu le 15 novembre 2019 à l'Institut de France, en présence d'universitaires du monde entier et de nombreux responsables de la communauté scientifique, pour promouvoir le rôle des langues et du plurilinguisme dans les sciences. Des suites opérationnelles à ce colloque seront apportées en 2020, en lien notamment avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, afin de renforcer la visibilité et l'accès aux contenus scientifiques en langue française ;
- le développement de projets francophones passant par les territoires. Une action intense a été conduite, en lien notamment avec les DRAC, pour consolider, structurer et valoriser les initiatives de terrain dédiées à l'appropriation du français et au renforcement du sentiment d'adhésion à la Francophonie. Ce travail a, d'ores et déjà, permis de consolider en Nouvelle-Aquitaine, la constitution d'un pôle francophone chargé de réfléchir à ces enjeux autour du festival des Francophonies en Limousin, en impliquant l'ensemble des acteurs locaux (Rectorat, DRAC, Région, Ville de Limoges, structures de lutte contre l'illettrisme, Bibliothèques/médiathèques...).

OPTIMISATION DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Le ministère de la Culture s'est doté mi-2019 d'un **plan de transformation numérique ministériel** organisé autour de trois axes :

- transformer le ministère en une administration plus agile et transversale, source d'une attractivité et d'une efficacité renouvelées ;
- moderniser, renforcer et maîtriser la relation avec l'ensemble des citoyens et des usagers du ministère ;
- accompagner la transformation numérique des politiques publiques et des acteurs culturels.

Chaque axe porte 4 objectifs qui se déclinent en actions concrètes. Dans le cadre du plan de transformation ministériel et de la réorganisation de l'administration centrale du ministère, les travaux ont par ailleurs porté sur une nouvelle organisation ministérielle dédiée au pilotage de ce plan de transformation numérique. Une nouvelle gouvernance sera mise en place ; elle reposera sur un comité ministériel du numérique présidé par le Ministre, dont le secrétariat sera assuré par une nouvelle entité en charge du numérique en cours de création au sein du secrétariat général.

Durant l'année 2019, l'accent a été mis sur l'environnement numérique de travail des agents avec la mise en œuvre du plan d'urgence informatique dans les services déconcentrés, la migration vers un système de messagerie unique pour l'ensemble des agents (cabinet, administration centrale, DRAC, UDAP, DAC et SCN soit 6 500 postes informatiques et 10 000 boîtes aux lettres), l'équipement pour le télétravail et le déploiement de nouvelles solutions d'impressions. Ce

travail sera prolongé et accéléré en 2020 pour tenir compte des résultats de l'enquête du baromètre du numérique qui pointe certains retards du ministère vis-à-vis du reste de l'État.

La seconde priorité est la dématérialisation de 100 % des démarches et procédures, des aides des usagers ainsi que le traitement de ces demandes par les agents du ministère. Ce projet a été lancé sous la forme d'un programme dédié (100% DEMAT) à l'été 2018 et est en cours jusqu'à 2022. Les principales réalisations 2019 portent sur la mise en œuvre de la réforme de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants (déclaration en ligne depuis le 1^{er} octobre 2019) et le lancement des travaux sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme (en lien avec le projet Démat'ADS porté par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales).

Dans le domaine territorial, le ministère de la Culture a poursuivi l'accompagnement des directions régionales des affaires culturelles pour renforcer l'inscription des politiques publiques culturelles au plus près des territoires en lien avec les collectivités territoriales. Il a ainsi engagé un vaste mouvement de déconcentration de ses dispositifs afin d'améliorer le service rendu aux usagers et permettre un déploiement plus efficace et visible de ses politiques. Cette déconcentration s'est accompagnée en 2019 de moyens supplémentaires en crédits pour les services déconcentrés. Dans le même temps, le ministère a poursuivi ses travaux de dématérialisation des procédures d'accès à ces dispositifs, auxquels participent les directions régionales. Le ministère de la Culture a également été concerné par les évolutions de l'organisation territoriale en Guyane. L'organisation qui a été retenue permet aujourd'hui de traduire l'unité des missions culturelles de l'État afin que la cohérence et la lisibilité de son action soient préservées et renforcées dans ce territoire. Une attention particulière a été portée à l'accompagnement des équipes dans ce contexte renouvelé. Enfin, les enquêtes menées par l'administration centrale auprès des services déconcentrés du ministère ont été rationalisées pour une meilleure remontée des informations.

Dans le cadre du déploiement de la stratégie ministérielle 2016-2020 en faveur du **développement durable**, stratégie de responsabilité sociétale, sociale et environnementale des organisations (Stratégie-RSO), le ministère de la Culture s'est engagé, au-delà de l'exemplarité qu'il a recherchée pour lui-même au travers de son investissement dans le plan Administration exemplaire, dans une démarche de mobilisation de l'ensemble des acteurs et des métiers relevant de son périmètre. Cet engagement s'est matérialisé par des travaux, colloques et soutiens concernant l'écoresponsabilité des pratiques dans les filières du monde de la culture et notamment celles des festivals, du livre et de la lecture, du cinéma et de l'audiovisuel, de la mode et du design, des expositions, de l'architecture au travers notamment du réseau des écoles et de la préservation du patrimoine.

Dans le cadre interministériel animé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Culture s'est engagé avec volontarisme dans la déclinaison en France des Objectifs du Développement Durable de l'ONU, des plans Biodiversité et Climat et dans la transition vers une économie circulaire. En particulier, il a participé aux travaux d'élaboration de la nouvelle Feuille de route gouvernementale en faveur du Développement durable, publiée en novembre 2019, ainsi que dans la préparation du dispositif interministériel Services publics écoresponsables amené à se déployer en 2020.

Enfin, le ministère a accompagné la mobilisation de la société civile sur la thématique du développement durable, notamment en participant à la Semaine Européenne du Développement Durable, en assurant le prêt gratuit et l'itinérance sur le territoire métropolitain, dans les territoires d'outre-mer et à l'international, d'une exposition présentant la vision des artistes sur les questions de l'alimentation ou encore en produisant un court-métrage de sensibilisation sur les thématiques liant culture et développement durable.

En matière de **respect de la diversité et de l'égalité**, le ministère de la Culture a poursuivi en 2019 son accompagnement en faveur des établissements publics afin de leur permettre d'obtenir les labels « Diversité » et « Égalité » délivrés par l'Agence française de normalisation. Début 2020, 17 établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la Culture ont d'ores et déjà obtenu le label Diversité et 12 d'entre eux ont également reçu le label Égalité professionnelle. Une dizaine d'établissements supplémentaires préparent leur double candidature en 2020. Le ministère de la Culture a quant à lui confirmé sa conformité avec les critères de l'Afnor lors de l'audit à mi-parcours de ses deux labels, à l'été 2019. La mise en place et le suivi du Protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture, signé en 2018, a été organisé en 2019 par un comité spécifique réunissant les directions et les organisations syndicales. Le ministère a constitué et coordonne un

réseau de responsables de la prévention des discriminations, un réseau interne de femmes (Cultur'Elles), et mène des enquêtes bi-annuelles de perceptions internes auprès des agents.

Le ministère de la Culture, dans sa lutte contre les discriminations, s'est doté à partir d'août 2018 d'Allosexism, cellule externalisée d'écoute et d'alerte pour couvrir spécifiquement les violences et harcèlements sexuels et sexistes. Lors des Assises de l'égalité et de la diversité dans le cinéma et l'audiovisuel (au CNC, en novembre 2019), et dans le cadre du plan d'action Égalité élaboré avec la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC), le ministre a par ailleurs annoncé prendre totalement en charge financièrement la création d'une cellule d'accompagnement juridique et psychologique qui sera accessible courant 2020 à la totalité des salariés permanents et intermittents du spectacle vivant et enregistré.

Par ailleurs, un ambitieux plan de formation, annoncé par le ministre en septembre 2019 et confié à la société EGAE, permettra en quatre ans de former la totalité des agents et des étudiants des services et établissements relevant du ministère à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Le réseau des « responsables de la prévention des discriminations » a été réuni le 18 octobre 2019 où leur a été notamment présenté le plan de formation à la prévention et au traitement des violences et harcèlements sexuels et sexistes.

Des objectifs quantitatifs de progression de la place des femmes dans la programmation des institutions culturelles labellisées du champ de la création ont été fixés. Depuis l'automne, un ensemble d'indicateurs est mis en place pour apprécier cette progression. Chaque indicateur sera mesuré tous les ans selon le point de départ de chaque structure. Le dispositif s'insérera dans les statuts des conventions et contrats engageant les structures, lors de leur renouvellement.

Dans le domaine du cinéma, les Assises de novembre 2019 sur la parité, l'égalité et la diversité dans le cinéma ont été l'occasion pour la présidente de France Télévisions, d'annoncer un objectif de parité parmi les réalisateurs et réalisatrices apparaissant sur les écrans publics d'ici la fin de l'année 2020, grâce à la mise en place de quotas. Signées en présence du Ministre, deux chartes élaborées par le Collectif 5050 ont par ailleurs engagé les acteurs et actrices du cinéma et de l'audiovisuel : la Charte pour l'inclusion dans le cinéma et l'audiovisuel, et la Charte pour la parité et la diversité dans les sociétés d'édition-distribution et d'exploitation cinématographique.

Le ministère de la Culture participe également depuis 2019 à un groupe de travail Égalité au sein du Conseil des territoires pour la culture (CTC), qui élabore un plan d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la culture et des institutions culturelles sur les territoires. Ce plan d'action sera signé en 2020 entre le Ministère et les fédérations de collectivités territoriales réunies au sein du CTC. Il a vocation à être décliné au niveau le plus fin par l'élaboration et la signature de plans d'action Égalité avec les collectivités locales volontaires.

Dans tous les secteurs culturels le ministère rencontre des organisations professionnelles et étudiantes, des artistes et des associations pour réaliser les principes d'égalité et de diversité, en établissant des diagnostics statistiques, en diffusant des plans d'action adaptés, en élaborant et en appliquant des chartes et des pactes d'engagement mutuel comprenant des mesures précises aux effets mesurables, en organisant des conférences et des états généraux, en coordonnant des réseaux d'échanges de bonnes pratiques, en créant les conditions d'une déconstruction efficace et durable des stéréotypes.

Enfin, le ministère de la Culture mène par ailleurs des actions concrètes en faveur des jeunes en situation de handicap, afin que ces derniers bénéficient des actions d'éducation artistique et culturelle, du Pass Culture à l'année de leurs 18 ans, et soient accueillis dans de bonnes conditions au sein du réseau des écoles nationales sous tutelle du ministère de la Culture.

[1] Décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur
INDICATEUR 1.1	Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture
OBJECTIF 2	Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle
INDICATEUR 2.1	Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle
INDICATEUR 2.2	Effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires
OBJECTIF 3	Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien
INDICATEUR 3.1	Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)
INDICATEUR 3.2	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 3.3	Ratio d'efficacité bureautique
INDICATEUR 3.4	Efficacité de la gestion immobilière
INDICATEUR 3.5	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
INDICATEUR 3.6	Indicateur transversal d'efficacité de la fonction achats

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur

INDICATEUR 1.1 mission

Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Architecture et patrimoine	%	88,43	87	90	90	90	91
Arts Plastiques	%	63,30	58	65	65	61	66
Spectacle vivant et cinéma	%	91,73	90	93	93	93	94
Établissements d'ESC global	%	82,34	80	84	84	82	84

Commentaires techniques

L'enquête d'insertion a été mise en place en 2008 et renouvelée annuellement depuis lors en collaboration avec l'ensemble des directions générales et des EP concernés. L'enquête porte sur les titulaires d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC) acquis en 2016 dans l'un des 95 établissements ayant participé à l'enquête, c'est-à-dire ayant fourni son annuaire des diplômés 2016.

Sur 7 898 diplômés 2016 recensés par les établissements d'enseignement, 7 482 étaient dotés d'une adresse mail valide permettant de leur adresser le questionnaire. La collecte a eu lieu entre le 5 décembre 2019 et le 22 janvier 2020 avec une transmission des listes de non répondants aux écoles le 16 décembre 2019 et le 7 janvier 2020.

4 458 diplômés ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 60 % (sur la base de 7 482 questionnaires envoyés). L'investissement de certains établissements dans les relances des non répondants a permis d'avoir un taux de réponse élevé allant jusqu'à 89 % des diplômés interrogés (Ecole de Chaillot).

Les réponses possibles à l'enquête sont les suivantes : en activité professionnelle (une seule activité), en activité professionnelle (plusieurs activités), en recherche d'emploi, en formation, autres (sans aucune activité, au foyer, etc.).

Pour chaque type de diplôme, et pour les diplômés en activité on détermine à partir de l'intitulé de l'activité principal renseigné en clair, si le diplômé est inséré dans le champ ou pas.

Le calcul est le suivant :

- au numérateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi en rapport avec la formation reçue ;
- au dénominateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi en rapport ou non avec la formation reçue + nombre de diplômés (n-3) en recherche d'emploi.

Sont donc laissés hors du dénominateur les diplômés (n-3) n'étant pas en recherche d'emploi.

La 1ère ligne correspond aux résultats pour les diplômés des écoles nationales supérieures d'architecture, de l'INP et de l'Ecole du Louvre, la 2ème ligne aux résultats des diplômés des écoles nationales supérieures d'art, la 3ème ligne à ceux des diplômés d'établissements d'ESC dans le domaine du spectacle vivant et du cinéma, et la 4ème ligne présente les résultats globaux.

Source des données : enquête ESC menée par le ministère entre le 5 décembre 2019 et le 22 janvier 2020.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'insertion est calculé sur la base des entrants sur le marché du travail. Sont exclus les diplômés qui ont poursuivi leurs études après leur premier diplôme ou qui sont encore en formation au moment de l'enquête.

91 % des diplômés sont en activité professionnelle 3 ans après leur entrée sur le marché du travail, la plupart dans le champ de leur diplôme (82 %). 9 % sont en recherche d'emploi, 2 % n'exercent aucune activité et ne sont pas en recherche d'emploi et 1% sont dans une autre situation. Cette répartition diffère cependant selon la filière.

95 % des diplômés de l'architecture sont en emploi 3 ans après leur sortie, pour la plupart dans le champ de leur diplôme (90 %).

Les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle plus difficile que celle des autres filières. Ainsi, 82 % d'entre eux sont en emploi au moment de l'enquête, mais seulement 61 % dans le champ de leur diplôme. On note par ailleurs que pour près de la moitié des titulaires d'un diplôme des arts plastiques insérés hors du champ de leur diplôme, l'activité de création artistique occupe au moins un quart de leur temps de travail.

Tout comme les diplômés des arts plastiques, ceux du patrimoine sont moins nombreux à être en activité (84 %) et à exercer un emploi en lien avec leur diplôme (66 % des actifs).

Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant s'établit à un niveau relativement élevé, 94 % d'entre eux sont en activité 3 ans après la sortie de l'enseignement supérieur ; la plupart exercent un métier en rapport avec leur diplôme (93 % des actifs en emploi sont insérés dans le champ).

Cependant, ces taux d'insertion cachent des disparités de situations d'emploi entre les diplômés et ne prennent pas en compte les cas de précarité (multiplication de CDD courts et auto-entrepreneariat avec un seul donneur d'ordre notamment). Dans l'exploitation complémentaire de l'enquête l'accent sera mis sur les rythmes de travail des diplômés de l'ESC.

OBJECTIF 2

Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

INDICATEUR 2.1 mission

Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des enfants et des jeunes en âge scolaire ayant bénéficié d'une action éducative d'une structure subventionnée par le ministère de la Culture	%	52,73	70	88	Non déterminé	75	Sans objet

Commentaires techniques

Il s'agit des actions d'éducation artistique et culturelle menées par ou avec des associations ou structures subventionnées par le ministère. L'indicateur comprend : les classes à options, les actions inscrites dans les conventions avec les collectivités territoriales, les actions d'éducation à l'image (école, collège, lycéens et apprentis au cinéma), les projets fédérateurs (résidences d'artistes, jumelages, etc.).

Le ratio affiché prend en compte au numérateur le nombre de bénéficiaires de ces dispositifs. Le dénominateur décompte le nombre d'enfants et de jeunes scolarisés, dans le primaire et le secondaire, dans les établissements scolaires publics et privés en France.

Sources des données : l'outil de collecte et d'analyse ministériel OPUS permet de centraliser les informations des DRAC avec notamment des données relatives au nombre d'enfants scolarisés dans les différentes régions qui issues des informations fournies par le ministère de l'Éducation nationale.

INDICATEUR 2.2**Effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des crédits d'éducation artistique et culturelle dirigés vers les territoires prioritaires par rapport à la proportion d'élèves scolarisés dans ces territoires.	coefficient	3,15	5,05	5,72	Non déterminé	5,09	Sans objet

Commentaires techniques

L'indicateur consiste en un ratio $R = Q1/Q2$.

- $Q1 = N1/N2$ = Montant moyen par enfant des crédits d'EAC affectés aux territoires prioritaires
- $N1$ = Montant des crédits de l'action 224.2 engagés sur des territoires prioritaires (dépenses d'intervention / titre 6 fonctionnement)
- $N2$ = Nombre d'enfants scolarisés jusqu'en fin de 2ème cycle du secondaire dans les territoires prioritaires
- $Q2 = N3/N4$ = Montant moyen par enfant des crédits d'EAC affectés à l'ensemble du territoire
- $N3$ = Montant total des crédits de l'action 224.2 (dépenses d'intervention / titre 6 fonctionnement)
- $N4$ = Nombre total d'enfants scolarisés jusqu'en fin de 2ème cycle du secondaire

Cet indicateur calcule, d'une part, le montant moyen consacré par enfant scolarisé à des actions relevant de l'éducation artistique et culturelle dirigées vers les territoires prioritaires et, d'autre part, le montant par enfant des crédits affectés à l'ensemble du territoire ; il détermine alors le rapport entre ces deux montants, correspondant à un coefficient. Les chiffres obtenus se répartissent de part et d'autre de 1. Ainsi, un résultat supérieur à 1 montre que l'effort fait en direction des zones prioritaires est plus important que l'effort général ; en revanche, un résultat inférieur à 1 dénotera que l'effort en direction des zones prioritaires est moins important que l'effort moyen en la matière sur l'ensemble du territoire.

Sources des données : l'application ministérielle OPUS permet le calcul de cet indicateur via la collecte d'informations par les DRAC. En 2018, certaines DRAC n'ont pas été en mesure de renseigner les données relatives à cet indicateur.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (Indicateur 2.1)**

Les résultats se sont améliorés, la réalisation 2019 étant meilleure que la réalisation 2018.

Les efforts se sont poursuivis auprès des enfants à travers plusieurs actions stratégiques : les pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire et hors temps scolaire (la rentrée en musique, plan choral, programme Demos, visites de lieux culturels et d'œuvres *in situ*), les actions autour du livre et de la lecture, actions d'éducation à l'image, aux médias et à l'information, mobilisation/formation des acteurs et renforcement des partenariats (avec les associations, les établissements publics, les conservatoires, les collectivités territoriales...).

Effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires (indicateur 2.2)

Les résultats se sont améliorés, la réalisation 2019 étant meilleure que la réalisation 2018.

Les DRAC ont maintenu leurs efforts en faveur des territoires (action culturelles en lien avec la politique de la ville, volet culturel du plan Action Cœur de ville, culture en monde rural, développement des tiers-lieux culturels, déploiement des Micro-folies, plan Bibliothèque, pratiques amateurs...).

Par ailleurs, afin de les rendre plus fiables et pertinents, ces deux indicateurs évoluent en 2020. Par conséquent, les cibles 2020 n'ont pas été renseignées.

Le sous-indicateur 2.1 sera transformé en « Part d'enfants scolarisés en école ou collège se voyant proposer une action d'EAC en temps scolaire ». L'objectif est de le rendre plus représentatif de la mobilisation de l'ensemble du ministère et de son rôle mobilisateur vis-à-vis des autres partenaires. La méthode de calcul s'appuiera sur l'enquête nationale quantitative annuelle menée par les services statistiques du ministère de la Culture et de l'Éducation Nationale.

Le sous-l'indicateur 2.2, sera transformé en « Mesure de l'effort en faveur des territoires prioritaires (% des crédits) ». Cette évolution doit permettre d'étendre son périmètre non plus aux seules priorités définies par la politique scolaire mais aussi aux territoires déficitaires définis par la politique de la ville, par les DRAC ou encore par le dispositif Action

Cœur de ville. Sa méthode de calcul reposera sur une géographie prioritaire multidimensionnelle et sur une géographie prioritaire co-construite au plus près des territoires.

OBJECTIF 3

Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien

INDICATEUR 3.1

Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)	k€	8,2	8.7	8	8	8,3	8

Commentaires techniques

Mode de calcul : ont été comptabilisés sur l'action 7 du programme 224 : les dépenses de fonctionnement courant en administration centrale, les dépenses globales en services déconcentrés ainsi que les dépenses de personnel affecté aux fonctions de soutien hors BOP locaux.

Ont été comptabilisés au titre des effectifs gérés en ETPT : tous les agents gérés par le service des ressources humaines du ministère, les services du personnel des directions centrales et des DRAC.

NB : avant 2016, les données relatives aux effectifs gérés étaient précisées en ETP. Désormais elles le sont en ETPT, cette donnée permettant de mieux apprécier le coût des fonctions de soutien.

INDICATEUR 3.2

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,50	2,37	1,91	1,93	1,8	1,91
Effectifs gérés (pour info)	effectifs physiques	11 709	10733	Sans objet	Sans objet	10677	Sans objet

Commentaires techniques

Mode de calcul et périmètre : sont comptabilisés au titre des effectifs gérés : tous les agents intégralement gérés (en paye et en carrière) par le SRH, les services du personnel des directions centrales et des DRAC (10 677). A compter de 2016 et conformément aux préconisations de la fiche dédiée au calcul de cet indicateur, un coefficient de pondération est calculé à partir de cet effectif de façon à prendre en compte les agents de la filière « bibliothèques » gérés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour lesquels le ministère de la Culture réalise les actes de pré-liquidation de la paye et les agents rémunérés sur titre 3 par les établissements dont le ministère gère la carrière.

A compter de 2019, ce coefficient de pondération est également appliqué aux effectifs partiellement gérés par le ministère (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA), conformément aux éléments de cadrage de la démarche de performance indiqués dans le Guide de la performance édité par la direction du Budget en mars 2018.

Ce ratio est de $10\,677 / (10\,677 + 700 + 200 + 2326) = 76,8 \%$.

Sont comptabilisés comme « affectés à la gestion des ressources humaines » : l'ensemble des agents du service des ressources humaines (SRH- hors secrétariat), les agents des directions centrales et les agents des DRAC en charge des ressources humaines (249).

Une fois le ratio appliqué, l'effectif gérant « net » est ramené à 191 ETPT (= $249 \times 76,8 \%$).

L'indicateur d'efficacité de la GRH passe ainsi en adoptant cette méthodologie de 2,3 % à 1,8 % (= $191 / 10\,677$).

NB : les effectifs sont affichés pour information et ne font pas l'objet de prévision.

A noter que les agents du CMN, transférés sur le titre 3 à mi année 2019, ne sont pas comptabilisés à hauteur de leur gestion intégrale (en carrière et en paie) dans les effectifs intégralement gérés sur la période considérée. Ils se voient appliqués le coefficient de pondération sur toute l'année 2019 et non au prorata de leur gestion sur le titre 3 sur la période juin à décembre 2019.

Il est à noter que, conformément aux règles arrêtées par la direction du budget, les effectifs gérés sont décomptés en personnes physiques.

Sources des données : service des ressources humaines

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 3.3**Ratio d'efficacité bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	785	837	833	972	898	857
Pour information : Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	3 817	3988	3800	4050	4259	3800

Commentaires techniques

Le mode de calcul correspond à la définition de la direction du budget et intègre les dépenses de masse salariale afférentes.

Dans la somme des coûts bureautiques sont comptabilisés :

les achats de PC fixes, de PC portables, d'imprimantes personnelles ou en pool, des copieurs multi-fonctions, de licences de systèmes d'exploitation et des suites bureautiques ;

- les coûts de la formation bureautique des utilisateurs ;
- les coûts de serveurs bureautiques ;
- les coûts externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique ;
- les coûts de la maintenance du matériel et du logiciel bureautique ;
- la masse salariale correspondant aux agents de la sous-direction des systèmes d'information affectés à la bureautique (Titre 2).

Conformément au mode de calcul interministériel, ne sont pas pris en compte les dépenses de consommables (cartouches, clés USB, etc.), le coût Internet d'accès et d'hébergement, les dépenses de messagerie (notamment les serveurs), les applications de collaboration et les coûts réseaux (téléphonie et données), ainsi que les dépenses de reprographie.

INDICATEUR 3.4**Efficacité de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	15,61	15,61	15,61	15,61	15,61	15,61
Pour information : Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	36	56	Sans objet	Sans objet	38	Sans objet
Pour information : Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	3	5	Sans objet	Sans objet	46	Sans objet

Commentaires techniques**Périmètre :**

Ces données sont calculées pour les 7 sites de l'administration centrale : Valois, Bons-enfants, Pyramides, Beaubourg, Francs-Bourgeois, Saint-Cyr et Richelieu.

Mode de calcul :

Les différents ratios utilisés reprennent les définitions établies par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) en la matière.

Le ratio m²/poste correspond à la surface utile nette rapportée au nombre de postes de travail.

Les ratios « entretien courant / SUB » et « entretien lourd / SUB » rapportent l'ensemble des dépenses, en crédits de paiement, réalisées au cours de l'année, au titre respectivement de l'entretien courant et de l'entretien lourd à la charge du propriétaire, portées par le programme 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État », au nombre de m² de surface utile brute des locaux occupés par les services d'administration centrale.

INDICATEUR 3.5**Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	5,69	6,01	5,8	6,01	5,98	5,4

Commentaires techniques

Périmètre : bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 par rapport aux effectifs sous plafond d'emplois du ministère.

Mode de calcul : le taux d'emploi correspond au calcul suivant : (bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année écoulée + nombre d'unités déductibles) / effectif total x 100

Source des données : service des ressources humaines. NB : le résultat de cet indicateur est affiné au cours du 1er trimestre de chaque année pour transmission définitive fin mai au FIPHFP.

INDICATEUR 3.6**Indicateur transversal d'efficacité de la fonction achats**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Gains relatifs aux actions achat (SAE + actions ministérielles propres).	M€	3,68	3,97	5	Sans objet	9,11	5

Commentaires techniques

Mode de calcul :

La direction des achats de l'État a mis en place une méthode de mesure des gains communs à l'ensemble des ministères. Le principe général est d'évaluer la performance économique au travers des leviers utilisés par le ministère (standardisation, mutualisation, juste besoin, négociation, etc.). Elle est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou une situation « nouveaux ». Les gains sont calculés selon une base annuelle qui permet de comparer les projets sur une base homogène quelle que soit leur durée effective (exemple d'un marché pluriannuel) et de calculer des pourcentages de gains par rapport à une dépense annuelle. Les gains recensés dans le plan d'action permettent de distinguer :

- les achats récurrents : il s'agit des achats répétés régulièrement (exemple : marché de fournitures de bureau ou de matériel informatique). La formule est : Gain achat = (prix historique 1 - prix nouveau) x volume prévisionnel ;
- les achats ponctuels : ces achats sont soit des achats ponctuels, soit des achats très particuliers pour lesquels il n'y a pas de référence aisée. La particularité est donc que le prix historique n'est pas connu. L'acheteur va donc devoir trouver une solution alternative telle qu'un prix de référence auprès d'un autre établissement, une étude de marché préalable auprès des fournisseurs, à défaut un budget prévisionnel. La formule est ainsi : Gain achat = (prix de référence - prix nouveau) x volume prévisionnel ;
- les actions de progrès : il s'agit de projets achats visant à optimiser l'usage d'un marché ou à encourager des comportements (par exemple : diminuer nos consommations d'énergie par des comportements plus responsables, éviter les gaspillages, définir une nouvelle politique du voyage, ...). La logique de calcul consiste à comparer la situation avant le projet avec celle qui sera constatée une fois le projet mené à son terme. La formule est ainsi : Gain achat = situation de référence – situation améliorée.

Source des données : outil IMPACT, DAE et mission achats du ministère

ANALYSE DES RÉSULTATS**Coût des fonctions soutien par ETP (indicateur 3.1)**

Le coût moyen des fonctions de soutien par ETPT varie en fonction de l'exécution des dépenses de fonctionnement en action 7 (action sociale, affaires générales, informatique, communication, dépenses immobilières, études et formation), du poids des dépenses de personnel affecté aux fonctions de soutien ainsi que du nombre d'ETPT affecté au ministère de la Culture.

En 2019, le coût moyen des fonctions de soutien par ETPT est de 8,3 k€, soit une exécution conforme aux prévisions et inférieure à la réalisation 2018 (8,7 k€), traduisant ainsi les efforts d'optimisation des moyens développés par le ministère.

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (indicateur 3.2)

Il convient de préciser que la carrière de l'ensemble des agents titulaires du ministère est gérée au niveau ministériel. Ainsi, tous les agents titulaires rémunérés sur titre 3 (environ 2 500) ne sont pas décomptés dans les effectifs gérés alors même qu'ils constituent une charge de travail importante (nominations, avancements, promotions, modalités de temps de travail, maladies à demi-traitement, *etc.*) pour les services RH recensés ici comme « gérants ». C'est ainsi qu'un coefficient de pondération a été défini pour rapporter les effectifs « gérants » aux seuls effectifs intégralement gérés (*cf. supra* méthode de calcul).

L'évolution du mode de calcul exposée ci-dessus ainsi que la diminution des ETPT d'agents gérants constatée en 2019, s'expliquent du fait des efforts de maîtrise des effectifs réalisés par le ministère et du renforcement de la responsabilisation des opérateurs, dont la première étape de mise en œuvre a été amorcée en 2019 par le transfert sur titre 3 des agents du Centre des Monuments Nationaux. Il en résulte une décroissance du ratio gérants/gérés sur la période qui passe de 1,91 en prévision à 1,8.

Il est prévu que ce ratio reste stable en 2020. La cible 2020 est également actualisée à 1,8 % pour tenir compte de la trajectoire amorcée sur les exercices précédents.

Ratio d'efficacité bureautique (indicateur 3.3)

Le ratio d'efficacité bureautique est légèrement inférieur à la prévision. Ce chiffre s'explique, d'une part, par l'augmentation du parc, consécutif à un inventaire physique en SCN de postes non répertoriés.

Côté dépenses, certains coûts ont augmenté, liés à la mise en place de Windows 10 Entreprise et l'utilisation d'un supplément de prestation en terme de support et d'expertise technique pour pallier aux besoins internes.

Néanmoins le ratio n'a pas augmenté compte tenu du report de l'achat des ordinateurs portables qui était programmé à hauteur de 600 000 €.

Pour 2020, le parc devrait rester stable. Par contre, on assistera à une augmentation des coûts liés à l'achat de postes informatiques dans le cadre de la finalisation du passage à windows 10.

Ce ratio a toutefois vocation à progresser à l'avenir au regard du plan de rattrapage informatique mis en œuvre au sein du ministère dans le cadre du Plan de transformation numérique ministériel.

Ratio d'efficacité immobilière (indicateur 3.4)

Le projet CAMUS, qui consiste à mettre en œuvre le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale (SPSI AC) 2015-2019 du ministère de la Culture, a été lancé à l'été 2016. Pendant la durée de la phase opérationnelle qui doit s'achever en 2022, le ratio d'occupation SUN / poste de travail est réputé constant.

L'année 2019 a été marquée par la réalisation de nombreux travaux d'entretien lourd sur les bâtiments d'administration centrale (remplacement des ascenseurs sur le site des Bons-enfants, travaux relatifs au système de sécurité incendie, modernisation du dispositif de contrôle d'accès) expliquant une augmentation significative du ratio « entretien lourd / SUB » entre 2018 et 2019.

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnes handicapées (indicateur 3.5)

Le taux d'emploi est passé de 6,01 % en 2018 à 5,98 % en 2019. Cette légère baisse est liée à la modification du mode de calcul de ce taux, conformément au décret du 10 juin 2016. En effet, seule est prise en compte la valorisation du travail correspondant aux prestations réglées aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) dans le calcul de la déclaration auprès du FIPHFP et non le montant TTC des factures réglées à ces établissements, alors qu'auparavant la totalité du montant de ces factures était comptabilisée en unités bénéficiaires, venant en déduction de la contribution du FIPHFP.

Efficiences de la fonction achats (indicateur 3.6)

Les résultats 2019 correspondent à la collecte des résultats de performance économique des achats réalisés par l'administration centrale, les DRAC et les SCN. Le résultat 2019 comprend une opération d'achats atypique dans son volume financier et dans sa performance achats, à savoir l'acquisition et la construction du navire Alfred Merlin par le DRASSM (Département de recherche archéologique subaquatique et sous-marine), qui concourt à hauteur de 7,3 M€ aux gains achats.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>							
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		141 490 368 140 888 561	15 414 000 15 860 000	89 299 936 104 282 643	8 896 581 7 059 655	255 100 885 268 090 859	263 050 885
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		4 000 000 15 915 778	63 912	188 331 965 141 169 701	30 000	192 331 965 157 179 390	192 331 965
06 – Action culturelle internationale		766 203		7 385 969 5 829 628		7 385 969 6 595 831	7 385 969
07 – Fonctions de soutien du ministère	703 902 325 707 330 283	56 807 478 63 609 730	6 305 843 27 522 472	429 142	736 611	767 015 646 799 628 239	767 321 646
08 – Soutien à l'emploi dans le secteur culturel		200 000		43 000 000 31 790 097		43 000 000 31 990 097	43 000 000
09 – Langue française et langues de France		80 603		3 224 338 3 335 874		3 224 338 3 416 477	3 224 338
Total des AE prévues en LFI	703 902 325	202 297 846	21 719 843	331 242 208	8 896 581	1 268 058 803	1 276 314 803
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+283 194		+23 058 241			+23 341 435	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 282 561		-14 401 848			-11 119 287	
Total des AE ouvertes	707 468 080		572 812 871			1 280 280 951	
Total des AE consommées	707 330 283	221 460 873	43 446 384	286 837 086	7 826 266	1 266 900 893	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>							
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		141 490 368 140 974 973	5 081 026 -140 000	87 699 936 85 481 634	8 896 581 14 449 655	243 167 911 240 766 261	251 117 911
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		4 000 000 16 498 544	63 912	188 331 965 143 157 120	30 000	192 331 965 159 749 576	192 331 965
06 – Action culturelle internationale		454 213		7 385 969 5 833 587		7 385 969 6 287 800	7 385 969
07 – Fonctions de soutien du ministère	703 902 325 707 330 283	53 329 866 60 677 228	6 247 649 9 705 699	424 832	736 611	763 479 840 778 874 653	763 785 840
08 – Soutien à l'emploi dans le secteur culturel		200 000		30 000 000 31 790 097		30 000 000 31 990 097	30 000 000
09 – Langue française et langues de France		37 390		3 224 338 3 334 374		3 224 338 3 371 764	3 224 338
Total des CP prévus en LFI	703 902 325	198 820 234	11 328 675	316 642 208	8 896 581	1 239 590 023	1 247 846 023

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+283 194			+7 058 241		+7 341 435	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+3 282 561			-11 729 313		-8 446 752	
Total des CP ouverts	707 468 080			531 016 626		1 238 484 706	
Total des CP consommés	707 330 283	218 842 348	9 629 610	270 021 643	15 216 266	1 221 040 151	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		141 662 026 137 647 893	20 207 846 5 027 163	94 189 936 78 343 118	8 896 581 19 077 953	264 956 389	266 056 389 240 096 127
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		4 000 000 17 224 054	2 000 000 52 235	162 158 153 136 682 748		168 158 153	168 158 153 153 959 037
06 – Action culturelle internationale		687 169		8 187 159 5 694 420		8 187 159	8 187 159 6 381 589
07 – Fonctions de soutien du ministère	711 388 328 708 990 424	73 631 709 82 178 718	9 906 420 13 667 337	582 405	853 000	794 926 457	795 502 457 806 271 884
08 – Soutien à l'emploi dans le secteur culturel		107 000		90 000 000 18 624 000		90 000 000	90 888 437 18 731 000
09 – Langue française et langues de France							
Total des AE prévues en LFI	711 388 328	219 293 735	32 114 266	354 535 248	8 896 581	1 326 228 158	1 328 792 595
Total des AE consommées	708 990 424	237 844 834	18 746 735	239 926 691	19 930 953		1 225 439 637

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		141 662 026 137 814 756	22 504 914 5 090 394	92 239 936 75 898 343	8 896 581 16 877 953	265 303 457	266 903 457 235 681 446
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		4 000 000 15 600 624	2 000 000 243 023	162 158 153 134 466 708		168 158 153	168 158 153 150 310 355
06 – Action culturelle internationale		685 022		8 187 159 5 949 559		8 187 159	8 187 159 6 634 581

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018 Consommation 2018</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
07 – Fonctions de soutien du ministère	711 388 328 708 990 424	71 484 918 81 238 030	11 224 239 15 970 528	582 405	853 000	794 097 485	794 673 485 807 634 387
08 – Soutien à l'emploi dans le secteur culturel		80 000		25 000 000 18 624 000		25 000 000	25 888 437 18 704 000
09 – Langue française et langues de France							
Total des CP prévus en LFI	711 388 328	217 146 944	35 729 153	287 585 248	8 896 581	1 260 746 254	1 263 810 691
Total des CP consommés	708 990 424	235 418 432	21 303 945	235 521 015	17 730 953		1 218 964 769

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	708 990 424	703 902 325	707 330 283	708 990 424	703 902 325	707 330 283
Rémunérations d'activité	418 522 604	413 749 154	420 554 695	418 522 604	413 749 154	420 554 695
Cotisations et contributions sociales	284 151 233	286 670 032	281 675 708	284 151 233	286 670 032	281 675 708
Prestations sociales et allocations diverses	6 316 587	3 483 139	5 099 880	6 316 587	3 483 139	5 099 880
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	237 844 834	202 297 846	221 460 873	235 418 432	198 820 234	218 842 348
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 269 774	44 591 737	59 886 511	72 714 954	41 114 125	57 257 986
Subventions pour charges de service public	162 575 060	157 706 109	161 574 362	162 703 478	157 706 109	161 584 362
Titre 5 – Dépenses d'investissement	18 746 735	21 719 843	43 446 384	21 303 945	11 328 675	9 629 610
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	18 405 167	16 749 843	42 776 175	21 093 394	6 358 675	9 267 510
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	341 568	4 970 000	670 209	210 551	4 970 000	362 100
Titre 6 – Dépenses d'intervention	239 926 691	331 242 208	286 837 086	235 521 015	316 642 208	270 021 643
Transferts aux ménages	38 399 538	44 855 462	48 940 974	38 410 884	44 855 462	48 917 550
Transferts aux entreprises	11 194 175	40 895 335	29 239 634	11 317 112	40 895 335	29 580 465
Transferts aux collectivités territoriales	59 401 261	62 733 059	75 235 443	54 035 887	60 933 059	57 716 947
Transferts aux autres collectivités	130 931 717	182 758 352	133 421 035	131 757 132	169 958 352	133 806 682
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	19 930 953	8 896 581	7 826 266	17 730 953	8 896 581	15 216 266
Dotations en fonds propres	19 930 953	8 896 581	7 826 266	17 730 953	8 896 581	15 216 266
Total hors FdC et AdP		1 268 058 803			1 239 590 023	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+3 565 755			+3 565 755	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+8 656 393			-4 671 072	
Total*	1 225 439 637	1 280 280 951	1 266 900 893	1 218 964 769	1 238 484 706	1 221 040 151

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	24 820		283 194	24 820		283 194
Autres natures de dépenses	2 051 301	8 256 000	23 058 241	2 551 301	8 256 000	7 058 241
Total	2 076 121	8 256 000	23 341 435	2 576 121	8 256 000	7 341 435

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019	5 156	57 215	5 156	57 215				
03/2019	8 647	23 527	8 647	23 527				
04/2019		4 781		4 781				
05/2019	3 922	20 856	3 922	20 856				
06/2019	417	13 499	417	13 499				
07/2019	211	17 092	211	17 092				
08/2019	8 802	35 314	8 802	35 314				
09/2019		19 885		19 885				
10/2019		35 562		35 562				
11/2019		16 052		16 052				
12/2019		12 996		12 996				
01/2020		2 500		2 500				
Total	27 155	259 279	27 155	259 279				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2019		1 600		1 600				
05/2019		24 370		24 370				
06/2019		6 001 600		1 600				
07/2019		10 000		10 000				

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/2019		884 010		884 010				
09/2019		1 537		1 537				
10/2019	32 069	12 009 045	32 069	2 509 045				
11/2019	223 970	248 800	223 970	248 800				
12/2019		3 618 000		1 618 000				
01/2020				1 500 000				
Total	256 039	22 798 962	256 039	6 798 962				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	317 061		317 061					
Total	317 061		317 061					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2019		1 432 681		2 890 670				
Total		1 432 681		2 890 670				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
13/02/2019		404 068						
Total		404 068						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		135 647		900 197				
Total		135 647		900 197				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/06/2019		165 000		165 000				
01/08/2019						407 402		407 402
07/10/2019						302 290		302 290
25/11/2019		17 399		17 399				
26/11/2019		250 000		250 000	1 360 629		1 360 629	
Total		432 399		432 399	1 360 629	709 692	1 360 629	709 692

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2019		62 500		62 500	477 000		477 000	
Total		62 500		62 500	477 000		477 000	

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019	4 803 129		4 803 129			16 159 451		15 305 387
Total	4 803 129		4 803 129			16 159 451		15 305 387

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	5 403 384	25 525 536	5 403 384	11 344 007	1 837 629	16 869 143	1 837 629	16 015 079

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		255 100 885 268 090 859	263 050 885 268 090 859		243 167 911 240 766 261	251 117 911 240 766 261
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		192 331 965 157 179 390	192 331 965 157 179 390		192 331 965 159 749 576	192 331 965 159 749 576
06 – Action culturelle internationale		7 385 969 6 595 831	7 385 969 6 595 831		7 385 969 6 287 800	7 385 969 6 287 800
07 – Fonctions de soutien du ministère	703 902 325 707 330 283	63 113 321 92 297 955	767 321 646 799 628 239	703 902 325 707 330 283	59 577 515 71 544 370	763 785 840 778 874 653
08 – Soutien à l'emploi dans le secteur culturel		43 000 000 31 990 097	43 000 000 31 990 097		30 000 000 31 990 097	30 000 000 31 990 097
09 – Langue française et langues de France		3 224 338 3 416 477	3 224 338 3 416 477		3 224 338 3 371 764	3 224 338 3 371 764
Total des crédits prévus en LFI *	703 902 325	564 156 478	1 268 058 803	703 902 325	535 687 698	1 239 590 023
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+3 565 755	+8 656 393	+12 222 148	+3 565 755	-4 671 072	-1 105 317
Total des crédits ouverts	707 468 080	572 812 871	1 280 280 951	707 468 080	531 016 626	1 238 484 706
Total des crédits consommés	707 330 283	559 570 609	1 266 900 893	707 330 283	513 709 867	1 221 040 151
Crédits ouverts - crédits consommés	+137 797	+13 242 262	+13 380 059	+137 797	+17 306 759	+17 444 555

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	721 300 389	569 169 905	1 290 470 294	721 300 389	540 701 125	1 262 001 514
Amendements	-17 398 064	-5 013 427	-22 411 491	-17 398 064	-5 013 427	-22 411 491
LFI	703 902 325	564 156 478	1 268 058 803	703 902 325	535 687 698	1 239 590 023

Les crédits prévus sur le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au PLF 2019 s'élevaient au total à **1 290 470 294 € en AE et 1 262 001 514 € en CP**.

En titre 2, les crédits s'élevaient à **721 300 389 € en AE=CP** dont :

- **506 870 659 € en AE=CP** hors contributions du ministère au compte d'affectation spéciale « Pensions » ;
- **214 429 730 € en AE=CP** au titre des contributions du ministère au compte d'affectation spéciale « Pensions ».

Hors titre 2, les crédits s'élevaient à **569 169 905 € en AE et 540 701 125 € en CP**.

L'amendement n°II-624 a minoré les crédits du programme 224 titre 2 à hauteur de **17 398 064 € en AE=CP** dont 5 648 054 € de contribution au CAS « Pensions ». Cet amendement tirait les conséquences en crédits de la réforme visant à transférer à trois établissements publics administratifs placés sous la tutelle du ministère de la Culture (Centre des monuments nationaux ; établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ; établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie) la gestion de leurs effectifs gérés et rémunérés jusqu'alors par le ministère.

L'amendement n°II-27 a procédé aux ajustements suivants sur les crédits HT2 :

- une **minoration de 4 966 933 € en AE=CP** afin de tirer les conséquences sur la mission « Culture » des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant, d'une part, la revalorisation des indemnités kilométriques et, d'autre part, la revalorisation des barèmes des frais de nuitée ;
- une **majoration à hauteur de 212 761 € en AE=CP** aux mêmes fins.

L'amendement n°II-1363 a procédé sur les crédits hors titre 2 à une **majoration à hauteur de 5 000 000 € en AE=CP et à une minoration de 259 255 € en AE=CP** en vue de procéder au rétablissement de crédits entre programmes de la mission « Culture ».

Enfin, l'amendement n°II-336 est venu minorer les crédits HT2 à hauteur de **5 000 000 € en AE = CP** pour sécuriser l'amorçage du Centre national de la musique (CNM).

En définitive, la loi de finances initiale pour 2019 s'élève à **1 268 058 803 € en AE et 1 239 590 023 € en CP**, se décomposant en :

- **564 156 478 € en AE et 535 687 698 € en CP** de crédits hors titre 2 ;
- **703 902 325 € en AE=CP** de crédits de titre 2, dont 208 781 676 € de contributions au CAS « Pensions ».

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements suivants ont impacté les crédits ouverts en gestion 2019 :

S'agissant des crédits hors dépenses de personnel :

Décrets de transfert et de virement

- le décret n°2019-577 du 11 juin 2019 pour un montant de **+ 165 00 € en AE=CP** destinés à la rémunération par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture de 2,5 équivalents temps plein travaillé non transférés dans le cadre de l'opération de travaux de rénovation du Musée national de la Marine ;
- le décret n°2019-1228 du 25 novembre 2019 pour un montant total de **+ 17 399 € en AE=CP** dans le cadre de la contribution de la Direction de l'action du gouvernement au budget général (remboursement de déplacements au Conseil de l'Union Européenne) ;
- le décret n°2019-1237 du 26 novembre 2019 portant transfert de crédits pour un montant de **+ 300 000 € en AE=CP** destinés à la construction de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) ;
- le décret n°2019-1310 du 6 décembre 2019 portant virement de crédits pour un montant de **+ 62 500 € en AE=CP** destinés à la création d'un établissement public de coopération culturelle dans le cadre du Memorial Acte Guadeloupe ;
- le décret n°2019-1026 du 7 octobre 2019 portant transfert de crédits pour un montant total **- 302 290 € en AE=CP** au bénéfice du P333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » au titre de l'expérimentation à la Martinique de l'extension du P333 à l'outre-mer ;

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- le décret n°2019-819 du 1er août 2019 pour un montant de - **407 402 € en AE=CP** au titre des projets informatiques interministériels ;
- le décret n°2019-1237 du 26 novembre 2019 portant transfert de crédits pour un montant de - **50 000 € en AE=CP** vers le ministère de l'Europe et des affaires étrangères au titre de la participation du ministère de la Culture au sommet des deux rives.

Loi de finances rectificatives

- la loi de finances rectificative n°2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative a annulé **16 159 451 € en AE et 15 305 387 € en CP** sur les crédits hors titre 2 du programme 224.

Reports

- l'arrêté du 13 février 2019 portant report de crédits a ouvert **404 068 € en AE** sur le programme 224 au titre du report des AE affectées non engagées ;
- l'arrêté du 14 mars 2019 portant report de crédits a ouvert **135 647 € en AE et 900 197 € en CP** sur le programme 224 au titre du report des crédits de droit commun ; l'arrêté du 12 mars 2019 portant report de crédits a ouvert **1 432 681 € en AE et 2 890 670 en CP** sur le programme 224 au titre du report des crédits sur fonds de concours.

*S'agissant des dépenses de personnel :**Répartition de crédits*

- L'arrêté du 29 octobre 2019 portant répartition de crédits à hauteur de **+ 317 061 € en AE=CP sur le titre 2 hors CAS** au titre de la revalorisation du compte épargne temps (rendez-vous salarial) ;

Décrets de transfert et de virement

- le décret n° 2019-1237 du 26 novembre 2019 à hauteur de **1 360 629 € en AE = CP**, dont 1 094 329 € en titre 2 hors CAS pensions, et 266 300 € en titre 2 CAS pensions à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » par lequel le ministère de la Culture a remboursé la masse salariale des agents mis à disposition par le ministère en charge de l'écologie au sein de la MIQCP en grande partie et de façon résiduelle dans les UDAP et écoles d'architecture ;
- le décret n° 2019-1310 du 6 décembre 2019 portant virement de crédits à hauteur de **477 000 € en AE = CP** à destination du programme 334 « Livre et industries culturelles », au titre de la mise en œuvre du plan de rattrapage indemnitaire par la Bibliothèque nationale de France.

Loi de finances rectificatives

La fin de gestion 2019 des crédits de masse salariale du ministère de la culture a nécessité l'ouverture de **4 803 129 € en AE=CP sur les crédits titre 2 du programme 224** (4 243 942 € HCAS et 559 187 € CAS).

Ces ouvertures techniques résultent des **mouvements intervenus en cours de gestion**, qui ne pouvaient pas être anticipés en loi de finance initiale. **Pour un total de 5 869 830 € en AE=CP** (4 635 658 € HCAS et 1 234 178 € CAS), les dits mouvements se résument de la manière suivante :

- transfert vers les crédits hors titre 2 au profit des Etablissements publics du Louvre, du Conservatoire national supérieur de musique de Lyon et du Musée d'Orsay inscrit au titre du plan de rattrapage indemnitaire à hauteur de - **474 000 € en AE=CP**. Ce transfert correspond au poids du besoin calculé selon les effectifs par catégorie, pondéré par la proportion de ressources propres dans l'ensemble des ressources de chacun des EP ;

- transfert vers les crédits hors titre 2 de 2 agents contractuels sur le plafond T3 du Musée d'Orsay en avance de phase de la délégation de gestion prévue en 2020 à hauteur de - **92 519 € en AE=CP** ;
- le rétro-transfert vers le titre 2 relatif au décalage de la prise en charge sur titre 3 par le Centre des monuments nationaux de la rémunération des agents titulaires au 1^{er} juin 2019 à hauteur de 2 507 761 € HCAS et 1 234 178 € au titre du CAS « pensions » ;
- transfert vers le titre 2 des agents nommés en 2019 dans le cadre des concours Sauvadet à hauteur de **1 903 844 € HCAS**. Ce montant comprend le transfert au titre des agents du CMN, qui correspond à 415 393 €, après déduction des 779 324 € au titre du surcoût sera porté par l'EP dans le cadre de la délégation de gestion ;
- transfert vers le titre 2 au titre du plan de dé-précarisation des enseignants des écoles d'architecture (plan consistant en un mécanisme de recrutement spécifique sur 5 ans afin de favoriser l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels des ENSA faisant suite à l'adoption du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 relatif au statut des enseignants-chercheurs) à hauteur de **172 106 € HCAS**, correspondant à l'annulation de leur rémunération antérieure versée sur titre 3 et l'ouverture d'un montant équivalent sur titre 2 ;
- transfert vers le titre 2 de la rémunération des agents recrutés pour la mise en œuvre du Pass Culture, depuis les crédits d'interventions prévus sur le dispositif, à hauteur de 618 460 € HCAS **en AE=CP**.

Les ouvertures de crédits sur titre 2 ont donné lieu à l'annulation corollaire des crédits hors titre 2 devenus sans objet :

- 4 176 670 € en AE=CP sur le programme 175 ;
- 1 639 117 € en AE=CP sur le programme 224.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le détail des fonds de concours et des attributions de produit rattachés en 2019 sur le programme 224 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

FDC/ADP/TITRE	Montant ouvert (€)		Numéro	Objet
	AE	CP		
ADP HT2	194 090	194 090	2-2-00010	Rece ttes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services de l'administration centrale
	27 400	27 400	2-2-00700	Produits de cessions de biens de mobiliers
	37 704	37 704	2-2-00837	Rece ttes provenant de la rémunération des services rendus par le secrétariat général
	84	84	2-2-00839	Rece ttes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les services relevant de leur activité
Total ADP HT2	259 278	259 278		
ADP T2	27 155	27 155	2-2-00837	Rece ttes provenant de la rémunération des services rendus par le secrétariat général
Total ADP T2	27 155	27 155		
Total ADP T2 + HT2	286 433	286 433		
FDC HT2	9 045	9 045	1-1-00190	Participation de la Commission européenne au financement de projets en matière d'héritage culturel
	1 018 800	1 018 800	1-2-00430	Participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation en d'enseignement culturel engagées engagées par le ministère chargé de la culture et de la communication
	9 917	9 917	1-2-00435	Contribution du fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) aux dispositifs d'aménagement de poste pour l'embauche ou le maintien dans l'emploi
	123 200	123 200	1-2-00471	Investissement d'avenir : Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique
	1 618 000	1 618 000	1-2-00868	Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles
	20 000 000	4 000 000	1-2-00869	Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles (Investissement / AE préalable)
	20 000	20 000	1-3-00476	Participations divers à la création, l'acquisition ou la restauration de biens mobiliers non classés outre-mer
Total FDC HT2	22 798 963	6 798 963		
FDCT2	32 069	32 069	1-1-00190	Participation de la Commission européenne au financement de projets en matière d'héritage culturel
	223 970	223 970	1-2-00591	Rebâtir Notre-Dame de Paris - participations à la restauration et à la conservation (dépenses de personnel)
Total FDC T2	256 038	256 038		
Total FDC T2 + HT2	23 055 001	7 055 001		
Total ADP + FDC	23 341 434	7 341 434		

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 519 511	14 536 246	18 055 757	3 519 511	13 682 183	17 201 694
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-15 912	-15 912	0	-15 912	-15 912
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	3 519 511	14 520 334	18 039 845	3 519 511	13 666 271	17 185 782

Le montant des annulations intervenues en LFR sur la réserve de précaution est de 14 520 334 € en AE et 13 666 271 € en CP hors titre 2. Par ailleurs 1 639 117 € de crédits supplémentaires ont été annulés en LFR hors titre 2 au titre du gage des ouvertures sur les crédits de titre 2.

Un surgel de 10 M€ intervenu en cours de gestion correspond à une partie des crédits dévolus au pass Culture, surgelés en vue de leur report en 2020. Un dégel de 15 912 € est intervenu hors titre 2 au titre des grands projets d'investissements.

En complément du tableau ci-dessus, les modalités d'utilisation de la réserve de précaution en gestion 2019 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Suivi de la réserve de précaution du P224 (en €)	P 224 HT2		P224 T2		<i>dont T2 hors CAS</i>	<i>dont T2 CAS</i>	TOTAL P224	
	AE	CP	AE	CP	AE=CP	AE=CP	AE	CP
Mise en réserve initiale	14 536 246	13 682 183	3 519 511	3 519 511	2 475 603	1 043 908	18 055 757	17 201 694
Dégel GPI	- 15 912	- 15 912	-	-			- 15 912	- 15 912
Annulation sur crédits gelés LFR n°2019-1270 du 2 décembre 2019	- 14 520 334	- 13 666 271	-	-			- 14 520 334	- 13 666 271
Dégel de fin de gestion			3 519 511	3 519 511	2 475 603	1 043 908	3 519 511	3 519 511
Total : réserve de précaution résiduelle en fin de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-

Afin de simplifier la traduction technique du schéma de fin de gestion du ministère, le choix a été fait de contracter en une seule ouverture gagée l'ensemble des mouvements prévus et le dégel sur titre 2 (cf. infra : « S'agissant des dépenses de personnel - Loi de finances rectificative »).

Cette ouverture unique recouvre notamment les mouvements suivants :

Dans le cadre de la LFR du titre 3 vers le titre 2 au titre des rattrapages indemnitaires :

- le transfert au profit de l'Établissements publics du Louvre inscrit au titre du plan de rattrapage indemnitaire à hauteur de **266 000 € en AE=CP** ;
- le transfert au profit du Centre des musées nationaux inscrit au titre du plan de rattrapage indemnitaire à hauteur de **188 000 € en AE=CP** ;
- le transfert au profit du Conservatoire national supérieur de musique de Lyon inscrit au titre du plan de rattrapage indemnitaire à hauteur de **10 000 € en AE=CP** ;
- le transfert au profit du Musée d'Orsay inscrit au titre du plan de rattrapage indemnitaire à hauteur de **10 000 € en AE=CP**.

Dans le cadre de la LFR du titre 3 vers le titre 2 au titre d'un rétro-transfert et des transferts « Sauvadet » (fongibilité asymétrique) :

- le rétro-transfert vers le titre 2 du programme 224 relatif au décalage de deux mois de la prise en charge sur T3 par le CMN de la rémunération des agents titulaires au 1er juin 2019 à hauteur de **2 507 761 € HCAS et 1 234 178 € au titre du CAS « pensions » en AE=CP** ;
- le transfert au titre des agents nommés en 2019 dans le cadre des concours Sauvadet est de **1 903 844 € HCAS en AE=CP**. Ce montant comprend le transfert au titre des agents du CMN, qui correspond à 415 393 €, après déduction des 779 324 € au titre du surcoût sera porté par l'EP dans le cadre de la délégation de gestion.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1005 – Filière administrative	-9	4 047	4 156	-8	4 063	-85
1006 – Filière technique et d'enseignement	-3	2 877	2 733	-3	2 753	+23
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	0	1 830	1 739	0	1 671	-68
1008 – Filière scientifique	-4	2 168	2 201	-4	2 146	-51
Total	-16	10 922	10 829	-15	10 633	-181

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1005 – Filière administrative	-17	-2	+34	0	+40	-40
1006 – Filière technique et d'enseignement	-45	+29	-71	-37	-28	-9
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	-285	+9	+157	-40	-14	-26
1008 – Filière scientifique	-8	0	+11	-25	+1	-26
Total	-355	+36	+130	-101	-1	-100

La colonne 4 inclut le transfert sortant de 15 ETPT vers le programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » correspondant aux agents du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) mis à disposition au sein de la MIQCP en grande partie et de façon résiduelle dans les UDAP et écoles d'architecture.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1005 – Filière administrative	423	130	412	220	7,47	-11
1006 – Filière technique et d'enseignement	134	62	132	83	7,70	-3
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	171	89	147	60	6,48	-24
1008 – Filière scientifique	157	71	127	110	6,85	-30
Total	886	352	817	473		-69

Le schéma d'emplois prévu en LFI 2019 s'établissait à un solde de -50 ETP. Il a été sur-exécuté à hauteur de -69 ETP.

Plusieurs facteurs ont contribué à une sur-exécution du schéma d'emplois 2019 :

- Un nombre de sorties plus important que prévu en début d'année du fait principalement des situations interruptives et des départs à la retraite légèrement supérieurs aux prévisions ;
- Un nombre d'entrées par voie de concours et des recrutements de travailleurs handicapés inférieurs aux prévisions ;
- Les recrutements tardifs des enseignants contractuels des écoles d'architectures ;
- Une gestion prudentielle des autorisations d'entrées externes en début d'année ayant entraîné un décalage des recrutements et une sous consommation du plafond. En parallèle, l'ouverture d'autorisations d'entrées externes supplémentaires en fin d'année n'a eu qu'un effet limité sur le nombre d'entrées en 2019, du fait de son caractère tardif et d'un effet cumulé avec des autorisations initiales modérément consommées.

Ce constat a conduit le ministère à l'abandon de ces autorisations d'entrées externes en 2020, ce qui permettrait la réalisation d'un schéma 2020 conforme aux prévisions.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	1 466	1 548	1 515
Services régionaux	2 433	2 375	2 394
Opérateurs	4 552	4 570	4 348
Autres	2 219	2 140	2 120
Total	10 670	10 633	10 378

La ventilation par type de structure inscrite aux projets annuels de performance ces dernières années a souffert de la complexité de la structure d'emploi du ministère et d'imputations variables d'une année sur l'autre des emplois atypiques (élèves fonctionnaires, mises à disposition, domaines présidentiels etc.). Un travail de fiabilisation des périmètres a été mené en 2019 et donne la ventilation suivante :

en ETPT	LFI 2019	LFR 2019	Réalisation 2019	Écart à la LFR
Administration Centrale	1466	1468	1548	80
Directions Régionales des Affaires Culturelles	2433	2433	2376	-57
Opérateurs	4552	4694	4570	-124
Services a compétences nationale	1793	1793	1732	-61
AD & et BMC	354	354	339	-15
Elèves fonctionnaires	13	13	10	-3
Autres	59	59	59	0
Total	10670	10814	10633	-181

Focus MAD CAPA et RMN GP

Comptabilisés avec les opérateurs en PAP et RAP et comptabilisés en AC DGP en interne MC

en ETPT	LFI 2019	LFR 2019	Réalisation 2019	Écart à la LFR
MAD CAPA	12	12	12	0

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RMN GP	18	18	15	-3
Total	30	30	27	-3

Ce travail de fiabilisation débouchera sur une rectification pérenne des emplois inscrits au projet annuel de performance du projet de loi de finance pour 2021.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
07 – Fonctions de soutien du ministère	10 670	10 633
Total	10 670	10 633
Transferts en gestion		-15

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 63

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines étant une composante du lot performance, le détail des mesures est précisé dans la rubrique « Objectifs et indicateurs de performance », objectif 3 indicateur 3.2 « Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines ».

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	418 522 604	413 749 154	420 554 695
Cotisations et contributions sociales	284 151 233	286 670 032	281 675 708
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	210 549 147	208 781 676	208 106 906
– Civils (y.c. ATI)	210 549 147	208 781 676	208 054 869
– Militaires			52 037
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	73 602 086	77 888 356	73 568 802
Prestations sociales et allocations diverses	6 316 587	3 483 139	5 099 880
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	708 990 424	703 902 325	707 330 283
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	498 441 277	495 120 649	499 223 378
FdC et AdP prévus en titre 2			

Le montant des subventions versées au titre de l'allocation de retour à l'emploi pour l'année 2019 s'élève à 1 389 880€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	494,44
Exécution 2018 hors CAS Pensions	498,44
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-6,55
Débasage de dépenses au profil atypique :	2,54
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-1,62
– Mesures de restructuration	-0,36
– Autres dépenses de masse salariale	4,52
Impact du schéma d'emplois	-4,68
EAP schéma d'emplois 2018	0,40
Schéma d'emplois 2019	-5,09
Mesures catégorielles	6,53
Mesures générales	0,03
Rebasage de la GIPA	0,03
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	5,02
GVT positif	8,35
GVT négatif	-3,33
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-1,92
Indemnisation des jours de CET	2,11
Mesures de restructurations	0,30
Autres rebasages	-4,33
Autres variations des dépenses de personnel	-0,18
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,10
Autres variations	-0,08
Total	499,22

Partant d'une exécution 2018 de 498 441 277 €, le socle d'exécution de l'année 2019 s'élevait à 494 435 153 € après prise en compte de l'impact des mesures de transfert (- 6 548 192 euros), du débasage des dépenses non reconductibles et des recettes exceptionnelles de l'année 2018 :

- rachat de jours déposés sur les comptes épargne-temps (- 1 615 639 euros) ;
- mesures d'accompagnement des restructurations (-356 293 euros) ;
- garantie individuelle du pouvoir d'achat (-9 227 euros) ;
- remboursement de mises à disposition sortantes et d'indus sur rémunération (4 523 228 euros)

En 2019, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 162 agents du ministère pour un coût total de 25 725 €.

Le GVT positif s'est élevé à 8,3 M€ (soit 1,67 % de la masse salariale hors CAS) et le GVT négatif à -3,3 M€ (soit 0,67 %).

Le rebasage des dépenses au profil atypique de l'année 2019 – hors GIPA – inclut :

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- rachat de jours déposés sur les comptes épargne-temps (2 109 217 euros) ;
- mesures d'accompagnement des restructurations (298 751 euros) ;
- remboursements de mises à disposition sortantes et d'indus sur rémunérations (-5 560 326 euros) ;
- mesure de régularisation Montreuil ayant bénéficié à 154 agents (962 320.40 euros).

Les autres variations de dépenses entre 2018 et 2019 ont porté principalement sur les prestations sociales et allocations diverses ainsi que sur le versement d'une prime exceptionnelle consentie au titre du travail de concertation et de conception induit par le plan de transformation ministériel sur son versant administration centrale, service à compétence nationale et service déconcentré. Cette prime, d'un montant forfaitaire de 500 €, a été versée à tous les agents des services concernés ; son coût total s'élève à 2,62 M€, dont 1,23 M€ financés sur socle de dépense (cf. mesures catégorielles).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1005 – Filière administrative	44 789	47 807	48 606	38 561	40 753	41 840
1006 – Filière technique et d'enseignement	39 879	43 918	40 324	33 254	36 880	33 876
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	28 935	33 225	31 261	24 642	28 436	26 652
1008 – Filière scientifique	47 758	60 723	59 502	40 654	51 847	50 660

Les coûts moyens d'entrée et de sortie indiqués ci-dessus correspondent aux coûts réalisés lors de l'exercice budgétaire 2019 dans chacune des catégories d'emplois.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						952 511	952 511
Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)		A,B,C	Tous les corps de catégorie A,B,C	01-2019	12	513 482	513 482
Revalorisation des agents non titulaires et augmentation de l'enveloppe de parts variables		A, B, C	Agents non titulaires	01-2019	12	439 029	439 029
Mesures indemnitaires						5 572 572	5 572 572
Plan de rattrapage indemnitaire		A,B,C	Tous les corps de catégorie ayant adhéré au RIFSEEP	01-2019	12	5 472 572	5 472 572
Autres mesures indemnitaires		A,B,C	Tous les corps	01-2019	12	100 000	100 000
Total						6 525 083	6 525 083

Comme en 2018, l'enveloppe catégorielle pour 2019 n'a pas été affectée par un effet d'extension en année pleine, et ne devrait pas en créer pour 2020. En raison du report de la réforme spécifique des grilles des corps des enseignants des écoles nationales supérieures d'architecture et d'arts, les crédits initialement prévus à ce titre (1,1 M€) ont été redéployés sur la prime exceptionnelle relative au plan de transformation ministériel. Ce redéploiement s'est effectué avec l'aval de la direction du budget, à la suite du retard pris dans la parution du décret relatif à la revalorisation des personnels enseignants des écoles supérieures Culture. Il est prévu de redéployer 1 M€ en sens inverse en 2020 pour financer le retard pris en 2019.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		973 245		973 245
Logement		797 938		797 938
Mutuelles, associations		1 500 472		1 500 472
Autres		1 840 989		1 840 989
Total		5 112 644		5 112 644

Les dépenses d'action sociale HT2 s'établissent à 5,11 M€ en CP sur le HT2

Il s'agit principalement des crédits centraux répertoriés au titre de l'action sociale pour les actions dites collectives (restauration collective, logement social) à hauteur de 3,36 M€ et de 1,04 M€ pour les services déconcentrés et écoles d'architecture. La ligne autre couvre notamment les dépenses relatives à une meilleure insertion des agents en situation de handicap (0,79 M€ en AE et 0,68 M€ en CP), les subventions aux associations du personnel et les aides et secours d'urgences.

Par ailleurs, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au ministère de la culture est passé à 5,98 %. Le ministère a été assujéti à une contribution au FIPHFP d'un montant de 0,008 M€ en 2019 au titre de l'année 2018.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

ADAMANT

ADAMANT

Le projet ADAMANT consiste à faire évoluer les outils et méthodes utilisés pour assurer la prise en charge, la conservation et la fourniture aux demandeurs des archives nativement numériques relevant de la responsabilité des Archives nationales (archives définitives des ministères et opérateurs nationaux, à l'exception du MAEE, du MINARM et des ministères financiers). Le projet ADAMANT repose sur l'implémentation au ministère de la Culture (Archives nationales) de la solution logicielle développée dans le cadre du programme VITAM (*back office*). Il inclut la mise en œuvre d'infrastructures dédiées, la réalisation des évolutions à développer sur le *front office* principal (système d'information archivistique), l'appui à l'interfaçage avec d'autres *front offices*, la reprise des données déjà conservées, et la gestion de la conduite du changement nécessaire à la mise en œuvre de ce projet de transformation.

Le coût total du projet correspond aux engagements pris par le ministère de la Culture dans le cadre du programme VITAM. En 2018, le coût hors T2 a été réévalué à 7,8 M€ pour prendre en compte des prestations d'assistance qui visent à compenser des vacances de postes.

Le projet ADAMANT a reçu le 18 mai 2016 un avis favorable de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de la communication de l'État (DINSIC) comme le prévoit l'article 3 du décret du 1er août 2014. Le montage du projet comprend notamment le calcul du retour sur investissements suivant la méthode MAREVA définie par la DINSIC. Le coût du projet déclaré ci-dessous inclut des surcoûts de fonctionnement jusqu'en 2020 inclus. Les premiers gains tirés de la mise en œuvre du projet sont attendus en 2021.

L'achat des matériels et logiciels destinés à la mise en œuvre d'une infrastructure dédiée a été exécuté en 2018, conformément au calendrier d'ouverture opérationnelle d'une première version en novembre 2018.

Les dépenses 2019 se sont concentrées sur le développement de nouvelles fonctionnalités et sur la réalisation de prestations liées à la mise en œuvre d'un deuxième site de stockage.

Les achats précédemment envisagés pour compléter l'infrastructure ont été reportés à 2020 (mise en œuvre d'un site de secours et prise en compte de la croissance des volumes archivés). Le budget 2020 prend également en compte le développement de nouvelles fonctionnalités.

Année de lancement du projet	2015
Financement	0224-07
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

Année de lancement du projet	2015
Financement	0224-07
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,30	0,13	1,68	0,72	3,08	3,09	0,58	1,59	0,41	1,42	1,33	2,34	0,00	0,10	7,80	7,80
Titre 2	1,20	1,20	0,60	0,60	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,80	0,80	0,00	0,00	4,00	4,00
Total	2,50	1,33	2,28	1,32	3,78	3,79	1,28	2,29	1,11	2,12	2,13	3,14	0,00	0,10	11,80	11,80

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,00	11,80	+18,00 %
Durée totale en mois	56	63	+12,50 %

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	%
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	%
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	%
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	4,70	%
Délai de retour en années	0	11	+In fin ity,00 %

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
09 - Langue française et langues de France						1 233 335	1 233 335
Total						1 233 335	1 233 335

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements	65 764 000	17 434 000	8 500 000	13 604 000	6 213 560	62 600 500	38 507 101

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractuelisé	Prévision 2019		Consommation 2019		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
d'enseignement supérieur et insertion professionnelle							
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 736 000	713 000	753 000	489 952	489 952	3 363 191	3 058 779
09 - Langue française et langues de France	1 480 000	246 667	246 667	246 667	246 667	1 233 335	1 233 335
Total	71 980 000	18 393 667	9 499 667	14 340 619	6 950 179	67 197 026	42 799 215

En 2019, les crédits exécutés au titre des CPER 2015-2020 sur le programme 224 ont notamment permis de financer des travaux d'investissement en faveur de l'enseignement supérieur Culture (ESC) et de l'éducation artistique et culturelle (EAC) favorisant ainsi l'accès de tous à la culture. Les principales opérations financées se décomposent comme suit :

Sur l'action 1 :

- 10 614 000 € en AE nécessaires au démarrage du projet de réhabilitation-extension-construction de l'école nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Toulouse ;
- 2 790 000 € en AE et 5 054 000 € en CP au titre des travaux de relocalisation de l'ENSA Marseille dans le centre-ville de Marseille, dans le cadre de la création de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires par la fusion de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'Aix Marseille Université et de l'école nationale supérieure du paysage ;
- 200 000 € en AE et en CP de remise à niveau des équipements de l'école du Fresnoy – Studio national des arts contemporains ;
- 959 560 € en CP au titre du projet de relocalisation de l'école supérieure d'art de Toulon sur le site de Chalucet.

Sur l'action 2 :

- 267 000 € en AE et en CP pour le programme Aquitaine cultures connectés, programme de médiation et de valorisation numériques des cultures du territoire aquitain ;
- 196 000 € en AE et en CP à titre de soutien au fonctionnement de l'institut culturel basque ;
- 14 952 € en AE et CP au titre de la poursuite de l'opération d'investissement relative à l'orgue de la cathédrale de Basse-Terre en Guadeloupe ;
- 12 000 € en AE et en CP pour le projet de création d'un « compagnonnage du fleuve » qui consiste à apporter des aides aux entreprises culturelles dans le domaine de la création et de la diffusion en Guyane.

Sur l'action 9 :

- 246 667 € en AE et en CP en faveur de l'Office publique de la langue basque.

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 572 812 871	CP ouverts en 2019 * (P1) 531 016 626
AE engagées en 2019 (E2) 559 570 609	CP consommés en 2019 (P2) 513 709 867
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 345 228	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 36 284 649
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 12 897 034	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 477 425 218

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 66 337 548					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) -1 369 429					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 64 968 119	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 36 284 649	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 28 683 469
	AE engagées en 2019 (E2) 559 570 609	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 477 425 218	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 82 145 391
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 110 828 861
					
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 39 565 588
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 71 263 273

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements sur années antérieures non soldés par des paiements au 31 décembre 2018 s'élève à 64,97 M (R3).

Les CP consommés en 2019 sur des engagements antérieurs à 2019 s'élèvent à 36,28 M€ (P3). Ces liquidations concernent majoritairement l'action 7 (64 %) et l'action 1 (28 %) et se décomposent comme suit :

En administration centrale (31,59 M€, soit 87 %), les crédits de paiement ont ainsi permis de solder ou de diminuer les autorisations d'engagement antérieures à 2019. A titre d'exemples, les principales opérations ayant connu un apurement en 2019 sont :

- pour 12,98 M€ les dépenses de fonctionnement courant liées aux contrats pluriannuels (contrats de maintenance, marché de nettoyage, de gardiennage, projets informatiques, prestations formations, logements et aménagement de postes) (action 7) ;
- pour 2,28 M€ les dépenses immobilières relatives au paiement des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres du loyer Beaubourg (action 7).
- pour 7,7 M€ les travaux de rénovation des façades du conservatoire national supérieur d'art de Paris (action 1) ;
- pour 5,05 M€ les travaux de relocalisation de l'école nationale supérieure d'architecture de Marseille (action 1) ;

S'agissant des crédits déconcentrés (4,7 M€), les opérations concernent principalement des crédits d'intervention, visant notamment à favoriser l'accès à la Culture en collaboration avec les différents partenaires culturels et les collectivités locales :

- le financement des études du projet « Quartier de la connaissance et de la créativité » en collaboration avec la métropole de Toulouse Provence Méditerranée pour 959 000 €
- l'aménagement de ESNAM en collaboration avec la communauté d'agglomération de Charleville-Sedan (646 000 €) ;
- le financement de l'opération « les Dragons de Calais » (600 000 €) ;
- le financement du pôle culturel de Micheville (494 000 €) ;
- le financement de la construction du Centre européen du judaïsme (346 000 €).

Les restes à payer fin 2019 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'élèvent à 110,83 M€. A titre d'exemples, les restes à payer les plus significatifs :

- travaux de construction de l'école d'architecture (ENSA) de Marseille au sein de l'IMVT (29,43 M€) ;
- travaux de construction-réhabilitation sur l'ENSA de Toulouse (10,61 M€) ;
- travaux de réimplantation de l'école d'art de Cergy (10,51 M€) ;
- travaux sur les ENSA de La Villette et de Paris-Malaquais ainsi que sur l'école nationale supérieur des Beaux-Arts de Paris-Malaquais et l'école nationale supérieure de création industrielle (9 M€) ;
- loyer Beaubourg (1,1 M€) ;
- prestations liées au bon fonctionnement des services de l'administration centrale (3,72 M€) ;
- projet Quartier de la connaissance et de la Créativité avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour 3,19 M€ ;
- travaux de construction du pôle culturel de Micheville (3,31 M€) ;
- participation de l'État en collaboration avec la ville de Calais aux manifestations de la CERNI la Machine (« les dragons de Calais ») pour 1,4 M€.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 01**Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		263 050 885	263 050 885		268 090 859	268 090 859
Crédits de paiement		251 117 911	251 117 911		240 766 261	240 766 261

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	141 640 368	140 888 561	141 640 368	140 974 973
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	150 000	722 441	150 000	808 853
Subventions pour charges de service public	141 490 368	140 166 120	141 490 368	140 166 120
Titre 5 : Dépenses d'investissement	23 214 000	15 860 000	12 881 026	-140 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 214 000	15 860 000	12 881 026	-140 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	89 299 936	104 282 643	87 699 936	85 481 634
Transferts aux ménages	26 855 462	32 518 547	26 855 462	32 495 123
Transferts aux entreprises		1 155 605		1 155 605
Transferts aux collectivités territoriales	23 000 000	37 346 997	21 200 000	18 425 179
Transferts aux autres collectivités	39 444 474	33 261 494	39 444 474	33 405 727
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	8 896 581	7 059 655	8 896 581	14 449 655
Dotations en fonds propres	8 896 581	7 059 655	8 896 581	14 449 655
Total	263 050 885	268 090 859	251 117 911	240 766 261

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) : 0,72 M€ en AE et 0,81 M€ en CP**

Ces dépenses concernent pour :

- 0,57 M€ en AE et en CP les frais de gestion du CNOUS pour l'année universitaire 2017-2018 ;
- 0,06 M€ en AE et 0,04 M€ en CP l'évaluation de la mise en œuvre de l'appel à projets « Soutien à la professionnalisation » ;
- 0,06 M€ en AE et en CP l'organisation d'une épreuve de danse par « La Huit production » ;
- 0,02 M€ en AE et 0,11 M€ en CP le marché du portail documentaire des écoles nationales supérieures d'architecture avec la Société BibLibre (hébergement, exploitation, maintenance corrective et évolutive ainsi que le support aux utilisateurs de quatre systèmes d'exploitation) ;
- 0,01 M€ en AE et en CP les frais de fonctionnement du CNESERAC.

Subventions pour charges de service public (catégorie 32) : 140,17 M€ en AE et en CP

0,1 M€ en AE et en CP ont été exécutés à tort en catégorie 32 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention de catégorie 61, ré-imputées et justifiées en tant que tel.

Après ré-imputations, le montant total des crédits versés au titre de la subvention de fonctionnement des établissements publics d'enseignement supérieur Culture s'élève en réalité à 140,06 M€ en AE et en CP. La répartition est la suivante :

Dépenses de subvention pour charges de service public (cat. 32) En €	LFI	Exécution	
	LFI AE=CP	AE	CP
Ecoles nationales supérieures d'architecture	48 745 572	48 786 345	48 786 345
Ecole du Louvre	1 866 247	1 899 246	1 899 246
Institut national du patrimoine	6 117 946	5 997 702	5 997 702
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	7 994 590	7 977 988	7 977 988
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	11 562 860	11 222 822	11 222 822
Ecole nationale supérieure de création industrielle	4 329 554	4 032 362	4 032 362
Ecoles nationales supérieures d'art en région	9 213 183	9 438 292	9 438 292
Académie de France à Rome	4 817 248	4 760 413	4 760 413
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	3 785 956	3 882 300	3 882 300
Conservatoire national supérieur de musique de Paris	25 552 081	25 551 941	25 551 941
Conservatoire national supérieur de musique de Lyon	13 377 331	13 291 730	13 291 730
Centre national des arts du cirque	3 327 800	3 221 251	3 221 251
Total	141 490 368	140 062 392	140 062 392
<i>dont adhésion aux communautés d'universités et d'établissement</i>	<i>800 000</i>	<i>820 000</i>	<i>820 000</i>
Crédits exécutés par erreur en catégorie 32 à ré-imputer en titre 6	-	103 727	103 727
Total dépenses exécutées en catégorie 32	141 490 368	140 166 119	140 166 119
Total dépenses réelles en catégorie 32	141 490 368	140 062 392	140 062 392

L'exécution est inférieure à la loi de finances initiale (LFI) après application de la réserve de précaution car certaines subventions ont été ajustées pour tenir compte des besoins réellement nécessaires sur les écoles d'enseignement supérieur Culture (ESC).

Ces crédits ont ainsi permis aux établissements d'ESC de faire face non seulement à leurs besoins en fonctionnement courant mais aussi de financer des mesures en faveur de la diversification sociale et culturelle des étudiants de l'enseignement supérieur Culture : développement des classes préparatoires intégrées (dont une spécialement dédiée à l'Outre-mer en théâtre), monitorat/tutorat etc., dans le cadre de la mise en œuvre des propositions du Plan étudiant (0,4 M€ en AE et en CP).

Par ailleurs, le ministère a subventionné une partie des frais d'adhésion des écoles aux communautés d'universités et d'établissements (COMUE), regroupements indispensables pour promouvoir la recherche dans les établissements et développer les doctorats (0,82 M€ en AE=CP).

L'exécution de la subvention pour charges de service public par établissement est retracée dans la partie « opérateurs » du RAP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (catégorie 51) : 15,86 M€ en AE et -0,14 M€ en CP

A ces crédits, il convient de rajouter 22,79 M€ en AE et 5,05 M€ en CP exécutés par erreur en dépenses d'investissements de l'action 7 alors qu'il s'agissait de dépenses d'investissement de l'action 1.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le montant réel des dépenses d'investissement s'élève à 38,65 M€ en AE et 4,91 M€ en CP. La répartition est la suivante :

Dépenses d'investissement en €	LFI 2019		Exécution 2019	
	AE	CP	AE	CP
Ecole nationale supérieur d'architecture de Toulouse (construction-réhabilitation)	10 614 000	-	-	-
Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La-Villette (relocalisation)	-	-	5 500 000	-500 000
Poursuite du schéma directeur immobilier des ENSA	500 000	500 000	-	-
Ecole d'art de Cergy (réimplantation)	500 000	500 000	-	-
école nationale supérieure de la création industrielle (mise en sécurité des personnes, accessibilité et performance énergétique)	3 400 000	1 000 000	5 000 000	-
Site Malaquais : école nationale supérieure des beaux-arts de Paris et l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais (restauration, mise en conformité, mutualisation des installations techniques et réglementaires)	-	-	5 000 000	-
Ecole nationale supérieure de la photographie d'Arles (reconstruction dans des locaux adaptés aux nouvelles technologies de production des images)	-	-	360 000	360 000
Total dépenses exécutées en catégorie 51	15 014 000	2 000 000	15 860 000	-140 000
ENSA Marseille (relocalisation sur le site de l'Institut méditerranéen de la Ville et des Territoires) Dépenses exécutées en dépenses d'investissement de l'action 7 à ré-imputer en dépenses d'investissement de l'action 1 (ENSA Marseille)	-	3 000 000	22 790 000	5 054 000
Total dépenses réelles en catégorie 51	15 014 000	5 000 000	38 650 000	4 914 000

L'exécution est supérieure à la LFI du fait, d'une part, de surcoûts de travaux sur certaines écoles telles que l'école nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Marseille ou l'école nationale supérieure de la photographie d'Arles et, d'autre part, du choix qui a été fait de poursuivre en 2019 un certain nombre d'opérations en avance de phase, compte tenu de l'extrême contrainte budgétaire en matière d'investissements.

Par ailleurs, certains projets d'investissement sont sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, ils ont donc été exécutés en dépenses d'intervention (titre 6). C'est le cas des travaux de réhabilitation-extension-construction de l'ENSA de Toulouse dont la maîtrise d'ouvrage est assumée par la Région Occitanie, et du projet de réimplantation de l'école d'art de Cergy. Ces dépenses d'investissement sont donc justifiées en titre 6 (cf *infra*).

Enfin, certains programmes d'investissement s'exécutent en dotation en fonds propres (catégorie 72) et justifiées en tant que tel (cf *intra*) car la maîtrise d'ouvrage relève des établissements d'enseignement supérieur culturel.

En ce qui concerne les crédits d'un montant de 38,65 M€ en AE et 4,91 M€ en CP exécutés en catégorie 51, ils ont permis de poursuivre les travaux d'investissement sur les écoles d'ESC comme suit :

- 22,79 M€ en AE et 5,05 M€ en CP de travaux au titre de la relocalisation de l'ENSA Marseille en Centre-ville, dans le cadre de la création de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires par la fusion de l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional d'Aix-Marseille Université et de l'école nationale supérieure du paysage. Sur les 22,79 M€ en AE, on note 20 M€ de rattachement de fonds de concours issus de la contribution des collectivités territoriales auxdits travaux ;
- 5,5 M€ en AE et -0,5 M€ en CP relatifs à la relocalisation de l'ENSA Paris-La-Villette dans des locaux plus adaptés au nombre d'étudiants ;

- 5 M€ en AE relatifs aux travaux de mise en sécurité des personnes, accessibilité et performance énergétique sur l'École nationale supérieure de la création industrielle (ENSCI) ;
- 5 M€ en AE pour la restauration, la mise en conformité et la mutualisation des installations techniques et réglementaires sur le site Malaquais, site regroupant l'école nationale supérieure des beaux-arts de Paris et l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais ;
- 0,36 M€ en AE et en CP relatifs aux travaux de construction de la nouvelle école nationale supérieure de la photographie d'Arles, dans des bâtiments plus adaptés à l'évolution des techniques de production des images ainsi qu'à la diversification des besoins de formation des professionnels.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) : 32,52 M€ en AE et 32,50 M€ en CP

Après retraitements des erreurs d'imputations comptables, le montant des dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) s'élève en réalité à 34,04 M€ en AE et 34,01 M€ en CP. La répartition est la suivante :

En€	LF	Exécution	
	AE=CP	AE	CP
Bourses sur critères sociaux (yc aide au mérite)	21 556 222	29 112 338	29 112 338
Aide à la recherche du premier emploi (ARPE)	500 000	0	
Aides spécifiques pour les déplacements des étudiants d'Outre mer	210 000	44 770	44 770
Assistance aux étudiants en situation de handicap	200 000	134 073	134 073
Frais de gestion CNOUS (2% des bourses et de l'ARPE)	450 127		
FNAU	500 000	28 868	28 868
AES, AFR, bourse Focillon	335 773	171 554	148 130
Bourses mobilité dans les ENSA	1 503 340	1 467 112	1 467 112
Aides individuelles aux élèves des CRR et CRD	1 600 000	1 559 832	1 559 832
Bourses inscrites en catégorie 61	26 855 462	32 518 547	32 495 123
Dépenses exécutées par erreur en catégorie 32		103 727	103 727
Dépenses exécutées par erreur en catégorie 62		369 148	369 148
Dépenses exécutées par erreur en catégorie 63		466 420	466 420
Dépenses exécutées par erreur en catégorie 64		579 218	579 218
Total des dépenses à rajouter en catégorie 61		1 518 513	1 518 513
Total réel exécuté en catégorie 61		34 037 060	34 013 636

La sur-exécution sur cette brique s'explique par le versement en fin de gestion de 9 M€ en AE et en CP à titre d'avance au CNOUS, pour permettre le paiement des bourses sur critères sociaux du premier trimestre 2020, conformément à la convention en vigueur. Il peut être noté également que les frais de gestion du CNOUS qui s'élèvent à 0,57 M€ en AE et en CP ont été exécutés en dépenses de fonctionnement de catégorie 31 (*cf supra*).

Par ailleurs, à la suite de la suppression de l'aide à la recherche d'emploi (ARPE) au 1^{er} janvier 2019, 0,46 des 0,5 M€ en AE et en CP ont permis de renforcer le dispositif d'aide à la mobilité internationale en faveur des étudiants de toutes les écoles autre qu'architecture c'est-à-dire aux étudiants des écoles d'arts plastiques et de design, du patrimoine, du

cinéma/audiovisuel, du spectacle vivant. En effet, l'aide à la mobilité internationale était jusque-là réservée aux seuls étudiants des ENSA.

En 2019, 29,11 M€ en AE et en CP ont ainsi été versés au CNOUS au titre des bourses sur critères sociaux (BCS) et de l'aide au mérite pour les étudiants boursiers ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat. Sont concernés les étudiants des écoles nationales et écoles territoriales devenus des établissements publics de coopération culturelle, les étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture, de l'Ecole du Louvre, des Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, des établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant, habilités à délivrer les diplômes d'interprètes et d'enseignants (pôles supérieurs, le centre de formation des enseignants de musique et de danse - CEFEDM -, de l'Ecole nationale supérieure de l'image et du son (ENSMIS/La Fémis), de l'Institut National de l'Audiovisuel et de l'Institut National du Patrimoine.

Outre les BCS, on note après ré-imputations 4,93 M€ en AE et 4,9 M€ en CP de bourses et aides spécifiques versés comme suit :

- 0,5 M€ en AE et 0,47 M€ en CP à titre de bourses Focillon et d'allocation d'études spécialisés (AES) et de formation recherche (AFR) ;
- 0,15 M€ en AE et en CP en faveur de la mobilité des étudiants d'Outre-mer ;
- 0,79 M€ en AE et en CP au titre du handicap, dont 0,18 M€ d'assistance aux étudiants en situation de handicap, 0,06 M€ par le biais du programme pilote Pisourd à l'école d'art de Marseille, œuvrant en faveur de l'insertion des étudiants sourds aux écoles d'art et 0,01 M€ par le biais de l'association « Droit de savoir » œuvrant en faveur des jeunes handicapés ;
- 0,39 M€ en AE et en CP du fonds national d'aides d'urgence (FNAU) pour les étudiants en grandes difficultés financières ;
- 1,48 M€ en AE et en CP au bénéfice de la mobilité dans les écoles nationales supérieures d'architecture
- 1,56 M€ en AE et en CP à destination des élèves des conservatoires à rayonnement régional et départemental.

Dépenses d'intervention hors bourses : transferts aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités : 71,76 M€ en AE et 52,99 M€ en CP

Il convient de retrancher 1,41 M€ en AE et en CP exécutés par erreur en dépenses d'intervention hors bourses alors qu'il s'agissait des dépenses liées aux différentes aides attribuées aux étudiants des écoles d'enseignement supérieur Culture. Le montant réel des dépenses d'intervention hors bourses s'élève ainsi à 52,82 M€ en AE et 50,37 M€ en CP. La répartition est la suivante :

En €	LF		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
Dépenses d'intervention déconcentrées en fonctionnement	44 320 174	44 320 174	44 855 299	44 875 614
Arts plastiques	15 610 000	15 610 000	16 616 073	16 614 473
Spectacle vivant	28 710 174	28 710 174	27 250 098	27 272 013
Transversal	-	-	989 128	989 128
Dépenses d'intervention centraux en fonctionnement	7 124 300	7 324 300	3 188 829	3 188 829
Arts plastiques	900 000	900 000	-	-
Spectacle vivant	3 300 800	3 500 800	3 168 829	3 168 829
Patrimoine	210 000	210 000	20 000	20 000
Transversal	2 713 500	2 713 500		
Dépenses d'intervention en investissement	11 000 000	9 200 000	22 305 182	3 507 281
Total	62 444 474	60 844 474	70 349 310	51 571 724
Crédits exécutés par erreur en intervention hors bourses ré-imputés en catégorie 61	-	-	1 414 786	1 414 786
Total exécuté en dépenses d'intervention hors bourses	62 444 474	60 844 474	71 764 096	52 986 510
TOTAL réel exécuté en dépenses d'intervention hors bourses	62 444 474	60 844 474	70 349 310	51 571 724

Crédits d'intervention déconcentrés en fonctionnement : 44,86 M€ en AE et 44,88 M€ en CP

Arts plastiques : 16,62 M€ en AE et 16,61 M€ en CP

Ces crédits ont permis d'apporter un soutien aux 34 établissements d'art sous tutelle des collectivités territoriales répartis en 30 établissements publics de coopération culturelle (EPCC) ainsi qu'aux 3 écoles en régie municipale et à l'association « Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains ». Le ministère contribue au fonctionnement de ces écoles territoriales qui forment des créateurs, designers et artistes plasticiens dans le cadre de cursus sanctionnés par des diplômes nationaux (à l'exception des écoles en régie pour lesquelles des équivalences sont prévues).

Spectacle vivant : 27,25 M€ en AE et 27,27 M€ en CP

Il s'agit de dépenses en matière d'insertion professionnelle et de formation dans les établissements du spectacle vivant habilités à délivrer des diplômes nationaux. Sont concernés les 15 établissements dans le domaine de la musique, 13 en danse, 12 en théâtre, 3 en cirque, et 1 dans le secteur de la marionnette. Peuvent être cités à titre d'exemple, les pôles d'enseignement supérieur, les centres de formation des enseignants de la danse et de la musique (CEFEDM), les centres d'études supérieures musique et danse (CESMD), ainsi que certains organismes de formation, comme l'Institut supérieur des techniciens du spectacle d'Avignon (ISTS).

Des crédits ont également été destinés au financement de certains organismes spécialisés aux techniques du spectacle vivant comme l'école supérieure du cirque Fratellini et l'école de la comédie de Saint-Etienne. De même, le

ministère subventionne les conservatoires à rayonnement régional (CRR) et départemental (CRD) adossés à des pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant.

Autres : 0,99 M€ en AE et en CP

Ces dépenses concernent de la formation continue dans le domaine du livre et de la lecture notamment en lien avec les associations régionales des libraires ainsi que dans le domaine des médias et de la cinématographie.

Crédits d'intervention centraux en fonctionnement : 3,19 M€ en AE et en CP

Il s'agit essentiellement de dépenses relatives à l'insertion professionnelle et à la formation continue dans le domaine du spectacle vivant (3,17 M€ en AE et en CP). Ont ainsi été soutenus plusieurs centres de formation, pour ne citer que quelques-uns : le Jeune Théâtre National (0,96 M€ en AE=CP), qui accompagne l'insertion professionnelle des diplômés du conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris (CNSAD), l'Orchestre français des jeunes (0,63 M€ en AE=CP) qui participe à l'insertion et à la formation continue des musiciens classiques, la FAI-AR (0,31 M€ en AE=CP) spécialisée dans la formation supérieure d'art en espace public, l'école supérieure de musique et de danse Nord France (0,17 M€ en AE et en CP), la FNEIJMA (0,08 M€ en AE et en CP) qui fédère plus d'une trentaine de lieux de formation dans le domaine des musiques actuelles.

Ces crédits ont également contribué au financement de la formation continue des architectes. Des organismes tels que Grands ateliers innovation architecture et l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage ont été soutenus à hauteur de 0,37 M€ en AE=CP.

Crédits d'intervention en investissement : 22,31 M€ en AE et 3,51 M€ en CP

En administration centrale, les dépenses d'intervention en investissement ont permis de financer :

- les AE nécessaires au démarrage du projet de réhabilitation-extension-construction de l'ENSA Toulouse à hauteur de 10,61 M€ en AE, opération inscrite au CPER 2015-2020 ;
- les travaux de réimplantation de l'école d'art de Cergy à hauteur de 11,76 M€ en AE et 1,25 M€ en CP.

A l'échelle déconcentrée, le ministère de la Culture soutient les opérations d'investissement des écoles territoriales adossées à des pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant et des écoles territoriales d'arts plastiques ayant le statut d'EPCC. Ont été subventionnés à titre d'exemples :

- l'école supérieure d'art de Toulon sur le site de Chalucet à hauteur de 0,96 M€ en CP, opération inscrite au CPER 2015-2020 ;
- l'ESAP de Pau (0,26 M€ en CP) ;
- l'école du Fresnoy-Studio national des arts contemporains à hauteur de 0,2 M€ en AE et en CP ;
- l'Institut international de la marionnette à hauteur de 0,06 M€ en CP ;
- l'école supérieure du cirque Fratellini à hauteur de 0,06 M€ en CP ;
- le projet ESBANM Coraulis (0,05 M€ en CP), opération inscrite en CPER 2015-2020 ;
- l'aménagement de ESNAM en collaboration avec la communauté d'agglomération de Charleville-Sedan (-0,3 M€ en AE et 0,65 M€).

DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Dotations en fonds propres : 7,06 M€ en AE et 14,45 M€ en CP

La subvention versée par le ministère de la Culture aux écoles d'ESC s'élève à 7,06 M€ en AE et 14,45 M€ en CP. La répartition est la suivante :

En €	LFI	Exécution	
	AE=CP	AE	CP
Ecoles nationales supérieures d'architecture	2 950 000	1 280 000	1 280 000
Ecole du Louvre	245 025	273 721	273 721
Institut national du patrimoine	98 010	140 260	140 260
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	392 039	380 278	380 278
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	468 458	405 880	405 880
Ecole nationale supérieure de création industrielle	271 489	263 344	263 344
Ecoles nationales supérieures d'art en région	2 946 064	2 766 059	2 446 059
Académie de France à Rome	427 781	414 948	414 948
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	98 011	112 571	112 571
Conservatoire national supérieur de musique de Paris	196 021	196 021	7 906 021
Conservatoire national supérieur de musique de Lyon	735 076	713 024	713 024
Centre national des arts du cirque	68 607	113 549	113 549
Total dotations en fonds propres - action 1	8 896 581	7 059 655	14 449 655

L'exécution est inférieure en AE à la LFI du fait de réajustements opérés principalement sur la dotation des ENSA pour tenir compte des besoins réellement nécessaires. L'exécution en CP est quant à elle supérieure à la LFI car certaines dépenses d'investissement ont été exécutées en dotation en fonds propres plutôt qu'en dépenses d'investissement de catégorie 51 car la maîtrise d'ouvrage est assurée par les établissements d'ESC.

Ainsi, au-delà du financement de leurs besoins quotidiennement nécessaires en équipement courant, ces crédits ont permis de poursuivre des opérations d'investissement plus lourdes et complexes. C'est ainsi que 7,7 M€ en CP ont été versés en fin de gestion au Conservatoire national de musique et de danse de Paris au titre des travaux de rénovation de l'ensemble des façades du conservatoire.

Peuvent être mentionnés également les 0,4 M€ en AE et 0,08 M€ en CP de travaux sur la Villa Arson.

Le détail par opérateur est présenté dans la partie « opérateurs » du présent document.

Action 02

Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		192 331 965	192 331 965		157 179 390	157 179 390
Crédits de paiement		192 331 965	192 331 965		159 749 576	159 749 576

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 000 000	15 915 778	4 000 000	16 498 544
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		6 775 313		7 348 079
Subventions pour charges de service public	4 000 000	9 140 465	4 000 000	9 150 465
Titre 5 : Dépenses d'investissement		63 912		63 912
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		14 952		14 952
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		48 960		48 960
Titre 6 : Dépenses d'intervention	188 331 965	141 169 701	188 331 965	143 157 120
Transferts aux ménages		1 760 014		1 760 014
Transferts aux entreprises	40 895 335	12 008 331	40 895 335	12 353 731
Transferts aux collectivités territoriales	39 733 059	37 589 823	39 733 059	38 994 885
Transferts aux autres collectivités	107 703 571	89 811 533	107 703 571	90 048 489
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		30 000		30 000
Dotations en fonds propres		30 000		30 000
Total	192 331 965	157 179 390	192 331 965	159 749 576

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) : 6,78 M€ en AE et 7,35 M€ en CP

1,47 M€ en AE et 1,55 M€ en CP ont été exécutés par erreur en catégorie 31 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention.

Par ailleurs, 1,36 M€ en AE et en CP ont été exécutés par erreur en catégorie 61 alors qu'il s'agissait de dépenses de catégorie 31.

Le montant des dépenses de catégorie 31 s'élève en réalité à 6,66 M€ en AE et 7,16 M€ en CP. Ces dépenses correspondent aux coûts liés au développement de l'ingénierie administrative et technique nécessaire au déploiement du pass Culture et aux remboursements aux offreurs. Ces coûts, qui devaient initialement être pris en charge par la structure chargée de la gestion du dispositif, ont été assumés directement par le budget du ministère, ce qui explique les écarts entre la prévision LFI et l'exécution finale. Un focus sur le pass Culture est présenté plus loin en « axe 6 – faire aboutir le parcours d'EAC grâce au pass Culture » (cf. *infra*).

Dépenses pour charges de service public (catégorie 32) : 9,14 M€ en AE et 9,15 M€ en CP

5,44 M€ en AE et 5,45 M€ en CP ont été exécutés par erreur en catégorie 32 alors qu'il s'agissait de dépenses de titre 6, ré-imputées alors et justifiées comme telles.

Par ailleurs, 0,18 M€ en AE et en CP ont été exécutés par erreur en dépenses d'intervention alors qu'il s'agissait de dépenses de catégorie 32.

Le montant réel des dépenses de catégorie 32 s'élève ainsi à 3,88 M€ en AE et en CP, correspondant à la compensation de la gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (catégorie 51) : 0,01 M€ en AE=CP

0,01 M€ en AE=CP ont été exécutés au titre de la poursuite de l'opération d'investissement relative à l'orgue de la cathédrale de Basse-Terre en Guadeloupe, opération inscrite en CPER 2015-2020.

Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État (catégorie 52) : 0,05 M€ en AE=CP

Il s'agit de dépenses d'intervention exécutées par erreur en catégorie 52.

DEPENSES D'INTERVENTION

Sur les 141,17 M€ en AE et 143,16 M€ en CP, 1,54 M€ en AE et en CP ont été exécutés par erreur en dépenses d'intervention alors qu'il s'agissait de dépenses de titre 3 ré-imputées et justifiées en tant que tel.

Par ailleurs, il convient de rajouter aux dépenses d'intervention 7,0 M€ en AE et 7,09 M€ en CP exécutés par erreur en catégorie 31, 32, 52 et 72.

Le montant réel des dépenses d'intervention s'élève ainsi à 146,62 M€ en AE et 148,7 M€ en CP.

La répartition de ces crédits d'intervention est présentée dans le tableau ci-dessous :

En M€	LF	Exécution	
	LF AE=CP	AE	CP
Axe 1 : développer les pratiques artistiques et culturelles à l'école et hors l'école	44,15	54,77	54,77
Axe 2 : développer le goût de la lecture	14,18	12,40	12,40
Axe 3 : décrypter le monde	12,04	7,80	7,80
Axe 4 : former les acteurs de l'EAC	8,30	7,48	7,49
Axe 5 : renforcer les partenariats avec l'ensemble des acteurs et pour tous les âges	26,76	15,87	15,88
Axe 6 : faire aboutir le parcours d'EAC par l'acquisition du Pass culture	28,77	4,00	4,00
Total crédits exécutés au titre de l'EAC	134,20	102,32	102,34
Politique en faveur des publics en situation spécifique	7,19	6,53	6,51
Politique territoriale et cohésion sociale	36,18	27,33	27,96
Encadrement et développement des pratiques artistiques en amateur	3,30	3,30	3,29
Soutien à la transition et à l'innovation numériques	5,46	7,14	8,61
Sécurisation des sites et des événements culturels	2,00	2,00	2,00
Total crédits exécutés en faveur de l'accès à la culture	54,13	46,30	48,37
Total crédits d'intervention de l'action 2	188,33	148,62	150,71

En ce qui concerne les dépenses au titre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) (hors pass Culture), on note que 98,32 M€ en AE et 98,34 M€ en CP, dont 12,48 M€ en AE et 12,49 M€ en CP exécutés au niveau central et 85,83 M€ en AE et 85,84 M€ en CP en services déconcentrés, ont été destinés au financement d'actions d'éducation artistique et culturelle à l'école et en dehors de celle-ci, dès la petite enfance et également à destination des jeunes en décrochage scolaire ou en situation spécifique.

Axe 1 – développer les pratiques artistiques et culturelles : 54,77 M€ en AE et en CP

Le soutien à des actions autour des pratiques artistiques et culturelles s'est opéré tant à l'échelon national (5,83 M€ en AE=CP) qu'à l'échelon local (48,94 M€ en AE et en CP). Les dépenses se répartissent ainsi :

- 23,98 M€ en AE et 23,95 M€ en CP au titre de pratiques artistiques et culturelles en milieu scolaire. En termes de pratiques artistiques musicales, il convient de souligner l'opération « La rentrée en musique » et le « plan choral » dont le but est de favoriser les pratiques collectives ;
- 14,25 M€ en AE et 14,29 M€ en CP de pratiques hors temps scolaire dont : 3,4 M€ en AE et en CP pour le programme Démonstrations porté par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et qui vise à initier des enfants issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville à la pratique instrumentale. Les actions d'éducation artistique et culturelle passent aussi par la mobilisation des établissements publics nationaux dans le cadre d'initiatives innovantes (« pacte républicain ») (1,2 M€ en AE=CP) afin de permettre aux enfants d'aller à la rencontre des artistes, des lieux culturels et des œuvres *in situ*. La généralisation de l'EAC a par ailleurs été renforcée via la politique de contractualisation des DRAC avec les collectivités territoriales et les acteurs culturels ;
- 14,24 M€ en AE et en CP d'actions des conservatoires et établissements d'enseignement spécialisé qui ont notamment été mobilisés en faveur du déploiement du « plan choral ». En tenant compte des subventions comptabilisées sur l'action 01, le ministère a versé plus de 21 M€ aux conservatoires en 2019 ;
- 2,29 M€ en AE et en CP en faveur des initiatives des ateliers de fabrique artistique (AFA) et de l'encouragement de la pratique amateur. Plusieurs autres projets ont également bénéficié du soutien financier du ministère : l'Union nationale des jeunes musicales qui œuvre auprès des jeunes à la découverte de toutes les musiques (0,91 M€ en AE=CP), Concert de Poche qui travaille en faveur de l'accessibilité et de l'appropriation de la musique savante (musique classique, jazz, opéra) par les jeunes. L'itinérance de ces acteurs associatifs dans les zones dépourvues d'infrastructures culturelles, a été encouragée et soutenue sur l'ensemble du territoire.

Les actions du ministère de la Culture autour des pratiques artistiques et culturelles passent également par la prise en charge du ministère de la gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux (3,88 M€ de dépenses en 2019 justifiés en catégorie 32).

Axe 2 – développer le goût de la lecture : 12,40 M€ en AE et en CP

En 2019, l'effort a porté sur les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) autour du livre et de la lecture notamment hors temps scolaire. Des manifestations autour du livre et de la lecture ont également pu être soutenues. Les programmes d'incitation à la lecture et à l'expression orale ont été renforcés en s'appuyant sur le réseau de la chaîne du livre : associations, centres de ressources, médiathèques, bibliothèques. En termes de dispositifs de développement de la lecture, on peut citer « Rendez-vous en bibliothèque », « La nuit de la lecture », ou encore « Premières Pages » dans le cadre d'actions d'éveil artistique et culturel des enfants dès le plus jeune âge (0-3ans) et « Des livres à soi » pour valoriser la littérature jeunesse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Enfin, les contrats territoires lecture (CTL) et contrats départementaux de lecture itinérante (CDLI) associant l'État et les collectivités territoriales ont également permis de poursuivre le développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire (3,66 M€ en AE=CP).

Axe 3 – décrypter le monde : 7,80 M€ en AE en CP

Il s'agit des crédits dédiés à l'éducation aux médias, à l'image et à l'information en temps scolaire et hors temps scolaire en lien avec les médias professionnels et médias associatifs de proximité.

Le renouvellement du plan d'Éducation aux médias et à l'information pour former notamment les jeunes à l'identification des fausses nouvelles a permis de soutenir la création d'outils, la formation des éducateurs, la mobilisation des bibliothèques dans ce domaine ainsi que l'augmentation du nombre de résidences de journalistes. Ce plan a également permis d'identifier des nouveaux porteurs de projets tant au niveau national que local.

Axe 4 – former les acteurs de l'EAC : 7,48 M€ en AE et 7,49 M€ en CP

Le développement de la politique d'EAC nécessite des ressources humaines formées pour déployer des stratégies territoriales et les décliner en projets concrets. Le ministère a ainsi soutenu la mise en place de formations conjointes à l'ensemble des acteurs (enseignants, éducateurs, artistes, médiateurs, animateurs), afin de qualifier les projets d'éducation artistique et culturelle. Un projet de convention interministérielle (Éducation nationale, Enseignement supérieur et de la Recherche, Culture) a été travaillé dans la perspective de la création de l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) qui sera basé à Guingamp, afin de répondre à la formation des acteurs de l'EAC et à la recherche dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

Le soutien aux instituts nationaux supérieurs de professorat et de l'éducation (INSPE) qui forment les futurs enseignants aux projets d'EAC a été poursuivi, ainsi qu'à la Fédération des associations de musique et de danse traditionnelles (0,23 M€), à Orchestre à l'école (0,65 M€), aux Scènes d'enfance et d'ailleurs (0,27 M€), aux universités, ainsi qu'au réseau Canopé (0,2M€).

Axe 5 – renforcer les partenariats : 15,87 M€ en AE et 15,88 M€ en CP

Le développement de partenariats s'est renforcé en 2019 avec toute la diversité des acteurs œuvrant dans le champ de l'éducation artistique et culturelle : associations et fédérations, collectivités territoriales. Le partenariat avec les Ateliers Médicis a été renouvelé au titre de « Création en cours » (2 M€ en AE=CP) pour développer les résidences d'artistes au niveau national.

Axe 6 – faire aboutir le parcours d'EAC grâce au pass Culture : 4 M€ en AE et en CP

Le pass Culture, disponible depuis juin 2019 dans 14 départements, permet de faciliter l'accès des jeunes de 18 ans à la culture en leur proposant des formes artistiques et des pratiques culturelles diversifiées. Le pass Culture, d'une valeur totale 500 €, permet de participer à des activités ou sorties culturelles (cinéma, musée, stage, atelier...) ou d'acheter des matériels et biens numériques (livre, téléchargement de musique, film...). Au 31 décembre 2019, 149 000 réservations d'offres culturelles ont ainsi été réalisées dans les départements d'expérimentation.

S'agissant de la création de ce dispositif et de son financement, le projet a d'abord été porté par le ministère lui-même, via les travaux d'une start-up d'État. Dans le but de développer ce projet, une société par actions simplifiées (SAS) chargée du développement de l'expérimentation du pass Culture a été créée par le décret n°2019-755 du 22 juillet 2019. L'objectif d'une généralisation du dispositif dès 2022 est maintenu et devra être confirmé au regard des résultats de cette expérimentation.

Du fait du retard pris dans le déploiement du dispositif, le montant global consolidé des dépenses réalisées en 2019 par le ministère de la Culture au titre du pass Culture s'élève à 11,91 M€, sur les 28,8 M€ prévus en LFI. Il s'agit, outre les remboursements aux offreurs (1,71M€), de dépenses pour des prestations informatiques et d'ingénierie administrative et technique (5,0M€), de dépenses de personnel et d'autres dépenses de fonctionnement (1,20 M€) et d'un versement de 4M€ à la SAS Pass Culture au démarrage de son activité.

Au 31 décembre 2019, 44 000 comptes ont été ouverts, 28 000 d'entre eux ont effectué au moins une réservation, 149 000 réservations ont été faites au total. Au 24 janvier, les secteurs les plus populaires étaient le livre (54%) et la musique (17%).

En ce qui concerne les crédits exécutés en faveur de l'accès à la culture, au-delà de l'éducation artistique et culturelle, des actions ont été soutenues à hauteur de 44,31 M€ en AE et 46,37 M€ en CP, dont 8,82 M€ en AE et 9,16 M€ en CP au niveau central, et 35,49 M€ en AE et 37,21 M€ en CP en services déconcentrés.

Politiques en faveur des publics en situation spécifique : 6,53 M€ en AE et 6,51 M€ en CP

Les actions en faveur des publics spécifiques ont consisté à renforcer les partenariats interministériels en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes placées sous-main de justice et des personnes hospitalisées.

En 2019, l'effort vers les personnes en situations spécifiques a été renforcé par les actions des DRAC auprès des collectivités territoriales, associations, établissements publics. Par ailleurs, un fonds national d'accessibilité dédié au spectacle vivant a été renouvelé et délégué aux DRAC afin de permettre le financement d'outils d'accessibilité pour les structures du spectacle vivant (0,95 M€ en AE=CP).

Politique territoriale et cohésion sociale : 27,33 M€ en AE et 27,96 M€ en CP

27,33 M€ en AE et 27,96 M€ en CP ont porté sur des actions en faveur de la politique territoriale et cohésion sociale, afin de toucher les populations les plus éloignées de l'offre culturelle, populations des territoires ruraux, ultramarins et politique de la ville.

Au niveau national, cette politique s'appuie sur des protocoles interministériels signés entre le ministère de la Culture et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Les crédits centraux (5,10 M€ en AE et 5,15 M€ en CP) ont permis d'accompagner les associations nationales qui fédèrent les acteurs culturels des territoires ruraux et politique de la ville ainsi que les têtes de réseaux des fédérations d'éducation populaire et de la solidarité dont les conventions pluriannuelles d'objectifs ont été renouvelées en 2019. Ces crédits ont également servi à la mise en réseau de ces acteurs, à l'organisation de formations et séminaires. Les fédérations d'éducation populaire et associations de solidarité ont également bénéficié d'aide à l'emploi (référénts culture) par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

En 2019, le développement des Micros-folies a été poursuivi et renforcé par l'ouverture de nouveaux lieux destinés à accueillir ces musées numériques de proximités dans les quartiers politique de la ville et également dans les territoires ruraux.

Sur le plan régional, les DRAC ont apporté un soutien financier à hauteur de 22,23 M€ en AE et 22,81 M€ en CP à l'ensemble de leurs partenaires déclinant ces politiques.

0,4 M€ a été versé au Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'Outre-mer (FEAC). Alimenté à parité par le ministère de l'Outre-mer, ce Fonds est ainsi doté de 0,8 M€ ; il a pour objet de favoriser la circulation des œuvres et des artistes et de développer les échanges artistiques et culturels entre l'Outre-mer et la métropole, l'Europe et les pays situés dans leur environnement régional (Amérique latine, caraïbes, Océan indien et Pacifique sud).

Encadrement et développement des pratiques artistiques en amateur : 3,30 € en AE et 3,29 M€ en CP

Ont été soutenues à l'échelle nationale, les grandes fédérations nationales de la pratique amateur en musique, danse ou théâtre : la confédération musicale de France, l'office national de diffusion artistique pour des actions en direction des territoires d'Outre-mer, la fédération nationale des compagnies de théâtre amateur et d'animation, etc.

À l'échelon régional, les DRAC ont également apporté leur soutien aux structures accompagnant les pratiques amateurs notamment des associations de proximité et des antennes locales de fédérations nationales. Ces crédits ont permis de financer des ateliers et stages de pratiques, tous domaines artistiques confondus (ateliers d'écriture, pratiques théâtrales ou musicales, création chorégraphique, etc.), les rencontres dédiées aux échanges de bonnes pratiques, les actions de formation des encadrants et des animateurs, les actions pédagogiques en direction des amateurs menées notamment dans le cadre de festivals.

Soutien à la transition et à l'innovation numériques : 7,14 M€ en AE et 8,61 M€ en CP

Les crédits, exécutés tant au niveau central (2,82 M€ en AE et 3,14 M€ en CP) qu'au niveau des DRAC (4,33 M€ en AE et 5,47 M€ en CP), ont permis de soutenir plusieurs aspects liés au numérique.

Ces crédits ont permis d'accompagner les acteurs culturels dans leur projet de numérisation et de valorisation de leurs patrimoines ou collections, conformément aux orientations du « Programme national de numérisation et de valorisation

des contenus ». Les projets soutenus répondent aux objectifs de démocratisation culturelle et de diffusion au plus grand nombre, notamment à travers le choix des corpus à numériser ou le développement d'outils numériques participatifs. Afin de renforcer l'efficacité de l'action publique, le Programme national de numérisation et de valorisation s'inscrit dans un cycle pluriannuel.

En 2019, le ministère a notamment soutenu les opérateurs culturels publics à travers le financement d'études permettant de participer à l'appel à manifestation d'intérêt « Culture Patrimoine et numérique » opéré par la Caisse des Dépôts dans le cadre des Programmes des investissements d'avenir (PIA). Il s'agit d'un dispositif de financement et d'accompagnement des porteurs de projets valorisant la culture et le patrimoine grâce à l'innovation numérique. Ces crédits ont également permis le soutien de plusieurs projets de recherche et développement élaborés dans le cadre de la convention établie entre le ministère et l'Institut national de recherche en information et en automatique (INRIA). Renouvelée en 2019 pour une période de 3 ans, cette convention vise à faciliter le montage de projets technologiques innovants et expérimentaux, répondant à des cas d'usages concrets en faveur des établissements culturels et de leurs publics.

Les crédits déconcentrés ont favorisé l'émergence et le développement de pratiques innovantes et numériques. Les DRAC ont ainsi participé au financement de lieux de ressources tels que des espaces cultures multimédias, des médiathèques, des résidences d'artistes mêlant action artistique et expérimentation.

Le ministère a également poursuivi son engagement en faveur de l'ouverture et de la réutilisation des données publiques, dans un double objectif de soutien au développement d'une économie numérique de la culture et d'une meilleure visibilité des œuvres et institutions culturelles sur internet. Les crédits déconcentrés ont permis de mener plusieurs actions de diffusion, de valorisation et de réutilisation des données publiques culturelles.

L'accompagnement des acteurs culturels dans leur démarche de transformation numérique a bénéficié de 1,03 M€ en AE et 1,81 M€ en CP. Aux niveaux central comme territorial, le ministère a ainsi soutenu les acteurs de la culture dans le déploiement d'innovations numériques, en organisant des rencontres et journées de sensibilisation, d'information et de formation et en mutualisant les expertises et les offres de services. À ce titre, le ministère de la Culture développe une vision prospective sur les évolutions des métiers culturels, afin d'accompagner la transition numérique des professionnels des secteurs culturels et de préparer la montée en compétence de ses agents par une acculturation renforcée sur ces enjeux. Au niveau territorial, les DRAC ont favorisé l'émergence et le développement de pratiques innovantes et numériques, notamment en participant au financement de structures culturelles jouant un rôle de lieux ressources sur le numérique.

Enfin, le ministère de la Culture a doté de 2 M€ le fonds de sécurisation des sites et des événements culturels. Ce qui a permis d'aider les entreprises du spectacle vivant et de la presse à surmonter les surcoûts de contrôle et de sécurité du fait de la menace terroriste, et d'améliorer les dispositifs de sécurité d'accueil du public.

DEPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Dotation en fonds propres : 0,03 M€ en AE et en CP

Il s'agit de dépenses d'intervention exécutées par erreur en catégorie 72.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 06**Action culturelle internationale**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		7 385 969	7 385 969		6 595 831	6 595 831
Crédits de paiement		7 385 969	7 385 969		6 287 800	6 287 800

Le montant des dépenses exécuté en 2019 sur le programme 224 au titre de l'action culturelle internationale s'est élevé à 6,60 M€ en AE et 6,29 M€ en CP.

L'action internationale du ministère de la Culture se mesure également par des initiatives internationales et de coopération engagées par les établissements publics placés sous sa tutelle ou par les autres institutions (labels et réseaux de la création artistique par exemple) auxquels le ministère apporte son soutien.

Enfin, l'action culturelle extérieure du ministère de la Culture se traduit aussi à travers ses actions de valorisation de son expertise culturelle à l'international, à travers son ingénierie culturelle auprès de partenaires étrangers dans le cadre de projets culturels internationaux en exportant ses compétences et son savoir-faire en industrie.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		766 203		454 213
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		736 203		424 213
Subventions pour charges de service public		30 000		30 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 385 969	5 829 628	7 385 969	5 833 587
Transferts aux ménages		165 844		165 844
Transferts aux entreprises		1 455 062		1 453 062
Transferts aux collectivités territoriales		40 748		40 748
Transferts aux autres collectivités	7 385 969	4 167 975	7 385 969	4 173 933
Total	7 385 969	6 595 831	7 385 969	6 287 800

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,74 M€ en AE et 0,42 M€ en CP**

Ces crédits correspondent principalement au marché contractualisé avec la Maison des cultures du monde (MCM), structure chargée de l'accueil des cultures étrangères en France, et visant à favoriser les échanges et les dialogues entre les formes d'expression et les identités culturelles des peuples du monde ainsi qu'à promouvoir la diversité culturelle.

Subventions pour charges de service public : 0,03 M€ en AE et en CP

Ces crédits ont été exécutés à tort en catégorie 32 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention, ré-imputées et justifiées en tant que tel.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses d'intervention : transferts aux ménages, aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités : 5,83 M€ en AE et en CP

Après ré-imputation des 0,03 M€ en AE et en CP exécutés à tort en dépenses de catégorie 32, le montant réel des dépenses d'intervention en matière d'action culturelle internationale s'élève à 5,86 M€ en AE et en CP ;

Ces crédits ont ainsi contribué au rayonnement de la Culture française dans le monde et des cultures étrangères en France à travers trois priorités :

- promouvoir la création et les industries culturelles françaises à l'étranger ;
- renforcer la coopération technique et les échanges culturelles ;
- diffuser les cultures étrangères en France et accueillir les professionnels de la Culture et les artistes étrangers en France.

Les dépenses se répartissent comme suit:

en €	LFI 2019	Exécution 2019	
	AE=CP	AE	CP
Promotion de la création et des industries culturelles françaises à l'étranger	721 869	582 155	582 155
Renforcement de la coopération technique et des échanges entre institutions culturelles	2 507 050	2 101 288	2 107 646
Diffusion des cultures étrangères en France et accueil des professionnels de la culture et des artistes étrangers en France	4 157 050	3 176 689	3 174 289
Total des dépenses d'intervention - action 6	7 385 969	5 860 132	5 864 090

Promotion de la création et des industries culturelles françaises à l'étranger : 0,58 M€ en AE et en CP

Le soutien aux industries françaises à l'étranger s'opère notamment dans les domaines artistiques, spectacle vivant, arts visuels, architecture, livre, musique, cinéma, mais aussi de la langue française. Le ministère de la Culture a ainsi soutenu en 2019 plusieurs structures véhiculant dans toute sa diversité le savoir-faire culturel français à l'étranger, à titre d'exemples :

- le réseau des instituts français à l'étranger a été soutenu à hauteur de 0,22 M€ en AE et en CP pour ses actions culturelles à l'extérieur de la France (en Allemagne, en Serbie, en Chine, en Corée du Sud, Argentine) ;
- l'association Jazze Croisé a reçu 0,08 M€ en AE et en CP pour son réseau de diffusion du jazz en France et en Europe ;
- l'association « French American Culture Exchange » basée à New-York, a reçu 0,11 M€ pour son programme d'échanges interculturel franco-américain sur l'innovation artistique et théâtrale.

Renforcement de la coopération technique et des échanges entre institutions culturelles : 2,10 M€ en AE et 2,11 M€ en CP

Ont été soutenus à ce titre des organisations internationales de renom œuvrant en faveur de la coopération culturelle entre les États membres. Le ministère a ainsi poursuivi ses efforts au sein de l'UNESCO, notamment en faveur de la réaffirmation des principes de la convention de 2005 relative à la promotion et à la protection de la diversité des expressions culturelles. C'est dans cette optique que l'UNESCO a reçu 0,08 M€ en 2019 pour sa participation au développement des industries culturelles des pays émergents. Le Conseil de l'Europe qui encourage un espace culturel entre ses États membres, à travers ses itinéraires culturels européens, a été soutenu à hauteur de 0,05 M€. Dans le cadre du programme « Culture » de l'Union européenne, le ministère a financé l'accompagnement des porteurs de projets culturels à la recherche de financements communautaires. Relais Culture Europe a perçu 0,49 M€ pour ses activités de conseil et d'orientation auprès des professionnels français candidats aux appels à projets de l'Union européenne. Ont également été soutenus l'Institut français (0,14 M€), la Fondation Alliance française (0,07 M€), ainsi que le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) (0,05 M€), qui se consacre à la conservation et à la protection des monuments et des sites patrimoniaux dans le monde. Au niveau déconcentré, ont été soutenues des actions de coopération transfrontalière entre pays voisins dont l'Outre-mer et l'espace caribéen et du Pacifique.

Diffusion des cultures étrangères en France et accueil des professionnels de la culture et des artistes étrangers en France : 3,18 M€ en AE et 3,17 M€ en CP

En 2019, le ministère de la Culture a maintenu son soutien à l'Institut français en lui octroyant une subvention de 1,28 M€, dans le cadre de ses missions d'accueil et de diffusion en France des cultures étrangères à travers l'organisation de saisons ou festivals et de coopération. C'est ainsi qu'en 2019 s'est tenue la saison-croisée France-Roumanie. La Maison des cultures du monde a quant à elle été financée à hauteur de 0,51 M€.

Le ministère a par ailleurs apporté son soutien à plusieurs organisations et festivals, également vecteurs des cultures étrangères en France : l'Office national de la diffusion artistique (ONDA) pour ses actions au niveau européen dans le domaine du spectacle vivant, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) qui œuvre en faveur de la coopération multilatérale francophone, l'association des centres culturels de rencontre, Campus France qui accueille les professionnels culturels étrangers en séjour universitaire en France, le Forum des instituts et des centres culturels étrangers à Paris (FICEP) qui est à l'initiative d'un important réseau de directeurs de centres culturels et du festival international de jazz «Jazzycolors».

Action 07

Fonctions de soutien du ministère

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	703 902 325	63 419 321	767 321 646	707 330 283	92 297 955	799 628 239
Crédits de paiement	703 902 325	59 883 515	763 785 840	707 330 283	71 544 370	778 874 653

En 2019, 799,63 M€ en AE et 778,87 M€ en CP ont été exécutés sur l'action 7 du programme 224 dont 707,33 M€ en AE=CP au titre des dépenses de personnel (titre 2) et 92,30 M€ en AE et 71,54 M€ en CP au titre des dépenses de fonctionnement du ministère de la Culture (hors titre 2).

La justification des dépenses de personnel est retracée dans la partie dépenses de personnel du volet « éléments transversaux du rapport annuel de performance ».

Hors titre 2, la sur-exécution s'explique par des besoins en décalage avec le niveau des crédits disponibles, nécessitant structurellement des redéploiements à l'échelle du programme.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	703 902 325	707 330 283	703 902 325	707 330 283
Rémunérations d'activité	413 749 154	420 554 695	413 749 154	420 554 695
Cotisations et contributions sociales	286 670 032	281 675 708	286 670 032	281 675 708
Prestations sociales et allocations diverses	3 483 139	5 099 880	3 483 139	5 099 880
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	57 113 478	63 609 730	53 635 866	60 677 228
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	44 897 737	51 371 953	41 420 125	48 439 451
Subventions pour charges de service public	12 215 741	12 237 777	12 215 741	12 237 777
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 305 843	27 522 472	6 247 649	9 705 699
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 335 843	26 901 224	1 277 649	9 392 559
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 970 000	621 249	4 970 000	313 140
Titre 6 : Dépenses d'intervention		429 142		424 832
Transferts aux entreprises		7 570		5 000
Transferts aux collectivités territoriales		9 740		8 000
Transferts aux autres collectivités		411 832		411 832
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		736 611		736 611
Dotations en fonds propres		736 611		736 611
Total	767 321 646	799 628 239	763 785 840	778 874 653

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) : 51,37 M€ en AE et 48,44 M€ en CP

Il s'agit de dépenses contraintes et obligatoires car réglementaires ou contractuelles (baux, impôts et taxes, assurances, etc).

0,43 M€ en AE et 0,42 M€ en CP ont été exécutés à tort en dépenses d'intervention alors qu'il s'agissait de dépenses de fonctionnement : dépenses de communication (0,16 M€ en AE et 0,15 M€ CP), d'études (0,04 M€ en AE=CP), d'action sociale et prévention (0,03 M€ en AE=CP), d'affaires juridiques (0,11 M€ en AE=CP), et dépenses de formation, concours et mobilité (0,09 M€ en AE=CP).

Le montant réel des dépenses de fonctionnement de catégorie 31 s'élève à 51,80 M€ en AE et 48,86 M€ en CP et se répartit comme suit :

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

en euros	Crédits centraux				Crédits déconcentrés				Total			
	LFI 2019		exécution 2019		LFI 2019		exécution 2019		LFI 2019		exécution 2019	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses et charges immobilières	8 329 289	8 488 643	8 888 988	4 956 446	1 078 338	1 071 838	433 390	432 021	9 571 123	8 880 481	8 302 358	5 390 467
Affaires générales	9 216 455	8 640 485	10 781 504	12 052 492	1 412 338	1 432 338	1 103 945	1 027 593	10 828 793	10 081 823	12 025 440	13 210 075
dont logistique	8 325 485	7 759 485	9 045 885	9 283 711	1 823 338	1 823 338	280 223	289 228	9 488 793	8 821 823	10 009 209	10 272 849
dont affaires juridiques	850 000	850 000	2 089 889	2 329 285	0	0	21 082	20 207	850 000	850 000	2 408 281	2 348 056
dont documentation	240 000	240 000	549 829	473 503	250 000	250 000	12 630	17 745	490 000	490 000	782 859	551 251
Formation, concourse, mobilité	3 735 000	3 735 000	6 769 042	5 480 558	62 716	122 716	237 907	232 946	3 857 716	3 857 716	6 406 940	5 633 504
Action sociale et prévention	8 415 933	8 415 933	4 931 970	4 320 856	0	0	731 003	701 116	8 415 933	8 415 933	5 652 975	5 021 772
dont action sociale et prévention	5 915 933	5 915 933	4 923 558	4 312 281	0	0	731 003	701 116	5 915 933	5 915 933	5 654 558	5 023 287
dont FPRHP	500 000	500 000	8 375	8 375	0	0	0	0	500 000	500 000	8 375	8 375
Informatique	9 700 000	9 700 000	14 944 517	15 231 756	103 108	103 108	216 172	280 237	9 893 108	9 893 108	15 208 231	15 499 993
Communication	2 842 303	2 842 303	3 459 816	3 179 183	150 000	150 000	224 002	231 005	2 992 303	2 992 303	3 683 816	3 392 188
Études	990 000	990 000	1 641 537	7 14 305	30 000	30 000	2 000	2 000	1 020 000	1 020 000	1 643 537	7 16 305
Total exécution cat. 21	41 228 978	37 821 984	48 707 354	45 875 386	3 088 000	3 088 000	3 003 949	2 938 936	44 378 978	40 901 364	51 801 103	48 864 284

L'exécution est supérieure aux prévisions de la LFI : 51,80 M€ en AE et 48,86 M€ en CP contre 44,38 M€ en AE et 40,90 M€ en CP, soit un écart de +17 % en AE et +19 % en CP (+7,42 M€ de plus en AE et +7,96 M€ de plus en CP). La sur-exécution s'explique par des besoins supérieurs aux crédits disponibles qui ont imposé, au-delà des rattachements de FDC et ADP, de procéder à des redéploiements à l'échelle du programme.

Il est à noter que dans le cadre de la nouvelle politique immobilière de l'État, les loyers budgétaires ont été supprimés en PLF 2019.

Par ailleurs, ces dépenses de fonctionnement courant concernent principalement l'administration centrale car depuis 2017 les moyens de fonctionnement des DRAC et de la DAC Martinique (sauf crédits formations métiers et crédits liés aux spécificités des services) est gérée sur le BOP interministériel 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées ». L'extension aux autres DAC Outre-mer sera effective à compter de 2020.

Dépenses immobilières et frais liés aux locaux : 6.30 M€ en AE et 5.39 M€ en CP (après ré-imputations)

Il s'agit principalement de crédits centraux pour 5,87 M€ en AE et 4,96 M€ en CP.

Cette catégorie de dépenses couvre les dépenses immobilières de l'État occupant. Il s'agit des loyers et charges connexes : loyers et charges locatives, taxes sur bâtiments (0,73 M€ en AE et 2,41 M€ en CP), maintenance et installation technique, travaux et entretien courant, remise en état et rénovation (y compris espaces extérieurs) : 2,38 M€ en AE et 1,09 M€ en CP, énergie et les fluides (3,13 M€ en AE et 1,83 M€ en CP).

Autres dépenses de fonctionnement courant : 45.5 M€ en AE et 43.47 M€ en CP

Cette catégorie de dépenses couvre l'ensemble des besoins quotidiennement nécessaires au fonctionnement des services du ministère de la Culture.

La répartition est la suivante :

Affaires générales : 12,78 M€ en AE et 13,1 M€ en CP

Après ré-imputations, ces dépenses s'élèvent à 12,90 M€ en AE et 13,21 M€ en CP, dont 11,78 M€ en AE et 12,08 M€ en CP en administration centrale.

Rentrent dans cette catégorie les dépenses de logistique telles que : le marché accueil et surveillance des locaux (3,36 M€ en AE et 3,38 M€ en CP), les moyens mobiles (réparation automobiles, location, carburants, achats de véhicules, frais de transport et de restauration) : 1,05 M€ en AE et 1,06 M€ en CP, la prestation nettoyage et voirie (1,06 M€ en AE et 1,34 M€ en CP). En matière de fournitures et d'équipements (fournitures de bureau, consommables pour système d'impression, reprographie, affranchissement courrier, audiovisuel) la dépense s'élève à 1,27 M€ en AE et 1,22 M€ en CP. Enfin, les frais de représentation, de déplacement et de mission s'élèvent à 3,26 M€ en AE et en CP.

En matière de documentation, (revue de presse, veille internet, etc.) la dépense s'élève à 0,78 M€ en AE et 0,59 M€ en CP.

Les dépenses relatives aux affaires juridiques s'élèvent à 2,11 M€ en AE et 2,35 M€ en CP correspondant à l'exécution de décisions de justice, aux règlements à l'amiable, aux honoraires d'avocats, aux frais de justice ou à des prestations juridiques diverses.

Formation, concours et mobilité : 6,32 M€ en AE et 5,54 M€ en CP

Après retraitement des erreurs d'imputations, les dépenses de formation, concours et mobilité s'élèvent à 6,41 M€ en AE et 5,63 M€ en CP.

Ces dépenses ont permis de dispenser des formations aux personnels du ministère (3,87 M€ en AE et 3,46 M€ en CP) dans le domaine de la formation générale (2,99 M€ en AE et 2,61 M€ en CP), des métiers du patrimoine (0,65 M€ en AE et 0,64 M€ en CP), de la création artistique (0,04 M€ en AE et 0,03 M€ en CP) ou encore du livre et des médias (0,19 M€ en AE et 0,17 M€ en CP).

Ces crédits ont également servi à mettre en place l'organisation de concours et examens (0,22 M€ en AE et 0,17 M€ en CP), à accompagner les agents dans leur mobilité (2,01 M€ en AE et 1,7 M€ en CP), à prendre en charge la formation des apprentis (0,31 M€ en AE et 0,30 M€ en CP), à verser les indemnités de changement de résidence (0,23 M€ en AE=CP).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi dite « Sauvadet », ces crédits ont aussi bénéficié aux formations et concours spécifiques pour les agents non titulaires remplissant les critères d'éligibilité pour intégrer la fonction publique.

Action sociale et prévention : 5,63 M€ en AE et 4,99 M€ en CP

Après ré-imputations, les dépenses d'action sociale et prévention s'établissent à 5,66 M€ en AE et 5,02 M€ en CP. Il s'agit principalement de crédits centraux à hauteur de 4,92 M€ en AE et 4,31 M€ en CP.

Sont répertoriées au titre de l'action sociale et de la prévention : les actions dites collectives (médecine de prévention, restauration collective, logement social) pour 4,86 M€ en AE et 4,31 M€ en CP, les actions individuelles interministérielles ou ministérielles ainsi que celles en faveur de l'insertion des personnes handicapées pour 0,81 M€ en AE et 0,71 M€ en CP (aide aux vacances et séjours, aides aux familles monoparentales, allocation pour enfants handicapés, secours, aménagement et ergonomie des postes de travail des agents en situation de handicap, accompagnement et intégration de ces agents).

Par ailleurs, le taux d'emploi des personnes handicapées au ministère de la Culture est de 5,98 % en 2019 (cf. volet performance). De ce fait, le ministère a été assujéti à la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (cf *supra*).

Informatique : 15,21 M€ en AE et 15,50 M€ en CP

Il s'agit de dépenses liées à la mise en place d'applications métiers, de projets, d'infrastructure, de bureautique, de frais d'exploitation, de réseaux d'organisation des systèmes d'information (SI), etc.

Ce poste de dépense est en forte augmentation par rapport à la LFI (+5,32 M€ en AE et +5,62 M€ en CP) en raison du plan de rattrapage informatique mis en œuvre au sein du ministère dans la cadre du Plan de transformation numérique ministériel.

L'informatique est sujette aux dépenses récurrentes et inéluctables ainsi qu'aux aléas d'exécution dans le temps des marchés pluriannuels. Ce qui explique l'exécution supérieure à la prévision et le décalage AE/CP résultant des bascules d'engagements juridiques d'années antérieures. Les mouvements de fongibilité s'effectuent depuis les dépenses d'investissement en informatique (dépenses pour immobilisation incorporelle de l'État en catégorie 52 inscrites en LFI à hauteur de 4,97 M€ en AE = CP) vers les dépenses de fonctionnement en informatique.

Communication : 3,53 M€ en AE et 3,24 M€ en CP

Ces dépenses, après ré-imputations, s'élèvent à 3,68 M€ en AE et 3,39 M€ en CP. L'exécution supérieure à la prévision s'explique par le rattachement de recettes sur fonds de concours en provenance du mécénat, venant ainsi renforcer chaque année les actions de communication du ministère de la Culture. Ces crédits sont destinés aux manifestations nationales et événementiels autour du patrimoine, de la création artistique, de la langue française (fête de la musique, journées européennes du patrimoine, Nuit de la lecture, Nuit européenne des musées, campagne de rentrée « Création en cours », semaine de la langue française, etc.) ainsi qu'aux opérations de communication du ministre de la Culture (campagnes de relations presse-relations publiques) à l'occasion de ses déplacements, rencontres et audiences. Les actions de communication englobent également des frais de création, production et montage, graphisme et impression, frais de vidéo et frais de veille.

Études : 1,6 M€ en AE et 0,68 M€ en CP

Après ré-imputations, ces dépenses s'élèvent à 1,64 M€ en AE et 0,72 M€ en CP. Elles ont principalement permis au département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) de mener des études et enquêtes dans les différents domaines de l'activité culturelle afin d'évaluer et d'adapter au mieux l'offre culturelle du ministère. Y figurent par exemple les enquêtes sur les pratiques culturelles des français ou encore sur l'éducation artistique et culturelle (EAC) auprès des jeunes.

Subvention pour charges de service public (catégorie 32) : 12,24 M€ en AE=CP

Ce montant correspond pour 12,07 M€ en AE et en CP à la subvention pour charges de service public de l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), établissement public de maîtrise d'ouvrage public, et pour 0,17 M€ en AE et en CP à la contribution annuelle du ministère des Armées dans le cadre du pilotage par l'OPPIC des travaux relatifs au musée de la marine.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (catégorie 51) : 26,90 M€ en AE et 9,39 M€ en CP

22,79 M€ en AE et 5,05 M€ en CP ont été exécutés par erreur en dépenses d'investissement de l'action 7 alors qu'il s'agit de dépenses d'investissement de l'action 1, correspondant aux travaux relatifs à la relocalisation de l'ENSA Marseille. A l'inverse, 0,74 M€ en AE et en CP exécutés à tort en catégorie 72 sont des dépenses d'investissement de catégorie 51.

Le montant réel des dépenses d'investissement s'élève donc après retraitement à 4,85 M€ en AE et 5,08 M€ en CP, répartis comme suit :

Dépenses d'investissement corporelles (cat. 51) En €	Exécution	
	AE	CP
Travaux Palais Royal	4 000 000	4 058 615
Total investissement OPPIC	4 000 000	4 058 615
Achats de véhicules	99 649	99 649
Travaux de remise en état, rénovation et maintenance	11 664	180 295
Total investissement hors OPPIC	111 313	279 944
Dépenses exécutées en cat. 51 de l'action 7 à réimputer sur la cat. 51 de l'action 1 (relocalisation ENSA Marseille)	22 790 000	5 054 000
Total dépenses exécutées en investissement cat. 51	26 901 313	9 392 559
Dépenses exécutées par erreur en cat. 72 à réimputer en cat. 51 (plan de rénovation des logements sociaux)	736 611	736 611
Total - dépenses réelles en catégorie 51	4 847 924	5 075 170

Les dépenses réalisées via l'OPPIC ont porté sur la mise en conformité des colonnes 3 sur le site du Palais Royal (4 M€ en AE et 4,06 M€ en CP).

Les crédits exécutés à tort en catégorie 72 et ré-imputés en investissement (0,74 M€ en AE=CP) correspondent aux dépenses relatives à la mise en œuvre du plan de rénovation des logements de fonction du ministère mis en œuvre dès 2017 dans l'objectif de procéder à une remise en état de certains biens immobiliers ayant subi des dégradations importantes.

Enfin, les dépenses d'investissement ont accessoirement porté sur des achats de véhicules en services déconcentrés (Outre-mer) ainsi que sur des travaux divers de remise en état et de rénovation.

Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État (catégorie 52) : 0,62 M€ en AE et 0,31 M€ en CP

Il s'agit de dépenses d'investissement réalisées dans le domaine de l'informatique (achat de progiciels et applications informatiques nouvelles).

DÉPENSES D'INTERVENTION

L'ensemble des dépenses d'intervention qui s'élève à 0,43 M€ en AE et 0,42 M€ en CP correspondent à des erreurs d'imputations comptables et ont donc été retraitées en dépenses de fonctionnement de catégorie 31, dans la mesure où il s'agit de dépenses de communication (0,16 M€ en AE et 0,15 M€ CP), d'études (0,04 M€ en AE=CP), d'action sociale et prévention (0,03 M€ en AE=CP), d'affaires juridiques (0,11 M€ en AE=CP), et de dépenses de formation, concours et mobilité (0,09 M€ en AE=CP).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Ces dépenses qui s'élèvent à 0,74 M€ en AE et en CP concernent le plan de rénovation des logements du ministère et ont donc été ré-imputées et justifiées en dépenses d'investissement de catégorie 51.

Action 08**Soutien à l'emploi dans le secteur culturel**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		43 000 000	43 000 000		31 990 097	31 990 097
Crédits de paiement		30 000 000	30 000 000		31 990 097	31 990 097

En 2019, le montant des dépenses au titre du soutien à l'emploi dans le secteur culturel s'est élevé à 31,99 M€ en AE et en CP, soit une exécution en AE inférieure à la LFI 2019 et une exécution en CP supérieure.

Les dispositifs de soutien sont les suivants :

- le fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS) créé en 2016 et qui, à travers ses cinq mesures, a pour objet de favoriser l'emploi durable dans le spectacle en apportant un soutien financier aux entreprises et établissements publics du spectacle ainsi qu'aux artistes et techniciens qu'ils emploient ;
- le fonds de professionnalisation et de solidarité géré par le groupe Audiens, dispositif d'indemnisation, via Pôle emploi, pour les artistes et techniciens arrivant au terme de leurs droits à l'assurance chômage (volet indemnisations), mais aussi dispositif de conseil et d'accompagnement dans les démarches de projet professionnel en vue de leur permettre de renouer avec une activité professionnelle (volet professionnel et social).

En ce qui concerne le FONPEPS, la complexité du dispositif initial et son lent démarrage ont conduit à entreprendre une refonte en 2019 (cinq mesures regroupées au lieu de neuf initialement), afin de le rendre plus lisible, plus simple, et mieux adapté aux besoins du secteur. Sur les cinq mesures, trois sont gérées par l'Agence de services et de paiement (ASP) :

- l'aide unique à l'embauche en CDI ou en CDD pour un salarié occupant des fonctions relevant des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage (techniciens et artistes) ;
- le dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacle vivant diffusé dans des salles de petites jauges (APAJ). Ce nouveau dispositif entré en vigueur à l'été 2018 concerne les artistes du spectacle vivant mais aussi le personnel technique attaché directement à la production d'un spectacle vivant, pour les représentations diffusées dans les salles d'une capacité d'accueil inférieure à 300 personnes ;
- le dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur de l'édition phonographique (ADEP).

Une quatrième mesure, l'aide à la garde de jeunes enfants pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle (AGEDATI), est gérée par le groupe Audiens.

La cinquième mesure qui apporte un soutien à l'emploi artistique dans les cafés, bars, hôtels, restaurants est gérée par le GIP « Cafés Culture » et le collectif « Culture bar-bars » :

Ces crédits ont également permis de compenser la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) pour les artistes-auteurs.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		200 000		200 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		200 000		200 000

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	43 000 000	31 790 097	30 000 000	31 790 097
Transferts aux ménages	18 000 000	14 496 568	18 000 000	14 496 568
Transferts aux entreprises		14 385 271		14 385 271
Transferts aux autres collectivités	25 000 000	2 908 258	12 000 000	2 908 258
Total	43 000 000	31 990 097	30 000 000	31 990 097

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,2 M€ en AE et en CP

Ces dépenses à hauteur de 0,2 M€ en AE et en CP correspondent aux frais de gestion de la Maison des artistes (MDA) et de l'association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (AGESSA), dans le cadre de la gestion de la compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs.

DEPENSES D'INTERVENTION

Dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) : 14,5 M€ en AE et en CP

En 2019, 17,46 M€ en AE et en CP ont été versés à l'AGESSA (10,48 M€) et à la MDA (6,99 M€) au titre de la prise en charge de la compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs.

Par ailleurs, l'agence de service et de paiement (ASP) a reversé en 2019 au ministère 2,96 € en AE et en CP correspondant aux crédits non consommés en 2018, ramenant ainsi les dépenses de transferts aux ménages à 14,5 M€ en AE et en CP.

Dépenses de transferts aux entreprises (catégorie 62) : 14,39 M€ en AE et en CP

14,39 M€ en AE=CP ont été versés à l'ASP, ce qui lui a permis d'assurer le versement des aides dont il a la charge au titre du FONPEPS (cf. *supra*).

Le nombre de bénéficiaires tend à s'accroître depuis le lancement du dispositif, plus particulièrement s'agissant de l'aide en soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacle vivant diffusé dans des salles de petites jauges (APAJ) qui a contribué à la progression de la consommation des crédits du Fonds.

Dépenses de transferts aux autres collectivités (catégorie 64) : 2,91 M€ en AE et en CP

Ont été versés au groupe Audiens, 2,3 M€ en AE et en CP au titre du fonds de professionnalisation et de solidarité, conformément à la LFI 2019 et 0,28 M€ en AE et en CP au titre de l'AGEDATI (contre 0,5 M€ en LFI 2019).

0,29 M€ ont été versés au groupement d'intérêts publics (GIP) Cafés Cultures et 0,04 M€ au Collectif Culture bar-bars, au titre du fonctionnement de leurs structures et de la prise en charge d'une partie de leur masse salariale spectacle vivant. La prévision d'exécution de ces deux mesures en LFI 2019 s'établissait à 0,11 M€.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 09

Langue française et langues de France

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		3 224 338	3 224 338		3 416 477	3 416 477
Crédits de paiement		3 224 338	3 224 338		3 371 764	3 371 764

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		80 603		37 390
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		80 603		37 390
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 224 338	3 335 874	3 224 338	3 334 374
Transferts aux entreprises		227 796		227 796
Transferts aux collectivités territoriales		248 135		248 135
Transferts aux autres collectivités	3 224 338	2 859 943	3 224 338	2 858 443
Total	3 224 338	3 416 477	3 224 338	3 371 764

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,08 M€ en AE et 0,04 M€ en CP

Il s'agit de dépenses exécutées par erreur en catégorie 31 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention.

DEPENSES D'INTERVENTION

Après ré-imputations, le montant des dépenses d'intervention au titre des missions de la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) s'élève à 3,42 M€ en AE et 3,37 M€ en CP comme suit :

Destination de la subvention (en €)	Crédits centraux			Crédits déconcentrés			Total		
	LR	Exécution		LR	Exécution		LR	Exécution	
	AE=CP	AE	CP	AE=CP	AE	CP	AE=CP	AE	CP
Total	2 200 000	2 107 814	2 064 601	1 024 338	1 308 663	1 307 163	3 224 338	3 416 477	3 371 764
Emploi et diffusion de la langue française	500 000	595 103	551 890		77 893	77 193	500 000	672 996	629 083
Maîtrise de la langue et action territoriale	510 000	565 381	565 381		450 166	450 166	510 000	1 015 547	1 015 547
<i>dont contribution au Centre européen pour les langues vivantes de Graz</i>	<i>260 000</i>	<i>260 000</i>	<i>260 000</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>260 000</i>	<i>260 000</i>	<i>260 000</i>
Enrichissement de la langue française	200 000	158 900	158 900		22 000	22 000	200 000	180 900	180 900
Langues de France	350 000	315 550	315 550		657 704	656 904	350 000	973 254	972 454
<i>dont fonds incitatif pour les outre-mer</i>	<i>100 000</i>						<i>100 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Observation des pratiques linguistiques	140 000	125 380	125 380		0	0	140 000	125 380	125 380
Sensibilisation et développement des publics	300 000	256 500	256 500		100 900	100 900	300 000	357 400	357 400
Langues et numérique	200 000	91 000	91 000		0	0	200 000	91 000	91 000

Crédits centraux : 2,11 M€ en AE et 2,06 M€ en CP

Ces crédits ont contribué au financement d'actions en faveur de la francophonie et du plurilinguisme, de l'emploi du français dans le domaine des sciences, de l'innovation et de la diversité linguistique et de la traduction (0,6 M€ en AE et 0,57 M€ en CP).

Plusieurs actions ont également été soutenues autour de la lutte contre l'illettrisme et de la maîtrise du français. Ainsi, un appel à projets national a permis de renforcer l'action des acteurs en faveur de la maîtrise de la langue française. Par ailleurs, le ministère de la Culture a versé 0,26 M€ en AE et en CP au titre de sa contribution au Centre européen pour les langues vivantes de Graz.

Ces crédits ont aussi permis de soutenir des réseaux nationaux et internationaux en vue de l'enrichissement de la langue française dans le domaine scientifique (promotion de la terminologie, échanges scientifiques, réalisation et publication de vocabulaires et dictionnaires spécialisés). A ce titre, un colloque international « Pour des sciences en français et en d'autres langues » s'est tenu le 15 novembre 2019 à l'Institut de France, en présence d'universitaires du monde entier et de nombreux responsables de la communauté scientifique, pour promouvoir le rôle des langues et du plurilinguisme dans les sciences.

Le ministère de la Culture a également contribué à hauteur de 0,62 M€ au développement des langues d'Outre-mer.

En termes de grands rendez-vous de sensibilisation et développement des publics, peuvent être notés les partenariats avec les médias, les manifestations, les concours et ateliers comme par exemple la semaine de la langue française et de la francophonie.

Dans l'univers du numérique et de la normalisation, ces crédits ont permis la mise au point du Dictionnaire des francophones, numérique et collaboratif, accessible sur téléphone portable, en collaboration avec un grand nombre de partenaires institutionnels et scientifiques, et en lien étroit avec la Présidence de la République.

Crédits déconcentrés (y compris les collectivités d'outre-mer) : 1,31 M€ en AE et en CP

La politique linguistique portée par la DGLFLF se décline également sur l'ensemble du territoire avec comme objectif la consolidation, la structuration et la valorisation des initiatives de terrain.

Ont ainsi été soutenues en DRAC, plusieurs actions en faveur de la valorisation et de la promotion de la langue française et des langues de France.

Exemples de régions soutenues par la DGLFLF :

- en Nouvelle-Aquitaine, soutien de plusieurs initiatives dont celles de l'Office public de la langue Basque (0,37M€) ;
- en Occitanie, soutien d'opérations diverses dont celles du CIRDOC de Béziers (0,17 M€) et celles en faveur de la langue occitane (0,03 M€) ;
- en Bretagne, soutien à hauteur de 0,21 M€ dont 0,15 M€ à l'Office public de la langue Bretonne ;
- en région Pays de la Loire, actions en faveur de l'illustration de la langue française et du gallo (0,02 M€).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	0	0	182 144	182 144
Transferts	0	0	182 144	182 144
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	0	0	14 385 271	14 385 271
Transferts	0	0	14 385 271	14 385 271
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	0	0	4 250	4 250
Transferts	0	0	4 250	4 250
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)	0	0	105 000	105 000
Subventions pour charges de service public	0	0	95 000	95 000
Transferts	0	0	10 000	10 000
ONF - Office national des forêts (P149)	0	0	5 000	5 000
Transferts	0	0	5 000	5 000
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	0	0	992 790	1 002 790
Subventions pour charges de service public	0	0	840 000	850 000
Dotations en fonds propres	0	0	60 690	60 690
Transferts	0	0	92 100	92 100
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)	0	0	160 729	160 729
Subventions pour charges de service public	0	0	117 000	117 000
Transferts	0	0	43 729	43 729
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)	0	0	334 000	334 000
Subventions pour charges de service public	0	0	310 000	310 000
Transferts	0	0	24 000	24 000
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	0	0	1 252 228	1 252 228
Subventions pour charges de service public	0	0	902 228	902 228
Dotations en fonds propres	0	0	350 000	350 000
Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)	0	0	66 360	91 360
Subventions pour charges de service public	0	0	14 000	14 000
Dotations en fonds propres	0	0	47 360	47 360
Transferts	0	0	5 000	30 000
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	0	0	82 500	82 500
Transferts	0	0	82 500	82 500
Musée des arts décoratifs (P175)	0	0	216 000	216 000
Subventions pour charges de service public	0	0	216 000	216 000
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)	0	0	93 000	93 000
Subventions pour charges de service public	0	0	35 000	35 000
Transferts	0	0	58 000	58 000
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)	0	0	118 000	118 000
Subventions pour charges de service public	0	0	118 000	118 000
Musée du Louvre (P175)	0	0	998 840	998 840
Subventions pour charges de service public	0	0	836 340	836 340
Dotations en fonds propres	0	0	162 500	162 500
Musée Guimet (P175)	0	0	130 000	130 000

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	0	0	100 000	100 000
Transferts	0	0	30 000	30 000
Musée Henner-Moreau (P175)	0	0	5 000	5 000
Subventions pour charges de service public	0	0	5 000	5 000
Centre national de la danse (P131)	0	0	183 685	183 685
Subventions pour charges de service public	0	0	147 000	147 000
Transferts	0	0	36 685	36 685
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	0	0	3 472 000	3 472 000
Subventions pour charges de service public	0	0	3 402 000	3 402 000
Transferts	0	0	70 000	70 000
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)	0	0	78 000	78 000
Subventions pour charges de service public	0	0	48 000	48 000
Dotations en fonds propres	0	0	30 000	30 000
CNV - Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (P131)	0	0	1 105 197	1 105 197
Subventions pour charges de service public	0	0	1 090 197	1 090 197
Transferts	0	0	15 000	15 000
Comédie Française (P131)	0	0	20 000	20 000
Subventions pour charges de service public	0	0	20 000	20 000
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	0	0	48 000	48 000
Subventions pour charges de service public	0	0	48 000	48 000
Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)	0	0	42 258	42 258
Dotations en fonds propres	0	0	42 258	42 258
Opéra comique (P131)	0	0	90 000	90 000
Subventions pour charges de service public	0	0	90 000	90 000
Opéra national de Paris (P131)	0	0	50 000	50 000
Subventions pour charges de service public	0	0	50 000	50 000
BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)	0	0	25 000	25 000
Transferts	0	0	25 000	25 000
AFR - Académie de France à Rome (P224)	5 245 000	5 245 000	5 227 022	0
Subventions pour charges de service public	4 817 000	4 817 000	4 760 413	0
Dotations en fonds propres	428 000	428 000	466 609	0
Centre national des arts du cirque (P224)	3 397 000	3 397 000	3 387 891	3 387 891
Subventions pour charges de service public	3 328 000	3 328 000	3 221 251	3 221 251
Dotations en fonds propres	69 000	69 000	113 549	113 549
Transferts	0	0	53 091	53 091
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P224)	3 884 000	3 884 000	4 028 771	4 028 771
Subventions pour charges de service public	3 786 000	3 786 000	3 882 300	3 882 300
Dotations en fonds propres	98 000	98 000	112 571	112 571
Transferts	0	0	33 900	33 900
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P224)	14 112 000	14 112 000	14 067 253	14 067 253
Subventions pour charges de service public	13 377 000	13 377 000	13 315 730	13 315 730
Dotations en fonds propres	735 000	735 000	725 766	725 766
Transferts	0	0	25 757	25 757
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P224)	25 748 000	25 748 000	25 803 995	33 578 995
Subventions pour charges de service public	25 552 000	25 552 000	25 551 941	25 551 941
Dotations en fonds propres	196 000	196 000	196 021	7 906 021
Transferts	0	0	56 033	121 033

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecole du Louvre (P224)	2 111 000	2 111 000	2 204 967	2 204 967
Subventions pour charges de service public	1 866 000	1 866 000	1 920 246	1 920 246
Dotations en fonds propres	245 000	245 000	273 721	273 721
Transferts	0	0	11 000	11 000
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)	51 696 000	51 696 000	52 845 430	52 890 689
Subventions pour charges de service public	48 746 000	48 746 000	48 786 345	48 786 345
Dotations en fonds propres	2 950 000	2 950 000	2 289 400	2 289 400
Transferts	0	0	1 769 685	1 814 944
Musée Picasso (P175)	0	0	37 000	37 000
Subventions pour charges de service public	0	0	25 000	25 000
Transferts	0	0	12 000	12 000
Théâtre national de Chaillot (P131)	0	0	30 000	30 000
Subventions pour charges de service public	0	0	30 000	30 000
Ecoles d'art en Région (P224)	12 159 000	12 159 000	12 433 231	12 113 231
Subventions pour charges de service public	9 213 000	9 213 000	9 465 292	9 465 292
Dotations en fonds propres	2 946 000	2 946 000	2 766 059	2 446 059
Transferts	0	0	201 880	201 880
Théâtre national de la Colline (P131)	0	0	60 000	60 000
Subventions pour charges de service public	0	0	60 000	60 000
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P224)	12 031 000	12 031 000	11 681 758	11 681 758
Subventions pour charges de service public	11 563 000	11 563 000	11 222 822	11 222 822
Dotations en fonds propres	468 000	468 000	405 880	405 880
Transferts	0	0	53 056	53 056
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)	0	0	80 000	80 000
Transferts	0	0	80 000	80 000
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts (P224)	8 387 000	8 387 000	8 428 898	8 428 898
Subventions pour charges de service public	7 995 000	7 995 000	7 977 988	7 977 988
Dotations en fonds propres	392 000	392 000	380 278	380 278
Transferts	0	0	70 632	70 632
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)	0	0	94 248	94 248
Subventions pour charges de service public	0	0	60 000	60 000
Transferts	0	0	34 248	34 248
Cinémathèque française (P334)	0	0	13 367	13 367
Transferts	0	0	13 367	13 367
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P224)	4 601 000	4 601 000	4 321 704	4 321 704
Subventions pour charges de service public	4 330 000	4 330 000	4 032 362	4 032 362
Dotations en fonds propres	271 000	271 000	263 344	263 344
Transferts	0	0	25 998	25 998
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P224)	0	0	86 827	86 827
Subventions pour charges de service public	0	0	86 827	86 827
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	0	0	375 000	375 000
Subventions pour charges de service public	0	0	265 000	265 000
Transferts	0	0	110 000	110 000
CIEP - Centre international d'études pédagogiques (P214)	0	0	1 460	1 460
Transferts	0	0	1 460	1 460
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	0	0	39 000	39 000
INP - Institut national du patrimoine (P224)	6 216 000	6 216 000	6 205 631	6 205 631
Subventions pour charges de service public	6 118 000	6 118 000	5 997 702	5 997 702
Subventions pour charges de service public	0	0	18 000	18 000
Dotations en fonds propres	98 000	98 000	140 260	140 260

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	0	0	21 000	21 000
Transferts	0	0	67 669	67 669
Institut Français (P185)	0	0	1 408 500	1 408 500
Transferts	0	0	1 408 500	1 408 500
Réseau Canopé (P214)	0	0	269 356	274 656
Transferts	0	0	269 356	274 656
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (P224)	12 216 000	12 216 000	12 237 777	12 237 777
Subventions pour charges de service public	12 216 000	12 216 000	12 237 777	12 237 777
Universités et assimilés (P150)	0	0	3 658 093	3 630 011
Subventions pour charges de service public	0	0	49 700	49 700
Transferts	0	0	3 608 393	3 580 311
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	0	0	44 500	32 500
Transferts	0	0	44 500	32 500
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	0	0	131 200	131 200
Subventions pour charges de service public	0	0	62 500	62 500
Transferts	0	0	68 700	68 700
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	0	0	39 000	39 000
Subventions pour charges de service public	0	0	30 000	30 000
Transferts	0	0	9 000	9 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	0	0	29 139 610	29 139 610
Transferts	0	0	29 139 610	29 139 610
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	0	0	37 500	37 500
Transferts	0	0	37 500	37 500
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	59 591	47 865
Transferts	0	0	59 591	47 865
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)	0	0	2 000	2 000
Transferts	0	0	2 000	2 000
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	0	0	233 000	236 000
Transferts	0	0	233 000	236 000
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	0	0	10 000	10 000
Transferts	0	0	10 000	10 000
Universcience (P186)	0	0	67 000	67 000
Transferts	0	0	67 000	67 000
MNS - Musée national du sport (P219)	0	0	16 000	16 000
Transferts	0	0	16 000	16 000
EPIDe - Etablissement public d'insertion de la défense (P102)	0	0	3 000	3 000
Transferts	0	0	3 000	3 000
Total	161 803 000	161 803 000	223 054 833	225 319 562
Total des subventions pour charges de service public	152 907 000	152 907 000	161 542 962	156 792 549
Total des dotations en fonds propres	8 896 000	8 896 000	8 826 266	15 749 657
Total des transferts	0	0	52 685 605	52 777 356

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres collectivités	
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés		dont apprentis
AFR - Académie de France à Rome			47	0	0	0	0
	0	47	0	0	0	0	0
	0	46	0	0	0	0	0
Centre national des arts du cirque		36	1	0	0	0	0
	0	37	0	0	0	0	0
	0	36	3	0	0	0	0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique		41	1	0	0	0	0
	18	42	0	0	0	0	0
	17	38	1	0	0	0	0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon		204	1	0	0	0	0
	0	206	0	0	0	0	0
	0	206	1	0	1	0	0
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris		347	4	0	0	0	0
	93	350	0	0	0	0	0
	89	346	4	4	0	0	0
Ecole du Louvre		35	3	0	2	1	0
	50	32	0	0	0	0	0
	50	30	2	0	2	0	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture		915	58	0	0	0	0
	1 751	907	0	0	0	0	0
	1 797	905	66	26	11	0	0
Ecoles d'art en Région		94	7	4	0	0	0
	270	96	0	0	0	0	0
	264	97	5	0	0	0	0
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs		139	4	0	0	0	0
	63	152	0	0	0	0	0
	55	147	7	0	0	0	0
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts		104	0	0	0	0	0
	98	112	0	0	0	0	0
	94	105	0	0	0	0	0
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle		63	2	2	0	0	0
	0	68	0	0	0	0	0
	0	65	2	0	0	0	0
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son		61	1	0	0	0	0
	0	62	0	0	0	0	0
	0	61	2	0	0	0	0
INP - Institut national du patrimoine		44	0	0	0	0	0
	40	47	0	0	0	0	0
	52	43	0	0	0	0	0
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture		114	3	0	3	0	0
	0	125	7	7	0	0	0
	0	114	3	3	0	0	0
Total		2 244	85	6	5	1	
	2 383	2 283	7	7	0	0	
	2 418	2 239	96	33	14	0	

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	2 367	2 244

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	-31	0
Solde des transferts T2/T3	-53	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	2 283	2 239

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-31	0

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
AFR - Académie de France à Rome	0	0
Centre national des arts du cirque	0	0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	0	0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	0	0
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	0	0
Ecole du Louvre	0	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	0	1 165 000
Ecoles d'art en Région	0	0
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	0	0
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	0	31 000
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	0	0
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	0	0
INP - Institut national du patrimoine	0	0
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	0	0
Total	0	1 196 000

OPÉRATEURS

AFR - ACADEMIE DE FRANCE À ROME

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	829	829	855	855	829	
Dotations en fonds propres	829	829	855	855	829	
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	5 196	5 196	5 245	5 245	5 227	
Subventions pour charges de service public	4 781	4 781	4 817	4 817	4 760	
Dotations en fonds propres	415	415	428	428	467	
Total	6 025	6 025	6 100	6 100	6 056	

Sur le programme 175 « Patrimoine », l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution sur la dotation en fonds propres (-26 k€ en AE=CP).

Sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », en fonctionnement, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019, s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution sur la subvention pour charges de service public (-97 k€ en AE=CP) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire pour l'édition 2019 du festival ; Viva Villa ! (+40 k€ en AE=CP) ;

En investissement sur ce même programme, l'écart de +39 k€ en AE=CP s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution sur la dotation en fonds propres (-13 k€ en AE=CP) ;
- l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le remplacement du conduit d'alimentation principale en gaz, dans le cadre du plan de rénovation ministériel des logements 2019 (52 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	47	47	46
– sous plafond	47	47	46
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart entre la prévision 2019 de 47 ETPT et l'exécution 2019 de 46 ETPT s'explique par la vacance de plusieurs emplois durant l'année 2019.

CENTRE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE

En 2019, une nouvelle direction des études et de l'insertion professionnelle a été mise en place. Cette restructuration doit permettre davantage de cohérence et de lien entre les missions de formation initiale et celles relatives à l'insertion professionnelle. Dans le cadre de la formation continue, le CNAC a mis en place deux nouvelles certifications en arts équestres. Il a par ailleurs été réalisé une enquête approfondie d'insertion professionnelle sur l'ensemble des promotions. En matière de recherche, le CNAC a initié deux chantiers, l'un portant sur la santé et le soin des artistes de cirque et l'autre sur le développement durable dans les arts du cirque.

Le 7 décembre 2019, le CNAC et la Ville de Châlons-en-Champagne ont inauguré une micro-fole, musée numérique réunissant plus de 1 000 œuvres provenant de douze institutions et musées nationaux à découvrir sous forme numérique.

Enfin, l'établissement a engagé une démarche d'autoévaluation dans le cadre de la campagne d'accréditation qui sera présentée lors du prochain CNESERAC.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Gérard Fasoli. Il est placé sous la présidence de Frédéric Durnerin, qui a pris ses fonctions le 24 janvier 2019, en remplacement de Martine Tridde-Mazloum.

Un contrat pluriannuel d'objectif a été signé le 17 décembre 2016, pour couvrir les exercices 2017 à 2019.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 336	3 336	3 397	3 397	3 388	3 388
Subventions pour charges de service public	3 238	3 238	3 328	3 328	3 221	3 221
Dotations en fonds propres	65	65	69	69	114	114
Transferts	33	33			53	53
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique					8	8

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public					8	8
Total	3 336	3 336	3 397	3 397	3 396	3 396

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », s'explique en fonctionnement, par l'application de la mise en réserve de précaution (-107 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-2 k€ en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la rénovation des installations électriques des locaux mis à disposition du PALC, Pôle National Cirque (+47 k€ en AE=CP)

Des transferts, ont par ailleurs été effectués sur ce programme au titre de :

- l'action EAC de l'établissement, qu'il s'agisse des initiatives en faveur des formateurs ou de l'accompagnement des pratiques (38,5 k€ en AE=CP) ;
- la formation continue (20 k€ en AE=CP) ;
- l'aide à la mobilité des étudiants boursiers (5,3 k€ en AE=CP) ;
- le développement de la recherche de l'établissement, et notamment via des contrats doctoraux (30 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une subvention provenant du programme 186 « Recherche culturelle et scientifique », au titre du projet de recherche « Santé » (8 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	37	37	39
– sous plafond	36	37	36
– hors plafond	1		3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'autorisation d'emploi votée en LFI (37 ETPT) n'a pas été entièrement consommée (-1 ETPT) car un emploi lié à la Chaire Icima initialement inscrit sous-plafond a finalement été financé par des subventions dédiées.

CNSAD - CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR D'ART DRAMATIQUE

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 884	3 884	3 884	3 884	4 029	4 029
Subventions pour charges de service public	3 780	3 780	3 786	3 786	3 882	3 882
Dotations en fonds propres	98	98	98	98	113	113
Transferts	6	6			34	34
Total	3 884	3 884	3 884	3 884	4 029	4 029

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », s'explique en fonctionnement, par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-4 k€ en AE=CP) ;
- le versement de subventions complémentaires visant à soutenir le développement de l'activité, notamment son action en faveur de la diversité (100 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart résulte de :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-3 k€ en AE=CP) ;
- le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'explosion qui a touché les locaux (+17,5 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié de transferts au titre :

- du programme artistes intervenants en milieu scolaire AIMS (20,5 k€ en AE=CP) ;
- des aides à la mobilité internationale des étudiants boursiers (8,4 k€ en AE=CP) ;
- de l'accueil conjoint d'élèves de l'école du TEA par le CNSAD et l'Ecole de Limoges (10 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	42	42	39
– sous plafond	41	42	38
– hors plafond	1		1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		18	17
– rémunérés par l'État par ce programme		18	17
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Les emplois rémunérés par l'établissement s'établissent à 39 ETPT. L'autorisation d'emploi votée en LFI n'a pas été entièrement consommée (-4 ETPT) en raison d'ajustements pédagogiques.

Les emplois rémunérés en titre 2 s'établissent à 17 ETPT, soit une exécution légèrement inférieure aux prévisions en raison de deux postes en partie vacants sur l'année.

CNSMD LYON - CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON

Principaux faits structurants de l'année 2019

Fort de ses 30 professeurs, assistants et accompagnateurs permanents, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL) a accueilli 664 inscrits. Ces 554 musiciens et 110 danseurs se sont vu délivrer un enseignement dans 45 disciplines principales accessibles sur concours et 90 disciplines complémentaires.

En 2019, l'ensemble des équipes pédagogiques et administratives ont été mobilisé dans la procédure de renouvellement de l'accréditation de l'établissement dans sa mission de service public d'enseignement supérieur de musique et danse, ainsi que dans l'élaboration du nouveau projet d'établissement.

Enfin, l'établissement s'est particulièrement engagé en faveur de son rayonnement international. Ainsi, le CNSMD de Lyon a rejoint le projet européen de partenariat stratégique VIOLANET- European Viola da Gamba Network. Grâce à un financement de 10 k€ du ministère de la Culture, le Jeune Ballet quant à lui a participé à la 1ère édition de *Camping à l'international*, organisée à Taipei par le Tpac Performing Arts Center et le Centre national de la Danse.

Gouvernance et pilotage stratégique

Mathieu Ferey a été nommé Directeur par arrêté ministériel en date du 2 janvier 2019 et a pris ses fonctions le 1er février 2019. La direction générale adjointe est assurée Madame Coralie WALUGA depuis le 8 septembre 2019.

Depuis le 1er décembre 2019, l'établissement est placé sous la présidence d'Anne Poursin qui succède à Catherine Tsekenis, nommée directrice du Centre national de la Danse.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	14 019	14 019	14 112	14 112	14 067	14 067
Subventions pour charges de service public	13 302	13 302	13 377	13 377	13 316	13 316
Dotations en fonds propres	706	706	735	735	726	726
Transferts	11	11			26	26

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	14 019	14 019	14 112	14 112	14 067	14 067

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique, en fonctionnement, par :

- L'application de la réserve de précaution (-156 k€ en AE=CP) ;
- L'octroi de compléments de subvention visant à financer l'action EAC de l'établissement, la mise en œuvre d'une validation des acquis et de l'expérience (VAE), le rattrapage indemnitaire, le financement du projet de mobilité « Camping Asie », ainsi que le monitorat (+94 k€ en AE=CP).

L'écart observé en investissement trouve son explication dans :

- L'application de la réserve de précaution (-22 k€ en AE=CP) ;
- L'octroi d'un complément de subvention visant à couvrir des opérations de rénovation (+13 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, un transfert de 26 k€ en AE=CP a été effectué au titre de l'accompagnement des étudiants boursiers (FNAUAC et mobilité internationale).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	11 490	11 573	Subventions de l'État	13 284	13 352
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>592</i>	<i>634</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>13 284</i>	<i>13 352</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 545	3 628	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	114	187
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	820	931	Autres produits	1 296	1 505
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>820</i>	<i>931</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		<i>765</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>5</i>	
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>630</i>	
Total des charges	15 035	15 201	Total des produits	14 694	15 044
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	341	157
Total : équilibre du CR	15 035	15 201	Total : équilibre du CR	15 035	15 201

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *		Ressources	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP		AE	CP	AE	CP
Insuffisance d'autofinancement		156			Capacité d'autofinancement				9
Investissements		2 448		1 270	Financement de l'actif par l'État		713		713
					Financement de l'actif par les tiers autres que l'État				
					Autres ressources		5		145
Remboursement des dettes financières				8	Augmentation des dettes financières				8
Total des emplois		2 604		1 278	Total des ressources		718		875
Augmentation du fonds de roulement					Diminution du fonds de roulement		1 886		403

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En droits constatés, les charges connaissent une augmentation de +0,16 M€ en raison de l'augmentation de la masse salariale et de dotations aux amortissements liées à la politique immobilière de l'établissement, supérieures au prévisionnel. Cette augmentation est couverte par des produits plus importants que prévus, qu'il s'agisse de financements complémentaires de l'État, ou de produits non décaissables (+0,35 M€).

Ces facteurs permettent de contenir le déficit, ramené à 0,16 M€, et d'améliorer très nettement la CAF (+165 k€). Celle-ci est légèrement positive, elle s'avère néanmoins insuffisante au regard des besoins en investissement, qui ont donc dû être différés (-1,17 M€).

Dans cette perspective, l'amélioration du fonds de roulement de +3 M€ doit être abordée avec prudence, et ce d'autant plus que celui-ci est en partie fléché sur le projet d'extension immobilière.

Il est à noter que le montant affiché au titre de la SCSP (soit 13,52 M€) intègre l'ensemble des contributions consenties par l'Etat en 2019, y compris la subvention exceptionnelle d'investissement visant à couvrir des opérations de mise à niveau de l'équipement (13 k€). Cela explique que seule la dotation en fonds propre soit affichée au titre de l'actif financé par l'Etat.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 490	11 490	11 577	11 577
Fonctionnement	3 300	2 725	2 746	2 587
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 448	2 448	788	1 270
Total des dépenses AE (A) CP (B)	17 238	16 663	15 111	15 434
Dépenses de pensions civiles globales	592	592	635	635

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	13 968	14 124
Subvention pour charges de service public	13 222	13 222
Autres financements de l'État	62	130
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	10	19
Recettes propres	674	753
Recettes fléchées	809	822
Financements de l'État fléchés	713	713
Autres financements publics fléchés	0	70
Recettes propres fléchées	96	39
Total des recettes (C)	14 777	14 946
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	1 886	488

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	7 671	7 369	844	805	0	0	167	163	8 682	8 639
			829	792	0	0	232	312	8 430	8 473
Fonctions support	3 812	4 207	2 378	1 845	0	0	2 281	2 285	8 471	7 942
			1 842	1 721	0	0	556	958	6 605	6 886
Recherche	7	2	17	17	0	0	0	0	24	24
			18	18	0	0	0	0	20	20
Valorisation et diffusion culturelle	0	0	61	58	0	0	0	0	61	58
			57	57	0	0	0	0	57	57
Total	11 490	11 578	3 300	2 725	0	0	2 448	2 448	17 238	16 663
			2 746	2 588	0	0	788	1 270	15 112	15 436

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 886	488
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	8	8
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	5	10
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 899	506
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	100
Total des besoins	1 899	506

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
---------	---------------------	-------------------------

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	8	8
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	66
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	8	74
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 891	432
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	138	532
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 753	0
Total des financements	1 899	506

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses sont exécutées à hauteur de 93 % en AE (soit -1,5 M€) et 93 % en CP (soit -1,2 M€).

Les dépenses liées aux fonctions support affichent une baisse significative (-1,3 M€ en AE et -1,05 M€ en CP) en raison du report d'opérations de mises à niveau de l'équipement (-1,5 M€ en AE et -1,3 M€ en CP).

Le déficit budgétaire est ramené à 0,487 M€ (soit une amélioration de 1,4 M€) sous l'effet :

- Du report d'opérations d'investissement, qui allègent le volume des dépenses (-1,4 M€ en AE et -0,98 M€ en CP)

De recettes supérieures au prévisionnel, résultant de subventions complémentaires de l'État ou des autres collectivités (+72 k€), ainsi que des ressources propres générées par l'activité (+84 k€)

Par ailleurs, le besoin en termes de personnels pédagogique a pu être réduit en cours d'année (soit -0,21 M€ en AE et -0,17 M€).

Le déficit budgétaire s'améliore sous l'effet du report des opérations d'investissements. Celui-ci permet de contenir le prélèvement sur la trésorerie à hauteur de 532 k€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	205	206	207
– sous plafond	204	206	206
– hors plafond	1		1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			1
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
--	-------------------------	-----------------------	------------------

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le CNSMD de Lyon consomme l'intégralité du plafond d'emploi notifié, qu'il s'agisse de :

- Ceux qu'il rémunère directement (206 ETPT) ;
- Celui qui est rémunéré par l'Etat, soit le directeur de la recherche.

CNSMD PARIS - CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

Principaux faits structurants de l'année 2019

Fort de ses 385 professeurs et de son équipe administrative de 172 agents, l'établissement a accueilli 1 377 élèves en 2019. Afin de favoriser leur apprentissage de la scène, ces derniers ont été mobilisés sur 376 manifestations publiques, largement soutenues en termes de communication.

Le conservatoire a poursuivi en 2019 sa politique de diversification des publics et de médiation conformément aux engagements du ministère de la Culture. Les actions dans ce domaine sont au nombre de 63 (soit 8 de plus qu'en 2018) : 20 concerts solidaires (structures de la santé ou du handicap, EHPAD, centre d'hébergement d'urgence pour migrants), 22 actions en direction des scolaires (principalement les établissements du 19^e arrondissement et de Seine-Saint-Denis), formation d'artistes intervenants en milieu scolaire (AIMS) sous forme de résidences en établissement scolaires, etc.

Enfin, l'établissement est toujours engagé dans une importante campagne de modernisation de ses moyens et de ses outils. Celle-ci recoupe, au-delà de l'enjeu immobilier, une mise à niveau des systèmes informatiques. Ainsi, la médiathèque a terminé la mise en œuvre d'une ré-informatisation ambitieuse qui fait du Conservatoire de Paris un établissement pionnier en matière de système d'information documentaire. Un schéma numérique a par ailleurs été déployé en 2019 avec pour objectif de répondre aux nouvelles pratiques numériques en matière pédagogique, en remplaçant les modules logiciels développés en interne.

- **Gouvernance et pilotage stratégique**

La présidence du conseil d'administration est assurée par Sandra Lagumina.

Bruno Mantovani a quitté son poste de directeur de l'établissement fin juillet 2019, après neuf ans de directorat. Hugues Ghenassia de Ferrand, directeur adjoint, puis Anne-Marie Le Guével, inspectrice générale des affaires culturelles, ont été nommés successivement à la direction par *interim* du Conservatoire, jusqu'à la nomination d'Emilie Delorme par arrêté ministériel du 11 décembre 2019.

Le renouvellement du contrat de performance, arrivé à échéance fin 2018, a été suspendu en l'attente de ce recrutement.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	100	100				
Dotations en fonds propres	100	100				
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	32 963	30 698	25 748	25 748	25 804	33 579
Subventions pour charges de service public	25 566	25 566	25 552	25 552	25 552	25 552
Dotations en fonds propres	7 195	4 995	196	196	196	7 906
Transferts	202	137			56	121
P104 – Intégration et accès à la nationalité française					3	3
Transferts					3	3
Total	33 063	30 798	25 748	25 748	25 807	33 582

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », s'explique en investissement, par le versement de 7,7 M€ en CP pour les travaux des façades.

Enfin, l'établissement a bénéficié de transferts au titre :

- du programme artistes intervenants en milieu scolaire (AIMS) (20,5 k€ en AE=CP) ;
- des aides à la mobilité internationale des étudiants boursiers (21 k€ en AE=CP) ;
- du soutien à la médiation (11 k€ en AE=CP)
- du FNAU (3,5 k€ en AE=CP)
- des études de marché, techniques et juridiques pour la création d'un studio 3 D (65k€ en CP)

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	20 414	20 151	Subventions de l'État	25 552	25 552
<i>dont charges de pensions civiles</i>	305	303	– subventions pour charges de service public	25 552	25 552
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 056	8 646	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	22	56
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	2 500	2 996	Autres produits	5 616	5 764
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	2 500	2 996	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		109
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	20	
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	3 110	
Total des charges	30 470	28 797	Total des produits	31 190	31 372
Résultat : bénéfice	720	2 574	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	31 190	31 372	Total : équilibre du CR	31 190	31 372

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	90	5 461
Investissements	13 099	10 192	Financement de l'actif par l'État	196	7 971
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	20	165
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	13 099	10 192	Total des ressources	306	13 597
Augmentation du fonds de roulement		3 406	Diminution du fonds de roulement	12 793	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte de résultat de l'exercice 2019 s'élève en dépenses à 28,8 M € et en recettes à 31,3 M€. Il présente donc un résultat excédentaire de +2,5 M€ (soit +1,8 M€ par rapport au BI) qui s'explique principalement par une baisse des dépenses de fonctionnement (-14 %).

Le versement de la subvention de l'Etat au titre des façades a pour conséquence de consolider, à double titre, la situation financière de l'établissement : outre l'apport de 7,9 M€ de ressources supplémentaires, une CAF importante est générée par le virement de l'annuité au compte de résultat.

Le fonds de roulement de l'établissement est ainsi abondé à hauteur de +3,4M€, alors qu'un important prélèvement était prévu.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

Il est à noter que les transferts de crédits d'intervention font l'objet de traitements comptables différenciés selon leur nature. Ils sont inscrits :

- Dans les « autres subventions » du compte financier pour les 56 k€ correspondant à l'action artistique et culturelle ainsi qu'à l'accompagnement des boursiers ;
- Au sein du financement de l'actif par l'Etat pour les 65 k€ destinés au futur équipement du studio 3 D.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	20 414	20 414	20 151	20 151
Fonctionnement	8 374	7 556	6 466	5 808
Intervention	0	0	0	0
Investissement	13 049	13 098	4 422	10 072
Total des dépenses AE (A) CP (B)	41 837	41 068	31 039	36 031
Dépenses de pensions civiles globales	305	305	303	303

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	26 941	27 219
Subvention pour charges de service public	25 552	25 552
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 389	1 667
Recettes fléchées	942	9 065
Financements de l'État fléchés	218	8 027
Autres financements publics fléchés	87	121
Recettes propres fléchées	637	917
Total des recettes (C)	27 883	36 284
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	253
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	13 185	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	16 005 15 674	1 725 1 445	1 741 1 288	0 0	0 0	1 202 643	1 125 816	18 932 17 762	18 871 17 778
Fonctions support	4 389 4 470	6 112 4 476	5 280 4 062	0 0	0 0	11 847 3 677	11 973 9 151	22 348 12 623	21 642 17 683
Recherche	20 7	80 44	80 34	0 0	0 0	0 0	0 0	100 51	100 41
Valorisation et diffusion	0	457	455	0	0	0	0	457	455

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel AE = CP	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
culturelle	0	501	423	0	0	103	106	604	529
Total	20 414 20 151	8 374 6 466	7 556 5 807	0 0	0 0	13 049 4 423	13 098 10 073	41 837 31 040	41 068 36 031

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	13 185	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	13 185	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	433
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	433
Total des besoins	13 185	433

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	253
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	180
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	433
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	13 185	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	13 185	0
Total des financements	13 185	433

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En dépenses, les crédits sont exécutés à hauteur de 74 % en AE (soit -10,7 M€) et 88 % en CP (soit -5 M€).

Cela résulte principalement du report, sur 2020, d'opérations d'investissement qui représentent à elles seules un impact de -8,6 M€ en AE et de 3 M€ en CP. Ainsi, la notification d'un accord cadre concernant l'achat d'instrument de musique a été repoussé sur 2020, réduisant de moitié l'enveloppe dédiée aux dépenses pédagogiques. Par ailleurs, la modification de la programmation d'investissement courant sur 2019 conduit à ajuster les dépenses d'investissement sur le bâtiment à la baisse (-8,2 M€ en AE et -2,8 M€), créant une sous-exécution des dépenses correspondantes de -63 % en AE et -23 % en CP.

Le solde budgétaire de l'année 2019 est excédentaire de 253 k€, soit une amélioration sensible par rapport au BI qui prévoyait un déficit de 13 M€. Cette variation notable s'explique principalement par deux mouvements.

Le report sur 2020 d'un certain nombre d'opérations en investissement réduit les dépenses de -8,7 M€ en AE, -3 M€ en CP.

En outre, le versement par le ministère de la Culture d'une subvention d'investissement complémentaire de 7,7 M€ fléchée pour les travaux de rénovation des façades en pierre naturelles agrafées et des menuiseries extérieures contribue à améliorer le résultat.

L'excédent budgétaire et les remboursements au conservatoire permettent d'alimenter la trésorerie (soit +434 k€, contre -13 M€ prévus en BI).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	351	350	350
– sous plafond	347	350	346
– hors plafond	4		4
<i>dont contrats aidés</i>			4
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		93	89
– rémunérés par l'État par ce programme		93	89
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La sous-exécution du plafond d'emploi notifié à l'opérateur est le résultat d'une vacance frictionnelle de 0,5 ETPT. En outre, l'établissement a pu pourvoir 4 postes initialement budgétés sur plafond, dans le cadre du parcours emploi compétences.

ECOLE DU LOUVRE

Principaux faits structurants de l'année 2019

Le public de l'Ecole du Louvre est composé d'élèves et d'auditeurs (dont une partie dans une vingtaine de villes françaises).

L'Ecole du Louvre, au même titre que toutes les écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC), a procédé à des ajustements dans la mise en œuvre de son concours probatoire afin de s'inscrire pleinement dans la procédure Parcoursup.

L'année a notamment été marqué par :

- La poursuite de la programmation des Junior Classes : programmées pour la première fois en 2018-2019, les Junior Classes de l'Ecole du Louvre ont pour objectif de donner des clefs pour « voir, décrypter, comprendre » les productions artistiques et les témoignages matériels des civilisations, afin de favoriser une plus grande familiarité entre un public de jeunes auditeurs (12-25 ans) et les institutions patrimoniales. Le programme de la première année s'est articulé autour de trois cycles « La mythologie grecque et romaine », « Les religions et

leurs images » et « Les grandes figures de l'Histoire et du quotidien » et a attiré 242 auditeurs. Celui de la deuxième, en 2019-2020, s'est articulé autour de trois autres cycles « Le portrait, ou la Joconde et le selfie », « Le paysage » et « Les couleurs et leur histoire » et attiré 308 auditeurs ;

- Le développement de la recherche, pour partie en lien avec des musées, institutions et universités ;
- La mise en place d'une activité de collecte de fonds, bénéficiant, pour cela d'un mécénat dédié, afin de donner davantage de moyens à l'Ecole pour œuvrer en faveur de l'égalité des chances pour ses élèves et de favoriser leur insertion professionnelle en les aidant dans leur projet de mobilité internationale, de recherche et pour la mise en œuvre de projets spécifiques ;
- La définition d'un programme de travaux de restructuration des espaces dévolus aux services documentaires, au centre de recherche et aux fonctions informatiques dans l'Aile de Flore. Accompagné par l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers (OPPIC) dans cette démarche et sous, réserves de l'impact du Covid-19, les travaux devraient débuter en 2020 pour une livraison des espaces à l'automne 2021.

Gouvernance et pilotage stratégique

La directrice de l'Ecole, Claire Barbillon, nommée le 1er décembre 2017, dispose d'une lettre de mission signée le 19 juin 2018.

L'établissement est doté d'un contrat d'objectif et de performance (COP) 2018-2020, adopté par le conseil d'administration fin 2018.

En 2019, l'Ecole a poursuivi l'élaboration de son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) qui devrait être validé en 2020.

L'Ecole a présenté son plan d'action achats pour 2020 à son conseil d'administration le 4 novembre 2019.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	2 304	2 304	2 111	2 111	2 205	2 205
Subventions pour charges de service public	1 871	1 871	1 866	1 866	1 920	1 920
Dotations en fonds propres	414	414	245	245	274	274
Transferts	19	19			11	11
P147 – Politique de la ville					4	4
Transferts					4	4
Total	2 304	2 304	2 111	2 111	2 209	2 209

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique en fonctionnement par :

- l'application de la mise en réserve de précaution à hauteur de -63 k€ ;
- le versement d'une subvention de 50 k€ au titre du financement d'outils numériques pour les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation ;

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

- un complément de 31 k€ pour l'accompagnement d'étudiants en situation de handicap et le développement de moyens consacrés au tutorat-monitorat ;
- un versement de 21 k€ pour financer des bourses de mobilité ;
- un versement de 5 k€ pour soutenir l'adhésion à la Fondation des sciences du patrimoine ;
- le versement d'une subvention de 10 k€ pour financer la cotisation d'adhésion de l'école à la communauté d'universités et établissements (COMUE) Hésam.

En investissement, l'écart s'explique par le versement complémentaire d'une subvention de 29 k€, permis par les marges dégagées consécutivement à la diminution de la réserve de précaution du programme.

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de plusieurs transferts d'un montant total de 11 k€, dont 8k€ pour financer la poursuite du programme expérimental d'éducation artistique et culturelle « Junior classes ».

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	38	32	32
– sous plafond	35	32	30
– hors plafond	3		2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	2		2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		50	50
– rémunérés par l'État par ce programme		50	50
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La consommation des emplois rémunérés sur le budget de l'École du Louvre s'établit pour 2019 à 32 ETPT.

L'écart de 5 ETPT est lié au transfert de quatre emplois du titre 3 vers le titre 2 en cours de gestion 2019 dont il a été tenu compte en LFI 2020. L'année 2019 a également été marquée de manière conjoncturelle par la vacance longue de plusieurs postes permanents dans différents services.

ÉCOLES D'ARCHITECTURE - ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE**Principaux faits structurants de l'année 2019**

En 2019, trois contrats pluriannuels ont été signés avec les ENSA de Saint-Etienne, de Grenoble et de Nantes. Six contrats ont été lancés et seront signés au cours de l'année 2020 avec les ENSA de Toulouse (10 mars 2020), Strasbourg, Normandie, Paris-La-Villette, Paris-Val-de-Seine et Lille.

Deux écoles de la vague D, l'ENSA Paris-Val-de-Seine et l'ENSA de Paris-La-Villette ont été accréditées pour une durée de 5 ans à délivrer les formations conduisant au diplôme d'études en architecture conférant grade de licence, et au diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master.

Les écoles suivantes ont été habilitées à délivrer la formation conduisant à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) : ENSA de Bretagne et ENSAP de Bordeaux pour trois ans, ENSA de Nancy pour quatre ans, ENSA de Paris la Villette et ENSA de Paris Val-de-Seine pour cinq ans. La durée d'habilitation est déterminée dans la plupart des cas à l'harmonisation avec la vague d'accréditation de l'école.

En 2019, vingt nouveaux contrats doctoraux (dont dix en cofinancement) ont été attribués. Le quatrième et dernier appel à projet du programme incitatif de recherche « Architecture du XX^{ème} siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^e siècle » a été lancé. Les cinq chaires partenariales d'enseignement et de recherche, labellisées en 2016, sont soutenues financièrement par le ministère (Archi 2.0 et Habitat du Futur à l'ENSA de Grenoble, Architecture Construction Bois à l'ENSA de Nancy, Patrimoine à l'ENSA de Paris-Belleville et Mobilité métropolitaine à l'ENSA de Strasbourg). Un nouvel appel à candidatures a été lancé pour le soutien de nouvelles chaires partenariales d'enseignement et de recherche « Architecture et innovation » labellisées par le ministère de la Culture.

La phase de recrutement des enseignants-chercheurs par les comités de sélection locaux a eu lieu en juin 2019.

Gouvernance et pilotage stratégique :

Quatre directeurs et directrices ont été nommés en 2019 : Hélène Corset-Maillard à l'ENSA de Marseille (1er février 2019), Caroline Lecourtois à l'ENSA de Paris-La-Villette (1er février 2019), Raphaël Labrunye à l'ENSA de Normandie (1er février 2019), Simon Teyssou à l'ENSA de Clermont-Ferrand (1er février 2019). Le directeur de l'ENSAP de Lille a été renouvelé dans ses fonctions de directeur pour un second mandat de trois ans.

Deux procédures de recrutements ont été mises en place pour les écoles de Nancy et de Bretagne en fin d'année 2019 pour des nominations le 15 janvier pour Gaëlle Perraudin à Nancy et 1er février 2020 pour Didier Briand en Bretagne.

Immobilier

Le Conseil d'État a rendu le 29 novembre 2019 sa décision sur le contentieux qui oppose M. François-Henri Pinault au ministère de la Culture au sujet du maintien de constructions autorisées à titre provisoire sur le site de l'École des Beaux-Arts, quai Malaquais. La décision du Conseil d'État enjoint à l'État de procéder à leur démolition avant la fin de l'année 2020. La perspective de leur déconstruction crée une situation de crise au sein de l'école et oblige à trouver une solution pour le redéploiement des activités de celle-ci.

Le projet de relocalisation de l'ENSA Marseille s'inscrit dans le projet de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT). Le projet a été présenté le 20 mars 2019 en commission ministérielle des projets immobiliers pour validation de l'avant-projet définitif. L'achèvement des travaux est prévu en 2022.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						2
Transferts						2
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						58
Transferts						58
P175 – Patrimoines	201	201			210	205
Transferts	201	201			210	205

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	15	15			15	15
Transferts	15	15			15	15
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	55 485	55 385	51 696	51 696	52 845	52 891
Subventions pour charges de service public	47 562	47 562	48 746	48 746	48 786	48 786
Dotations en fonds propres	5 838	5 838	2 950	2 950	2 289	2 289
Transferts	2 085	1 985			1 770	1 815
P113 – Paysages, eau et biodiversité	129	129			106	106
Transferts	129	129			106	106
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					2	2
Transferts					2	2
P123 – Conditions de vie outre-mer					-5	
Transferts					-5	
P231 – Vie étudiante					13	13
Transferts					13	13
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables					-60	40
Transferts					-60	40
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique	1 012	1 012	1 193	1 193	1 022	1 022
Subventions pour charges de service public	1 012	1 012	1 193	1 193	1 022	1 022
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat					-1	31
Transferts					-1	31
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					30	33
Transferts					30	33
P147 – Politique de la ville					5	5
Transferts					5	5
Total	56 842	56 742	52 889	52 889	54 182	54 422

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique, en fonctionnement, par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-1,3 M€ en AE=CP) ;
- une minoration à hauteur de -0,9 M€ au titre de la compensation du transfert depuis la SCSP des établissements vers le T2 ministériel consécutif à la titularisation d'enseignants chercheurs d'une part et d'agents contractuels en vertu du dispositif Sauvadet d'autre part ;
- une dotation complémentaire d'un montant de +1,2 M€ en faveur de l'ENSA La Villette au titre de son opération de desserrement du site d'accueil principal ;
- des compléments en cours de gestion destinés à l'ensemble des ENSA (+1,1 M€ en AE=CP) afin de doter les écoles de moyens supplémentaires notamment au titre des mesures de renforcement du tutorat, des adhésions au ComUE, du soutien aux laboratoires de recherche et aux doctorants ainsi que des actions de formation continue.

En investissement, l'écart s'explique par :

- le versement complémentaire en gestion d'une subvention de 0,4 M€ en AE=CP compte tenu de la diminution de la réserve de précaution ;
- un redéploiement à hauteur de 1 M€ vers les crédits de fonctionnement.

De plus, les écoles ont bénéficié de crédits d'intervention depuis le programme 224 dont :

- 1 467 k€ en AE=CP au titre des aides à la mobilité ;
- 124 K€ au titre du Fonds national d'aide d'urgence Culture (FNAUC) ;
- 278 k€ en AE et 369 k€ en CP pour soutenir des actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle menées dans plusieurs établissements.

L'écart de 171 k€ entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique », s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (21 k€) et la répartition de l'enveloppe de 150k€ consacrée à la recherche entre le réseau des ENSA et d'autres opérateurs du réseau Culture au premier rang desquels la Réunion des musées nationaux – Grand Palais et le Centre des monuments nationaux.

En cours de gestion, les établissements ont bénéficié de crédits de transfert à hauteur de 210 k€ en AE et 205 k€ en CP, en provenance du programme 175 « Patrimoine » via les directions régionales des affaires culturelles, ainsi que de 15 k€ (en AE=CP) en provenance du programme 131 « Création » [BM1] [FJ2] .

[BM1] D'autres programmes du BG ont également financé les écoles

[FJ2] Sur l'ensemble des 20 écoles, nous n'avons pas davantage de détails sur les autres programmes à notre niveau.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	33 014	31 347	Subventions de l'État	35 693	50 438
<i>dont charges de pensions civiles</i>	24		– subventions pour charges de service public	35 693	48 258
			– crédits d'intervention(transfert)		2 180
Fonctionnement autre que les charges de personnel	45 381	46 879	Fiscalité affectée		1 165
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	20 225	6 218
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	10 446	10 216	Autres produits	18 573	19 420
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	10 446	10 216	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	6 030	5 888
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	78 395	78 226	Total des produits	74 491	77 241
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	3 904	985
Total : équilibre du CR	78 395	78 226	Total : équilibre du CR	78 395	78 226

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources		
			Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	512	3 343
Investissements	13 695	8 772	Financement de l'actif par l'État	1 568	1 930
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	278	182
			Autres ressources		8
Remboursement des dettes financières		1	Augmentation des dettes financières	466	1
Total des emplois	13 695	8 773	Total des ressources	2 824	5 464
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	10 871	3 309

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Sur l'ensemble des ENSA, le résultat en fin d'exercice 2019 (déficit de -1 M€) est meilleur que dans les prévisions initiales (-3,9 M€). En effet, le solde s'est amélioré sous l'effet d'une augmentation importante des produits (+2,7 M€) accompagnée d'une légère diminution des charges (+0,2 M€). En conséquence, la capacité d'autofinancement (CAF) s'établit à 3,3 M€, supérieure de +2,8 M€ aux prévisions. En investissement, l'apport de la CAF supplémentaire (+2,8M€) et de subventions complémentaires en gestion (+0,4M€) par rapport au BI 2019 est atténué sous l'effet d'un moins bon niveau des « autres ressources » (-0,5M€). Le niveau des dépenses d'investissement (8,7 M€) diminue de 5 M€ par rapport au BI 2019 notamment sous l'effet de déprogrammations d'opérations. Il en résulte un prélèvement au fonds de roulement de 3,3 M€, ce qui porte le niveau du fonds de roulement cumulé à 34,9 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	25 438	25 438	31 740	31 740
Fonctionnement	27 581	27 780	33 758	33 151
Intervention	871	871	2 474	2 474
Investissement	9 299	11 167	7 489	8 112
Total des dépenses AE (A) CP (B)	63 189	65 256	75 461	75 477
Dépenses de pensions civiles globales	1 430	1 430	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	48 161	62 435
Subvention pour charges de service public	35 693	46 468
Autres financements de l'État	1 214	1 885
Fiscalité affectée	30	448
Autres financements publics	977	1 216
Recettes propres	10 247	12 418
Recettes fléchées	7 217	9 611
Financements de l'État fléchés	1 875	4 225
Autres financements publics fléchés	4 492	4 575
Recettes propres fléchées	850	811
Total des recettes (C)	55 378	72 046
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	9 878	3 431

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	25 438	27 581	27 780	871	871	9 299	11 167	63 189	65 256
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	25 438	27 581	27 780	871	871	9 299	11 167	63 189	65 256
	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	9 878	3 431
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	361
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	2 590
Autres décaissements non budgétaires	0	1 159
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	9 878	7 541
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	9 878	7 541

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	217
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	2 222	1 830
Autres encaissements non budgétaires	0	2 415
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	2 222	4 462
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	7 656	3 079
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	7 656	3 079
Total des financements	9 878	7 541

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En ce qui concerne la ventilation des dépenses par destination, les principales évolutions constatées entre le BI 2019 et la fin d'exercice sont les suivantes :

- une légère hausse globale de 3 %, soit 2,4 M€ en crédits de paiement ;
- la principale évolution provient des dépenses pour les fonctions supports (+2,7 M€, soit +8 %) ;

a contrario, les dépenses liées à la recherche ont diminué de -18 %, soit -1,1 M€, principalement sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La répartition des dépenses est relativement stable : ce sont principalement des dépenses liées aux fonctions supports (47 %), suivies de l'enseignement (40 %) et enfin les dépenses liées à la recherche (7 %) et à la valorisation (6 %).

Le solde budgétaire en fin d'exercice 2019 est déficitaire de 3,4 M€. Néanmoins, il est supérieur de 9,1 M€ aux prévisions initiales. En effet, si les dépenses ont progressé de 2,3M€, les recettes ont augmenté de +11,5M€ par rapport au budget initial. Fin 2019, la trésorerie cumulée des ENSA s'établit ainsi à 40,8 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	973	907	971
– sous plafond	915	907	905
– hors plafond	58		66
<i>dont contrats aidés</i>			26
<i>dont apprentis</i>			11
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		1 751	1 797
– rémunérés par l'État par ce programme		1 751	1 797
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond des emplois rémunérés par les ENSA (titre 3) voté en LFI 2019 est de 925 ETPT. En gestion 2019, cette prévision est diminuée de :

- 15 ETPT liés au concours Sauvadet (transfert du titre 3 vers le titre 2) ;
- 9 ETPT liés au protocole d'accord relatif au plan d'accès à l'emploi titulaire dans les ENSA.

Ce qui porte le plafond d'emploi sur titre 3 à 901 ETPT en fin de gestion. La réalisation 2019 est de 905 ETPT, soit une sur-exécution par rapport au plafond d'emploi en gestion de 4 ETPT (soit 0,8%) liée aux frictions dans le cadre des titularisations. Le plafond des emplois rémunérés par l'Etat (titre 2) voté en LFI 2019 a intégré l'impact de mesures de titularisation (disposition Sauvadet) et des mesures de corrections techniques.

ÉCOLES D'ART EN RÉGION

Principaux faits structurants de l'année 2019

Au nombre de sept, les écoles d'art en région ont connu une année 2019 aussi variée que l'est la nature de leurs enseignements.

En 2019, les écoles ont œuvré à améliorer leur visibilité et leur rayonnement, aussi bien au niveau local qu'international. Cela s'est traduit notamment par la structuration de partenariats, en particulier internationaux, et par la consolidation des activités de recherche. On peut citer à ce titre la mise en œuvre du « Centre de recherche art et image » (Arles), ainsi que le développement des projets « Trans Sonic Factory » (Bourges), « Depeçage », (Dijon), ou la poursuite du programme « L'École offshore » (Nancy), qui ont bénéficié de financements du ministère de la Culture.

Ces efforts ont été menés à l'appui de diverses opérations immobilières, en préfiguration (Bourges), en cours (Villa Arson, Limoges, Dijon) ou achevées (Arles). Ainsi, à l'aube de ses 37 ans et à l'issue d'un chantier de 3 ans, l'ENSP d'Arles a inauguré en juillet 2019 son nouvel équipement, dessiné par l'architecte Marc Barani. Ces nouveaux espaces de 4 000 m² permettent d'ores et déjà de servir les nouvelles ambitions de la seule école d'art en France réservée exclusivement à la discipline photographique.

Gouvernance et pilotage stratégique

En 2019, quatre des sept écoles ont vu leurs directions se renouveler avec les prises de postes de :

- Corinne Diserens à l'ENSA de Paris-Cergy au 1^{er} septembre 2019 ;
- Marta Gilli à L'École nationale supérieure de la photographie au 1^{er} septembre 2019
- Christelle Kirschtetter à l'ENSAD Nancy au 1^{er} septembre 2019 ;
- Sylvain Lizon à la Villa Arson au 1^{er} janvier 2019.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	38	38			38	38
Transferts	38	38			38	38
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	12 680	12 680	12 159	12 159	12 433	12 113
Subventions pour charges de service public	9 229	9 229	9 213	9 213	9 465	9 465
Dotations en fonds propres	3 318	3 318	2 946	2 946	2 766	2 446
Transferts	133	133			202	202
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale					71	71
Subventions pour charges de service public					71	71

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P231 – Vie étudiante					2	2
Transferts					2	2
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique	140	140	25	25	60	60
Subventions pour charges de service public	140	140	25	25		
Transferts					60	60
Total	12 858	12 858	12 184	12 184	12 604	12 284

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 131 « Création » s'explique par un transfert, à l'ENSA Dijon, de crédits d'intervention de la DRAC Bourgogne Franche-Comté au titre de son exploitation de la ferme du hameau (+38 k€ en AE=CP).

Sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2019 s'explique par :

En fonctionnement :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-12 k€ en AE=CP) ;
- le versement de compléments de subventions (+167,3 k€ en AE=CP) ;
- des versements en gestion à hauteur de 97,2 k€ répartis entre : 40 k€ de projets de recherche, 25 k€ d'actions de monitorat et tutorat, 27 k€ d'EAC, 5,2 k€ au titre de la COMUe.

En investissement :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-46 k€ en AE=CP) ;
- le versement de subventions complémentaires (+440 k en AE, +120 k€ en CP) ;
- la déprogrammation d'opérations et des crédits afférents (-574 k€ en AE = CP).

En transfert :

- des dépenses d'intervention de 274 k€ en AE=CP décomposés comme suit : 129 k€ de bourses, 46 k€ de crédits EAC versés par les DRAC et 99 k€ de crédits de soutien à l'insertion et la formation professionnelle versés par les DRAC.

L'écart constaté sur le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique », s'explique en fonctionnement par :

- l'annulation de 25 k€ (AE=CP), pris en charge par le programme 131 ;
- le versement en cours d'exercice de subventions liées à l'appel à projet recherche culturelle auquel les écoles d'art sont éligibles (60 k€ en AE=CP).

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	101	96	102
– sous plafond	94	96	97
– hors plafond	7		5

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<i>dont contrats aidés</i>	4		
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		270	264
– rémunérés par l'État par ce programme		270	264
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'établissement rémunère 102 ETPT, dont 5 hors plafond correspondant à des emplois bénéficiant de partenariats pédagogiques.

ENSAD - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, l'Ensad s'est inscrite dans une dynamique d'ouverture. L'investissement de nouveaux terrains d'étude a notamment permis d'accompagner les étudiants vers une méthodologie concrète de recherche par le design, en lien avec les enjeux d'action publique. Cela s'est par exemple traduit par des travaux portant sur les mutations de la vie étudiante en partenariat avec le CNOUS, ou encore sur les transformations de l'environnement écologique et social de la métropole Lilloise en partenariat avec EDF. Le programme SACRea permis de voir aboutir deux travaux de thèses qui interrogent les procédés de fabrication industrielle en explorant les liens entre pratiques artistiques, régimes techniques et contexte écologique. Le partenariat noué avec l'Université PSL a aussi permis d'accompagner de manière inédite la dimension entrepreneuriale de certains projets de recherche, à l'image de « Tamed Cloud », sélectionné en 2019 pour un programme de pré-maturation.

L'équipe enseignante, le personnel administratif et technique, sous l'impulsion des étudiants, se sont mobilisés pour placer la transition écologique au cœur des réflexions et des pratiques. L'école s'est dotée en 2019 d'un plan d'action comportant une vingtaine de mesures qui permettront de décliner cet enjeu dans tous les aspects de la pédagogie et du fonctionnement courant de l'école. Les nouvelles instances créées cette année et dont les premières réunions se sont tenues dès l'automne 2019 (conseil de la formation et de la vie étudiante, conseil de la recherche) constituent autant de nouveaux espaces de discussion au sein desquels ces enjeux peuvent être débattus.

Enfin, afin de développer la diversité sociale à l'école, l'Ensad a mis en place un fond d'aide d'urgence, et, en lien avec le Crous de Paris, dispose de 15 chambres étudiantes. Pour donner un maximum de chance à la diversité sociale dans les lauréats du concours, les épreuves ont évolué vers des sujets d'expression qui permettent à toutes et tous une appréhension immédiate.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Emmanuel Tibloux depuis le 28 juillet 2018. Il dispose d'un mandat de trois ans. Il est placé sous la présidence d'Isabelle de Ponfilly, qui a pris ses fonctions le 25 janvier 2019.

Le contrat pluriannuel d'objectif et de performance de l'opérateur est en cours de rédaction.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	10 684	10 684	12 031	12 031	11 682	11 682
Subventions pour charges de service public	9 973	9 973	11 563	11 563	11 223	11 223
Dotations en fonds propres	708	708	468	468	406	406
Transferts	3	3			53	53
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique					20	20
Subventions pour charges de service public					20	20
Total	10 684	10 684	12 031	12 031	11 702	11 702

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », s'explique en fonctionnement, par

- l'application de la mise en réserve de précaution (-350 k€ en AE=CP) ;
- le versement de subventions complémentaires au titre du monitorat (+10 k€).

En investissement, l'écart résulte de l'application de la mise en réserve de précaution (-62,5 k€ en AE=CP).

Des transferts ont par ailleurs été effectués sur ce programme au titre de :

- du programme artistes intervenants en milieu scolaire (AIMS) (22 k€ en AE=CP) ;
- de l'accompagnement des étudiants boursiers (31 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une subvention provenant du programme 186 « Recherche culturelle et scientifique » concernant l'appel à projet recherche de 2019 au titre du projet « Cartes des transports et représentations urbaines » (20 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	143	152	154
– sous plafond	139	152	147
– hors plafond	4		7
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		63	55
– rémunérés par l'État par ce programme		63	55
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La sous-consommation du plafond des emplois rémunérés par l'établissement est de 7,25 ETPT du fait des vacances de postes et des recrutements intervenus en fin d'année.

55 autres ETPT sont par ailleurs rémunérés par l'Etat, soit 8 de moins que prévu, en raison des vacances de postes.

ENSBA - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS

Principaux faits structurants de l'année 2019

En 2019, l'établissement a recruté 10 nouveaux enseignants, poursuivant ainsi le renouvellement de son corps enseignant. Ces recrutements illustrent la dynamique dans laquelle s'inscrit l'établissement. C'est ce dont rendent également compte la création d'une filière « Artistes et métiers de la création » (en partenariat avec le Palais de Tokyo), la création de la « Chaire du Présent », qui structure désormais l'enseignement théorique des trois premières années, et plus généralement la refonte de la maquette pédagogique (cours de l'en-dehors, partenariats hors-piste pour les 4^{ème} année, etc.).

En outre, de nouvelles orientations se dessinent pour la programmation culturelle. Outre l'exposition des Diplômés, l'ENSBA a notamment organisé 3 expositions *in situ* (*Sculptures infinies*, *Léonard de Vinci et la Renaissance italienne*, *Félicité*, avec les Beaux-Arts de Nantes) et une exposition hors les murs (*La naissance des Beaux-Arts*, au musée national de Shanghai) qui a rencontré un grand succès (+ de 400 000 visiteurs).

L'établissement s'est par ailleurs mobilisé sur le Festival 100% Villette et a conclu un partenariat avec le Centre Wallonie Bruxelles. Il a également pris part au projet Artistes intervenant en milieu scolaire (AIMS), en partenariat avec les autres établissements parisiens d'enseignement supérieur culture.

Gouvernance et pilotage stratégique

Eléonore Ladreit de Lacharrière a été nommée présidente du conseil d'administration de l'établissement par décret du Président de la République en date du 6 avril 2018.

A la suite du départ de Jean-Marc Bustamante du poste de directeur en septembre 2018, Jean de Loisy a été nommé directeur de l'ENSBA par arrêté du ministre de la Culture en date du 20 décembre 2018, à compter du 2 janvier 2019. Sa lettre de mission a été signée en février 2019. Le contrat de performance portant sur les années 2017-2020 a été approuvé en comité technique le 6 juin 2017 et voté au conseil d'administration du 6 juillet 2017.

La formalisation d'un plan d'action achat a été amorcée et finalisée en 2019.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	45	45				
Dotations en fonds propres	45	45				
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	8 529	8 529	8 387	8 387	8 429	8 429
Subventions pour charges de service public	8 060	8 060	7 995	7 995	7 978	7 978
Dotations en fonds propres	448	448	392	392	380	380
Transferts	21	21			71	71

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	8 574	8 574	8 387	8 387	8 429	8 429

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique, en fonctionnement, par :

- L'application de la réserve de précaution (-42 k€ en AE=CP) ;
- L'octroi d'un complément de subvention de fonctionnement (20 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à soutenir le monitorat au sein de l'établissement (5 k€ en AE=CP).

L'écart observé en investissement résulte de l'application de la réserve de précaution (-12 k€ en AE=CP).

Des transferts de crédits d'intervention pour ont par ailleurs été effectués sur ce programme en soutien à :

- L'action EAC de l'établissement, qu'il s'agisse des initiatives en faveur des formateurs ou de l'accompagnement des pratiques (36,5 k€ en AE=CP) ;
- l'accompagnement des étudiants boursier (34,1 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	5 834	5 261	Subventions de l'État	7 953	8 040
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>271</i>	<i>142</i>	– subventions pour charges de service public	7 953	7 978
			– crédits d'intervention(transfert)		62
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 078	6 177	Fiscalité affectée		31
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	28	1 004
Opérations d'ordre (inclues dans Fonctionnement et/ou Intervention)	746	814	Autres produits	3 479	2 690
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>746</i>	<i>814</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>708</i>	<i>734</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	11 912	11 438	Total des produits	11 460	11 765
Résultat : bénéfique		327	Résultat : perte	452	
Total : équilibre du CR	11 912	11 765	Total : équilibre du CR	11 912	11 765

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	Ressources		Budget initial 2019		Compte financier 2019 *
	AE	CP		AE	CP			
Insuffisance d'autofinancement		414		Capacité d'autofinancement				407
Investissements		2 535	2 207	Financement de l'actif par l'État		380		380
				Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		34		84
				Autres ressources				0
Remboursement des dettes financières			6	Augmentation des dettes financières				
Total des emplois		2 949	2 213	Total des ressources		414		871
Augmentation du fonds de roulement				Diminution du fonds de roulement		2 535		1 342

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Avec un bénéfice de 355 k€, l'année 2019 s'achève sur un résultat supérieur aux prévisions initiales (soit +777 k€). Cette performance s'explique autant par une baisse des charges (-474 k€ soit -4%), notamment de personnel, que par le niveau des produits (+304 k€ soit, +2,6 %). Ainsi, après retraitement des effets de périmètre (947 k€ de refacturations à des entités publiques comptabilisées au sein des autres subventions), les autres produits affichent une progression de +168 k€.

Ce bénéfice implique en 2019 une capacité d'autofinancement de 405 k€, en amélioration par rapport au budget initial (-414 k€). Cette dernière permet de minorer le prélèvement sur fonds de roulement nécessaire à la conduite du programme d'investissement (soit 1,3 M€ contre 2,5 M€ prévus au BI) et d'améliorer la situation financière de l'établissement.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 834	5 834	5 300	5 300
Fonctionnement	5 413	5 332	5 342	5 027
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 405	2 535	2 170	2 187
Total des dépenses AE (A) CP (B)	13 652	13 701	12 812	12 514
Dépenses de pensions civiles globales	271	271	142	142

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	10 814	11 145
Subvention pour charges de service public	7 953	8 143
Autres financements de l'État	380	380
Fiscalité affectée	0	31
Autres financements publics	28	37
Recettes propres	2 453	2 554
Recettes fléchées	353	536
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	15	10
Recettes propres fléchées	338	526
Total des recettes (C)	11 167	11 681
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 534	833

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Enseignement et pédagogie	4 404	970	970	0	0	460	605	5 834	5 979	
	4 453	995	978	0	0	726	799	6 174	6 230	
Environnement culturel, scientifique et de recherche	45	80	80	0	0	0	0	125	125	
	45	104	104	0	0	0	0	149	149	
Fonctions supports	617	2 980	2 915	0	0	1 560	1 630	5 157	5 162	
	25	25	0	0	0	1 214	1 189	1 264	1 214	
Valorisation et développement culturel	768	1 383	1 367	0	0	385	300	2 536	2 435	
	777	1 384	1 228	0	0	230	199	2 391	2 204	
Total	5 834	5 413	5 332	0	0	2 405	2 535	13 652	13 701	
	5 300	2 508	2 310	0	0	2 170	2 187	9 978	9 797	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 534	833
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	80	153
Autres décaissements non budgétaires	0	22
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 614	1 014
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 614	1 014

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
---------	---------------------	-------------------------

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	7
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	12
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	19
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 614	995
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 614	995
Total des financements	2 614	1 014

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Tableau des autorisations budgétaires :

Avec 12,5 M€ de dépenses pour 11,7 M€ de recettes, le solde budgétaire s'établit à -832 k€, soit une amélioration de +1,7 M€ par rapport au BI.

Si celle-ci résulte principalement de la réduction des dépenses (-1,2 M€ en CP, soit -), les recettes connaissent également une hausse (+515 k€, soit +4,6 %). Les recettes propres en particulier progressent de 10 % grâce aux efforts de valorisation du domaine et de diversification des fonds privés.

Il est à noter que la subvention pour charger de service public est exécutée à un niveau supérieur aux montants figurant dans le tableau de financement Etat. L'écart s'explique par la comptabilisation sur ce poste des encaissements provenant d'autres entités publiques dans le cadre de dispositifs communs dont le portage est assuré par l'ENSBA, soit :

- l'organisation du forum « Entreprendre dans la Culture » pour 15 k€ ;
- le programme de formation d'Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS) pour 79 k€.

Tableau des dépenses par destination :

Les dépenses sont exécutées à 96 % en AE (soit -840 k€) et 91 % en CP (-1,2 M€).

Les dépenses de personnel font l'objet d'une sous-exécution de 9 % (soit -534 k€). Cela s'explique d'une part par une erreur logicielle ayant conduit, lors de la prévision budgétaire, à une surévaluation des cotisations, et d'autre part par des vacances de postes importantes, en particulier dans les services administratifs. Il est néanmoins à noter que le niveau d'exécution anormalement bas des dépenses de personnel associées aux fonctions supports résulte d'une ventilation de la masse salariale sur les autres destinations.

On observe par ailleurs une sous-consommation des dépenses d'investissement à hauteur de 10 % en AE (soit - 234 k€) et -13 % en CP (-348 k€) en raison du report d'opérations.

Tableau d'équilibre financier :

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

Les opérations au nom et pour le compte de tiers (soit la TVA encaissée pour 142 k€, et 21 k€ au titre du fonds national d'aide d'urgence) s'établissent à un niveau supérieur au prévisionnel, mais conforme aux chroniques (150 k€ en 2018).

L'amélioration du résultat budgétaire permet de limiter le prélèvement sur trésorerie à hauteur de 995 k€, contre 2,6 M€ en BI.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	104	112	105
– sous plafond	104	112	105
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		98	94
– rémunérés par l'État par ce programme		98	94
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Les emplois rémunérés par l'établissement s'établissent à 105,2 ETPT. L'autorisation d'emploi votée en LFI n'a pas été entièrement consommée (-7,1 ETPT) en raison des vacances de postes au sein de l'établissement et de recrutements intervenus en fin d'année 2019.

93 autres ETPT sont par ailleurs rémunérés par l'Etat, soit 5 de moins que prévu en raison des vacances de poste.

ENSCI - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CRÉATION INDUSTRIELLE**Principaux faits structurants de l'année 2019**

En dépit d'un contexte institutionnel inédit, l'année 2019 a permis à l'établissement de consolider son activité.

L'école a notamment obtenu le renouvellement de son accréditation des diplômes CI et DT pour une durée de 5 ans. Elle a par ailleurs poursuivi la diversification de son offre pédagogique, en développant les offres de formation continue, qui ont généré des recettes complémentaires.

Cette proposition pédagogique s'adosse désormais à de nouveaux partenariats scientifiques. Ainsi, un centre de recherche en design a été créé avec l'ENS Paris-Saclay en juin 2019. Une chaire d'innovation publique, mobilisant l'ENSCI, l'ENA, Sciences Po Paris et l'Ecole Polytechnique a par ailleurs été préfigurée.

Enfin, l'établissement a poursuivi ses efforts d'amélioration de la fonction financière. Il a été procédé au renouvellement de son service financier qui s'est doté d'outils comme de méthodes de pilotage renforcées. La poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement s'est par ailleurs traduite par d'adhésion aux marchés subséquents de la Direction des achats de l'Etat.

Gouvernance et pilotage stratégique

Madame Sanran Diakité a été nommée présidente du conseil d'administration de l'établissement par décret du 21 novembre 2019.

La procédure de recrutement d'une nouvelle direction de l'établissement lancée en 2019, suite à la démission de son directeur Monsieur Yann Fabès le 1^{er} mars 2019, n'a pu aboutir favorablement. Une nouvelle procédure de recrutement a été lancée en janvier 2020 en vue de la nomination d'une nouvelle direction à l'été 2020.

Un projet stratégique d'établissement a été rédigé en 2018 dans le cadre de la procédure d'accréditation. Il reviendra à la nouvelle direction de travailler à la rédaction d'un COP dans l'année qui suivra sa nomination à la tête de l'établissement.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	4 427	4 427	4 601	4 601	4 322	4 322
Subventions pour charges de service public	4 027	4 027	4 330	4 330	4 032	4 032
Dotations en fonds propres	347	347	271	271	263	263
Transferts	53	53			26	26
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	1 777	1 777	1 806	1 806	1 778	1 778
Subventions pour charges de service public	1 552	1 552	1 572	1 572	1 553	1 553
Dotations en fonds propres	225	225	234	234	225	225
Transferts						
Total	6 204	6 204	6 407	6 407	6 100	6 100

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture », s'explique en fonctionnement, par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-347 k€ en AE=CP) ;
- le versement de subventions complémentaires visant à soutenir la recherche au sein de l'établissement (20 k€), à soutenir sa participation au sein de la Comue (27 k€), et à mettre en œuvre des actions en faveur du handicap (2,5 k€) soit au total +49,5 k€ en AE=CP.

En investissement, l'écart résulte de l'application de la mise en réserve de précaution (-8 k€ en AE=CP).

Des transferts, ont par ailleurs été effectués sur ce programme au titre de l'accompagnement des étudiants boursiers (26 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	65	68	67
– sous plafond	63	68	65
– hors plafond	2		2
<i>dont contrats aidés</i>	2		
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Les emplois rémunérés par l'opérateur s'établissent à 67 ETPT. L'autorisation d'emplois votée en LFI n'a néanmoins pas été intégralement consommée (-1,8 ETPT) en raison des vacances de poste dans l'établissement, dont celle du directeur.

ENSMIS - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MÉTIERS DE L'IMAGE ET DU SON

Principaux faits structurants de l'année 2019

L'année 2019 s'est déroulée dans un contexte financier très contraint en raison de fortes tensions, tant du côté des ressources propres, du fait des incertitudes liées à la réforme de la taxe d'apprentissage et de la formation continue, que du financement public dont bénéficie l'École de par la suppression de la dotation d'investissement pour les matériels de cinéma et le bâtiment, versée par le CNC.

La Fémis a pu cependant poursuivre la mise en œuvre des axes majeurs de développement de l'École :

- Le développement international avec notamment la reconduction de la Saudi film Summer School, un atelier avec le Qatar, la poursuite de la mission d'accompagnement de l'ISMAC à Rabat et enfin un nouvel atelier organisé au Brésil ;
- La progression de l'activité de formation continue dont le chiffre d'affaires a augmenté de +5% par rapport à 2018 et de + 63 % en 4 ans (2016-2019),
- La poursuite des réflexions sur la pédagogie de l'École et l'organisation des cursus, dans le but d'améliorer encore la formation des réalisateurs, de trouver un nouvel équilibre entre enseignements obligatoires et optionnels, d'approfondir la politique d'ouverture mise en œuvre depuis 5 ans vers des profils moins académiques, de consolider sa dimension internationale ;
- L'accompagnement de l'insertion professionnelle des diplômés, marquée par les très bons résultats de l'enquête réalisée pour la première fois en mars 2019 auprès de 700 anciens étudiants sortis depuis 12 ans : un taux d'insertion professionnelle de 90% des élèves du cursus principal trouvant un emploi au terme d'une période de neuf mois après leur sortie, 60% devenant chefs de poste en moins de deux ans et 81% considérant que leur formation les a bien formés aux conditions réelles d'exercice de leur métier.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'année 2019 a été une année de transition avec la nomination de Michel Hazanavicius en tant que président du Conseil d'administration en juillet 2019, en remplacement de Raoul Peck qui occupait cette fonction depuis 2010. Nathalie Coste Cerdan a été renouvelée dans ses fonctions de directrice générale pour un second mandat à compter du 19 septembre 2019, après un vote à l'unanimité du Conseil d'administration. Une lettre de mission lui a été

adressée en novembre présentant les principales actions attendues pendant son nouveau mandat. Un travail de préparation du COP a commencé fin 2019 donnant lieu à plusieurs échanges avec le CNC et le ministère de la culture.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	98	98			87	87
Subventions pour charges de service public	98	98			87	87
Total	98	98			87	87

L'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique principalement par les subventions du ministère de la culture :

- des bourses du fonds national d'aide d'urgence allouées aux étudiants de La Fémis après réunion de la commission ministérielle, à hauteur de 12 k€ ;
- des appels à projet organisés par le ministère de la culture, à hauteur de 75 k€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	62	62	63
– sous plafond	61	62	61
– hors plafond	1		2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart de 1 ETPT entre le plafond d'emploi et l'exécution 2019 s'explique par de la vacance frictionnelle.

En 2019, 33 lauréats ont été admis aux concours de conservateurs et 20 au concours d'admission en première année au département des restaurateurs. En 2019-2020, 93 élèves restaurateurs et 32 élèves conservateurs ont suivi la formation initiale (ils étaient respectivement 89 et 34 en 2018-2019).

L'INP a intégré l'accès en première année de la formation initiale des restaurateurs du patrimoine dans la plateforme Parcoursup.

Membre de la comUE Hésam depuis 2010, l'INP en a demandé son retrait compte tenu de l'orientation davantage tournée vers les sciences de l'ingénieur et de son positionnement principal sur le niveau licence, qui n'est plus en adéquation avec le projet porté par l'INP. L'Institut développe ainsi d'autres partenariats au bénéfice de ses élèves. Le projet d'EUR « Graduate School Humanities, Creation and Heritage », porté par la comUE Paris Seine et dans lequel l'INP est partie prenante, a vu son deuxième appel à projet lancé au printemps 2019. 12 candidats ont été retenus pour inscription en doctorat par le projet. L'INP a par ailleurs été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets 2018 du Labex CAP pour l'organisation d'un séminaire tenu cette même année et prolongé en 2019 sur le thème « patrimoine écrit des archives, archives du patrimoine écrit », en lien avec la Bibliothèque nationale de France et les Archives nationales.

Les cycles de conférences et colloques se sont poursuivis en 2019. Le 14ème numéro de la revue "Patrimoines" est paru.

En termes de coopérations internationales, les opérations suivantes ont été particulièrement significatives en 2019 : réalisation d'une formation franco-chinoise relative à l'étude de la protection des peintures et du bois polychromes du temple de Gongshutang; renforcement de sa mission d'ingénierie de formation des personnels du Louvre Abu Dhabi avec l'organisation de quatre formations in situ pour les personnels du musée, réalisation d'une mission au Liban en octobre dans la perspective d'un projet consistant, notamment, en la mise en place d'une formation régionale initiale à la restauration basée à l'Académie des beaux-arts de l'Université de Balamand ; participation à un projet de préservation et de mise en valeur des bibliothèques patrimoniales irakiennes en lien avec la Bibliothèque nationale de France, conception et préparation de la mise en place de formations pour des professionnels sélectionnés par la Fondation nationale des musées du Maroc.

Dans le cadre de la politique d'éducation artistique et culturelle, l'INP a notamment réalisé 17 sessions de formations continues en région et a organisé des chantiers-école dans des structures patrimoniales sur tout le territoire (Bibliothèque Humaniste de Sélestat, château d'Oiron, musée de Villèle...).

Concernant la classe préparatoire intégrée, la promotion 2019-2020 comprenait 16 élèves. Quatre élèves ont été admis à la session 2019 du concours des conservateurs. La mise en œuvre du programme « Égalité des chances » s'est poursuivie, en partenariat avec la Fondation « Culture et Diversité », pour la préparation au concours de restaurateur du patrimoine. 8 élèves ont été admis à intégrer ce programme. Une candidate ayant suivi ce programme a été admise au concours 2019.

Gouvernance et pilotage stratégique

Charles Personnaz a été nommé directeur de l'Institut national du patrimoine le 9 avril 2019.

L'INP est doté d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2022, approuvé par son conseil d'administration le 14 novembre 2019.

L'établissement a présenté son plan d'actions 2020-2023 à son conseil d'administration du 14 novembre 2019.

L'INP a engagé la démarche de double labellisation Diversité et Égalité et a obtenu le label diversité pour la période 2018-2022.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	76	76			70	70
Transferts	76	76			70	70
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	6 316	6 316	6 216	6 216	6 206	6 206
Subventions pour charges de service public	6 037	6 037	6 118	6 118	5 998	5 998
Dotations en fonds propres	140	140	98	98	140	140
Transferts	139	139			68	68
P123 – Conditions de vie outre-mer					-40	
Transferts					-40	
P147 – Politique de la ville					12	12
Transferts					12	12
Total	6 392	6 392	6 216	6 216	6 248	6 288

En fonctionnement, l'écart entre les crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-141 k€ en AE=CP) ;
- une subvention complémentaire en gestion de 21 k€ au titre de l'adhésion à la ComUE Hésam.

En investissement, l'écart s'explique par le versement complémentaire en gestion d'une subvention de 42 k€, permis par la diminution de la réserve de précaution du programme.

L'établissement a également bénéficié de 68 k€ de transferts depuis le programme 224 destinés, entre autres, à des bourses au titre du Fonds national d'aide d'urgence, à des bourses Erasmus et de mobilité à l'étranger, au soutien d'un projet européen Erasmus + piloté par l'établissement et au financement de projets concourant à l'éducation artistique et culturelle.

L'établissement a également bénéficié de transferts à hauteur de 70 k€ en AE=CP du programme 175 « Patrimoines » au titre :

- de l'organisation de journées professionnelles (25 k€) ;
- de bourses Erasmus et de mobilité à l'étranger (45 k€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	44	47	43
– sous plafond	44	47	43
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		40	52
– rémunérés par l'État par ce programme		40	52

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart entre autorisation des emplois rémunérés par l'opérateur et réalisation est essentiellement lié à des vacances temporaires de postes, aux temps partiels et au transfert d'un emploi du titre 3 vers le titre 2 en cours de gestion 2019 dont il a été tenu compte en LFI 2020.

Les autres emplois rémunérés par ce programme correspondent aux fonctionnaires affectés à l'établissement ainsi qu'aux élèves conservateurs qui étaient comptabilisés jusqu'en 2018 de manière distincte au sein du plafond ministériel. L'écart constaté par rapport à la prévision est lié à la méthode de comptabilisation de l'exécution sur l'année, conduisant à intégrer le chevauchement de deux promotions d'élèves pendant 6 mois, ainsi que les élèves du tour extérieur.

OPPIC - OPÉRATEUR DU PATRIMOINE ET DES PROJETS IMMOBILIERS DE LA CULTURE

Principaux faits structurants de l'année 2019

Fin 2019, le nombre d'opérations d'investissement suivies par l'Oppic en compte de tiers s'élève à 233, chiffre qui correspond aux opérations existantes dans le logiciel budgétaro-comptable SIREPA, après déduction des 90 clôtures intervenues en 2019 pour une valeur de 84,8 M€.

L'année 2019 est marquée par la hausse des montants des engagements (+8 %, pour 166 M€). Les marchés de maîtrise d'œuvre de nombreuses opérations ont été notifiés (installation du Centre National des Arts Plastiques à Pantin, immeuble des Bons-Enfants des services centraux du ministère de la Culture, le Théâtre Ouvert ou encore, le clos et couvert du pavillon de la Reine au château de Vincennes). Dans le même temps, plusieurs marchés de travaux ont été lancés. C'est le cas de l'opération CAMUS dans le quadrilatère des Archives nationales, du schéma directeur et les travaux urgents de ce même site, du parcours de visite du musée de Cluny, mais également, la suite des travaux anticipés des toitures du Grand-Palais et de l'installation provisoire d'un commissariat de police sur ce même site.

Le niveau des mandatements est également en augmentation par rapport à l'année 2018 (+5 %, pour 160,9 M€). On constate depuis 2015, cette hausse est cohérente avec le nombre d'opérations en phase de travaux. Doivent notamment être signalées la phase 2 du quadrilatère Richelieu, la rénovation de l'école nationale supérieure de la photographie à Arles livrée fin 2019, mais aussi, les travaux anticipés sur les toitures du Grand-Palais, les opérations intervenant sur le site du quadrilatère des Archives nationales et les travaux de la phase 1 du schéma directeur de Fontainebleau.

Gouvernance et pilotage stratégique

Après le renouvellement du mandat de la présidente de l'Oppic (octobre 2018 à octobre 2021), l'année 2019 a été mise à profit pour adopter un nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP), couvrant la période 2019-2021 : celui-ci a été adopté en conseil d'administration le 25 juin 2019. Issu du diagnostic et de l'analyse des résultats du précédent COP, il reprend trois axes stratégiques :

- maîtriser les risques, respecter les programmes, les délais, les coûts et garantir la sécurité juridique des opérations ;
- renforcer la qualité de service et l'innovation au bénéfice des équipements culturels et des monuments historiques de l'Etat ;
- poursuivre la modernisation de l'Oppic et son investissement dans la compétence des équipes.

Ces axes se déclinent en 11 objectifs stratégiques et 13 indicateurs associés. Pour l'année 2019, première année d'exécution de ce contrat, 9 de ces indicateurs ont pleinement atteint les cibles fixées.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	12 308	12 308	12 216	12 216	12 238	12 238
Subventions pour charges de service public	12 293	12 293	12 216	12 216	12 238	12 238
Transferts	15	15				
P212 – Soutien de la politique de la défense					6 850	6 850
Transferts					6 850	6 850
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire						25
Dotations en fonds propres						25
Total	12 308	12 308	12 216	12 216	19 088	19 113

L'écart entre le montant des crédits votés en LFI 2019 et l'exécution 2019 pour le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (+22 k€ en AE=CP) s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (-143 k€ en AE=CP) et par le versement d'un complément de subvention pour le projet du Musée de la marine (+ 165 k€) par transfert du programme 212 du ministère des Armées vers le programme 224.

Les deux versements complémentaires se retrouvent en compte de tiers au tableau d'équilibre financier :

- 6,850 M€ en AE=CP du programme 212 correspondent au versement du ministère des Armées au titre des opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'opérateur pour l'année 2019 dans le cadre du protocole Culture/Défense.

25 k€ de CP du programme 150 correspondent à la participation financière du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation aux opérations de réaménagement du quadrilatère Richelieu.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

COMPTES FINANCIERS 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	8 801	8 720	Subventions de l'État	12 237	12 238
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>600</i>	<i>444</i>	– subventions pour charges de service public	12 237	12 238
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 172	2 646	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	77	58	Autres produits	88	229
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>77</i>	<i>58</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>8</i>	<i>147</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	11 973	11 366	Total des produits	12 325	12 467
Résultat : bénéfique	352	1 101	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	12 325	12 467	Total : équilibre du CR	12 325	12 467

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	421	1 013
Investissements	61	21	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	61	21	Total des ressources	421	1 013
Augmentation du fonds de roulement	360	991	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat de l'année 2019 s'établit à 1,1 M€, supérieur aux prévisions inscrites au budget initial (352 k€), procédant principalement d'une baisse des charges.

La consommation moindre que prévue des enveloppes de dépenses s'explique par :

- le décalage à 2020 des paiements du marché relatif au schéma directeur des systèmes d'information ainsi que du lancement de marchés d'études transversales pour le compte des opérations immobilières ;
- une maîtrise des dépenses de fonctionnement (diminution des dépenses d'équipement, communication, représentation et réception ainsi que des charges locatives, changement de restaurant collectif ;

Grâce à ce résultat excédentaire, l'exercice 2019 permet de dégager une capacité d'autofinancement qui s'élève à 1,013 M€.

La tendance à la hausse du fonds de roulement se poursuit et se constate également sur le niveau de la trésorerie, tant pour la trésorerie liée aux comptes de tiers que pour celle concernant le budget propre de l'Oppic.

Le niveau de la trésorerie liée aux comptes de tiers s'explique en grande partie par les versements anticipés sur les prévisions de décaissement, du décalage opérationnel de certaines opérations ainsi que des versements très concentrés en fin d'année.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 801	8 801	8 720	8 720
Fonctionnement	1 900	3 100	1 428	2 595
Intervention	0	0	0	0
Investissement	61	61	127	21
Total des dépenses AE (A) CP (B)	10 762	11 962	10 275	11 336
Dépenses de pensions civiles globales	600	600	444	444

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	12 318	12 320
Subvention pour charges de service public	12 238	12 238
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	80	82
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	12 318	12 320
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	356	984
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel AE = CP	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	8 801	1 900	3 100	0	0	61	61	10 762	11 962
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	8 801	1 900	3 100	0	0	61	61	10 762	11 962
	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	195 009	162 376
Autres décaissements non budgétaires	0	-33
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	195 009	162 343
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	28 247
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	28 247
Total des besoins	195 009	190 590

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	356	984
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	151 648	189 605
Autres encaissements non budgétaires	0	1
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	152 004	190 590
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	43 005	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	43 005	0
Total des financements	195 009	190 590

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'exécution 2019 dégage un solde budgétaire de 984 k€, supérieur aux prévisions initiales, dû principalement à une diminution des dépenses de fonctionnement.

Le haut niveau de trésorerie s'explique par la déconnexion observée entre le calendrier des décisions des maîtres d'ouvrage sur les enveloppes dévolues aux investissements et le déroulement des opérations qui conditionne le rythme des décaissements, ainsi que par des encaissements très concentrés en fin d'année tant pour ce qui concerne les crédits destinés aux conventions de mandat que pour la convention cadre.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	117	132	117
– sous plafond	114	125	114
– hors plafond	3	7	3

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
<i>dont contrats aidés</i>		7	3
<i>dont apprentis</i>	3		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En LFI 2019, l'Oppic dispose de 9 autorisations d'emplois supplémentaires ouvertes sous plafond pour répondre, en tant que de besoin, à l'accroissement de son plan de charge en dehors du périmètre du ministère de la Culture, dès lors que la masse salariale correspondante est prise en charge par les mandants tiers.

Le plafond d'emplois 2019 voté au conseil d'administration de l'opérateur s'élève à 118,5 ETPT.

Le niveau de consommation du plafond (-4), stable par rapport à l'exécution 2018, s'explique par la mobilité du personnel et des difficultés à recruter en particulier sur des postes dits « non-dérogatoires ».

S'agissant du hors plafond, deux apprentis ingénieurs ont été recrutés en 2019, en complément d'un autre contrat d'apprentissage qui entamait sa deuxième année, ce qui porte à trois les contrats d'apprentissage à l'Oppic.